

document de travail

novembre 2010 | **103**

Les approches de la pauvreté en Polynésie française :
résultats et apports de l'enquête sur les conditions de vie en 2009

Javier Herrera, IRD-DIAL
Sébastien Merceron, Insee

Contact :
Cécile Valadier, département de la Recherche, AFD (valadierc@afd.fr)

Département de la Recherche

Agence Française de Développement 5 rue Roland Barthes
Direction de la Stratégie 75012 Paris - France
Département de la Recherche www.afd.fr



Avertissement

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'Agence Française de Développement ou des institutions partenaires.

Directeur de la publication : Dov ZERAH

Directeur de la rédaction : Robert PECCOUD

ISSN : 1958-539X

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2010.

Mise en page : Marcelle LARNICOL

Remerciements

Cette étude a été réalisée à la demande et grâce au concours financier de l'Agence Française de Développement (AFD). Nous tenons à remercier Valérie Reboud et Cécile Valadier, responsables du projet à l'AFD à Paris, ainsi que Laurent Fontaine et François Giovalucchi, les responsables de l'agence AFD à Papeete.

Nos remerciements vont également à l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF), à son directeur Hervé Bacheré pour son soutien décisif et à Julien Vucher-Visin, qui a partagé avec nous son expérience du terrain et sa fine connaissance du contexte local. Son concours nous a été précieux tant dans l'élaboration du questionnaire que dans les phases d'analyse et de rédaction du rapport d'enquête. Nous remercions de même l'institut de sondages TNS qui a effectué la collecte des données avec rigueur et professionnalisme. Charly Bodet et Laurent Pellet, de l'ISPF, ont fourni un appui technique essentiel à la bonne qualité des données recueillies ; nous les remercions vivement pour cela.

Notre gratitude va aussi aux participants des réunions du projet Comptes économiques rapides de l'Outre-mer (CEROM) à Paris et à Papeete ainsi qu'aux membres du groupe de suivi avec lesquels le questionnaire et certains résultats de cette étude ont été discutés. Les résultats préliminaires ont également été présentés à la commission Famille de l'Assemblée nationale, aux membres du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française (CESC) et aux participants de la conférence « Savoir pour tous » organisée à l'université de la Polynésie française (UPF).

Nous exprimons notre reconnaissance aux plus hautes autorités qui nous ont permis d'amorcer une réflexion sur les inégalités et la pauvreté en Polynésie française.

Nous adressons nos chaleureux remerciements aux habitants des Îles du Vent pour avoir pris le temps de répondre au questionnaire de l'enquête. Grâce à eux, nous pouvons restituer ici leur perception sur leurs conditions de vie.

Sommaire

Résumé	7
<hr/>	
1. Contexte et raison d'être de l'étude	14
1.1. La situation économique de la Polynésie française	14
1.2. La situation sociale de la Polynésie française	15
1.3. Que sait-on des conditions de vie des Polynésiens ?	16
1.4. Raison d'être et objectifs de l'étude	17
<hr/>	
2. La pauvreté monétaire	20
2.1. La pauvreté monétaire relative ancrée dans le temps	21
2.2. La pauvreté monétaire relative en 2009	22
2.3. Profils de la pauvreté monétaire dans les Îles du Vent : qui sont les pauvres ?	30
2.4. Profils conditionnels de la pauvreté monétaire	33
<hr/>	
3. La pauvreté en conditions de vie	38
3.1. Mesurer la pauvreté par les conditions de vie	38
3.2. Profils de la pauvreté en conditions de vie : qui sont les pauvres ?	42
<hr/>	
4. La pauvreté subjective	46
4.1. Ce que le fait d'être pauvre signifie	47
4.2. Le revenu minimum nécessaire	49
4.3. La perception de la pauvreté relative	56
4.4. Évolution perçue du niveau de vie	60
4.5. Instabilité perçue des revenus	62
4.6. Aisance financière	64
4.7. Satisfaction des besoins dans différents domaines	65
4.8. Perspectives d'amélioration de la situation économique du ménage	76
4.9. Niveau de bien-être global	77
<hr/>	
5. De l'isolement social à l'exclusion sociale	84
5.1. La mesure de l'isolement social en Polynésie	85
5.2. L'exclusion sociale en Polynésie	88
5.3. Exclusion sociale et insécurité	89
5.4. La discrimination	89
<hr/>	
6. Le noyau dur de la pauvreté	92
<hr/>	
Conclusions	97
Annexe	93
Liste des sigles, abréviations et acronymes	109
Bibliographie	110

Résumé

Les inégalités de revenu sont fortes dans les Îles du Vent en 2009, notamment en raison de la faible importance des transferts monétaires sociaux vers les plus pauvres et de différentiels très marqués dans les niveaux éducatifs. Ces inégalités expliquent que la pauvreté monétaire relative touche plus d'un quart de la population. Le diplôme protège contre le risque de pauvreté, même si la population ne semble pas en avoir pris la mesure. L'instabilité des revenus, le stress financier, l'absence de perspectives d'amélioration comptent parmi les facteurs affectant le bien-être des ménages, particulièrement les plus pauvres. L'environnement est une préoccupation importante des Polynésiens des Îles du Vent, notamment en ville.

Depuis 2001, la Polynésie française (PF) connaît un net ralentissement de sa croissance macroéconomique en raison des difficultés affectant les principaux moteurs de son économie : le tourisme, la perliculture et la pêche. En 2008, la croissance du produit intérieur brut (PIB) y est même devenue négative (-2,9 %), ce qui a eu des conséquences sur l'emploi salarié. Dans ce contexte de crise, quelles sont les conditions de vie des ménages ? Quels sont les ménages les plus durement touchés et les plus vulnérables à la pauvreté ? Comment sont réparties les richesses en PF ?

Afin de dresser un bilan complet et actualisé des indicateurs de pauvreté, l'institut TNS a réalisé en août 2009 la collecte d'une enquête sur les conditions de vie en Polynésie française (ECVPF-2009), avec l'appui technique de l'ISPF sur un financement de l'AFD. En raison de contraintes de coûts, l'enquête n'est représentative que de la population des Îles du Vent, Tahiti et Moorea, où résident les trois quarts de la population de PF. L'échantillon collecté comprend 1 000 ménages répartis sur

l'ensemble des communes, urbaines et rurales, des Îles du Vent. Outre la pauvreté monétaire, cette étude porte aussi sur les dimensions non monétaires de la pauvreté, ainsi que sur sa perception par la population elle-même. Dans la lignée des recommandations de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi (2009), cette enquête vise à permettre une analyse simultanée des différentes dimensions de la pauvreté et de la qualité de la vie, en introduisant le concept de bien-être. C'est l'occasion d'examiner les profils et les déterminants de la pauvreté dans chacune de ses dimensions, en tenant compte des différentes caractéristiques de la population des Îles du Vent (niveau d'éducation, insertion sur le marché du travail, diversité culturelle et religieuse, origines de la population, etc.).

Selon l'ECVPF-2009, 19,7 % des ménages (27,6 % de la population) ont un revenu situé en deçà du seuil de pauvreté monétaire relatif de 2009, établi à 48 692 francs Pacifique (F CFP ou XPF) par mois et par unité de consommation (UC)¹. Ce résultat est en hausse par rapport à celui de l'enquête sur les budgets des familles (EBF) de 2000-2001 : 18 % des ménages des Îles du Vent se trouvaient alors en situation de pauvreté monétaire relative. Si l'on utilise non plus un seuil de pauvreté recalculé en fonction de la distribution des revenus de 2009, mais un seuil ancré à son niveau de 2001 (corrigé de l'inflation), alors l'incidence de la pauvreté serait de 32 % des ménages en 2009, signe qu'une dégradation s'est opérée, concomitante avec le ralentissement général de l'activité économique.

¹ Le seuil de pauvreté monétaire relative est défini comme la demi-médiane des revenus totaux des ménages par UC en 2009. Le système des UC est un système de pondération qui attribue un coefficient à chaque membre du ménage et permet de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente. Avec cette pondération, le nombre de personnes d'un ménage est ramené à un nombre d'UC. Voir le chapitre 2 pour plus de détails. Pour information, 1 XPF = 0,00838 euro.

La pauvreté monétaire relative reflète avant tout le niveau des inégalités entre les ménages. L'indice de Gini² mesurant les inégalités est de 0,40 – un niveau proche de pays latino-américains et très supérieur à celui de la France métropolitaine (0,29). Ainsi, les 20 % (le quintile) des ménages polynésiens les plus riches capte près de la moitié (47 %) du revenu total des ménages, tandis que le quintile des ménages les plus pauvres en reçoit à peine 6 %. Si les inégalités de revenu sont aussi élevées, c'est en grande partie en raison de la faiblesse des mécanismes monétaires compensatoires ou redistributifs opérant à travers les prestations et la fiscalité directe sur les revenus. Les allocations monétaires publiques et les aides sociales comptent pour moins de 10 % des revenus des 10 % des ménages les plus pauvres (en France métropolitaine, les prestations sociales représentent 35 % des revenus des 10 % de la population la moins aisée). La faiblesse des prestations ainsi que l'importance des revenus de l'activité (77,5 % du total des revenus du ménage) font que les ménages, particulièrement les plus pauvres, sont fortement exposés à la conjoncture économique et, en particulier, à celle du marché du travail. Ce diagnostic devrait toutefois être complété par la prise en compte des transferts publics en nature (logement, soins, scolarité, ...) non intégrés dans cette enquête. Par ailleurs, les trois quarts des allocations et aides sociales sont reçues par des ménages non-pauvres. Il existe donc une marge importante pour améliorer le ciblage de la politique sociale vers les populations les plus pauvres. Considérant le déficit des ressources des ménages pauvres, nous avons ainsi estimé qu'il faudrait transférer 4,3 % de l'ensemble des revenus des ménages non-pauvres vers les ménages pauvres pour permettre à ces derniers d'atteindre le seuil de pauvreté.

La pauvreté peut aussi s'appréhender par les conditions de vie évaluées par rapport à une norme sociale élaborée en fonction des besoins de la population et du standard de vie local : 28,2 % des ménages souffrent d'au moins trois des 13 privations³ jugées essentielles dans le contexte des Îles du Vent et sont considérés comme pauvres en termes de conditions de vie.

² L'indice de Gini vaut 0 pour une répartition parfaitement égalitaire et 1 pour une répartition totalement inégalitaire, où tous les revenus sont détenus par une seule personne.

³ Voir le chapitre 3 pour une liste détaillée des privations retenues dans cette étude.

Le déterminant le plus significatif de la pauvreté, qu'elle soit monétaire ou en conditions de vie, est sans conteste le manque d'instruction. Chaque niveau d'éducation supplémentaire atteint réduit de moitié le risque de pauvreté monétaire. Le fait d'avoir le baccalauréat (BAC) divise ainsi par deux le risque de pauvreté par rapport au fait de n'avoir suivi qu'une éducation primaire, mais le risque de pauvreté des bacheliers reste sept fois supérieur à celui des personnes ayant suivi des études supérieures. À éducation égale, le chômage est un facteur aggravant car il accroît le risque de pauvreté de 40 % par rapport à celui d'un actif occupé. Une fois prises en compte les différences de niveaux d'éducation, ni la religion ni le sentiment d'appartenance ethnique n'ont un impact statistiquement significatif sur le risque de pauvreté. Ainsi, si l'incidence de la pauvreté est nettement plus élevée chez les ménages qui se ressentent « Maohi » (polynésiens) que chez les « Popa'a » (européens), cela provient pour l'essentiel de différentiels de niveaux de diplômes et d'insertion sur le marché du travail. Les ménages unipersonnels présentent un plus fort risque de pauvreté que les autres types de ménages. Les déterminants de la pauvreté en conditions de vie sont semblables à ceux de la pauvreté monétaire : habiter en milieu rural et ne pas avoir de diplôme expose fortement un ménage à subir au moins trois des 13 privations jugées essentielles. Cependant, la situation ponctuelle du chef de ménage sur le marché du travail, à diplôme égal, n'a pas d'incidence significative sur la probabilité d'être pauvre en conditions de vie, contrairement à la pauvreté monétaire, car cette mesure appréhende mieux la notion de revenu permanent et d'accumulation tout au long de la vie. La cohabitation est une stratégie des ménages polynésiens pour se prémunir des privations et donc de la pauvreté en conditions de vie.

La mesure précise des revenus monétaires est un exercice délicat et la définition d'un seuil de pauvreté peut entraîner des débats. De plus, d'autres facteurs déterminants pour la qualité de la vie n'ont pas de valeur marchande, d'où la nécessité de prendre en compte d'autres domaines du bien-être (qualité des biens publics et environnement, instabilité, insécurité, exclusion, loisirs, solidarité) et de compléter les mesures objectives de la pauvreté par une approche subjective, en donnant la parole aux ménages.

Lorsqu'on demande aux ménages de définir la pauvreté, on constate que plusieurs dimensions sont considérées comme importantes. La pauvreté ne se réduit pas à la seule privation de ressources pour « manger à sa faim », même si cet aspect occupe la première place. Pour le quintile le plus pauvre et pour les moins qualifiés, l'absence de perspectives d'amélioration constitue une dimension cruciale de la pauvreté alors que pour le quintile le plus riche et pour les plus éduqués, c'est la qualité du logement qui compte. Il est frappant de constater que l'éducation reste assez peu évoquée alors que c'est le principal facteur de risque de pauvreté dans ses différentes dimensions. Sans doute aux yeux des Polynésiens les liens entre éducation et revenu sont-ils trop indirects (à travers le marché du travail) ou différés (les bénéficiaires se font sentir pour la génération suivante) pour expliquer cette faible prise de conscience de l'importance de l'éducation. Alors que la qualité de l'environnement est reconnue unanimement par la population polynésienne comme un besoin essentiel, c'est l'aspect pour lequel ils se déclarent le moins satisfaits, en particulier dans l'agglomération de Papeete.

Quand on interroge les ménages sur le montant du revenu minimum pour vivre, on constate que 24 % d'entre eux gagnent en réalité moins que ce revenu minimum subjectif et qu'ils pourraient ainsi être considérés comme pauvres. La ligne de pauvreté subjective obtenue par ce biais est en moyenne très proche du seuil de pauvreté de 2001 (1,6 % de différence).

Quand on interroge les ménages sur l'évolution depuis un an de leur propre revenu puis sur l'évolution des revenus de l'ensemble de la PF, on est frappé par les divergences : d'un côté, 26 % des ménages estiment que leurs revenus ont augmenté tandis que 19,6 % pensent le contraire – ce qui conduit donc à un solde d'opinion globalement positif de 6,3 % des ménages. Mais il est surtout intéressant de noter que le solde est négatif (-9,9 %) pour les ménages pauvres et positif (+17,8 %) pour le quintile le plus riche. Les revenus des pauvres se seraient ainsi dégradés depuis un an tandis que ceux des plus riches se seraient améliorés : les inégalités semblent donc s'être accrues au cours de l'année précédant l'enquête. D'un autre côté, la perception

est unanimement plus sombre quant à l'évolution des revenus de l'ensemble de la Polynésie : la grande majorité estime que la situation du territoire s'est dégradée (le solde d'opinion est largement négatif, à -68,1 %). Ainsi, il y a un fort décalage entre la perception pessimiste de la crise du pays et sa traduction dans les faits au niveau des ménages.

Pour certains des ménages non-pauvres d'un point de vue monétaire, la tension sur leurs ressources est telle qu'ils peuvent facilement basculer dans la pauvreté. Ainsi, l'enquête ECVPF-2009 montre qu'environ un ménage sur cinq (21,6 %) se trouve dans une situation de stress financier – un pourcentage légèrement supérieur à celui de l'incidence de la pauvreté monétaire. Près de la moitié (42,1 %) arrivent tout juste à équilibrer leurs revenus et leurs dépenses, tandis que 13,5 % doivent puiser dans leurs réserves. Seuls 4,7 % des ménages sont obligés de s'endetter. Le recours à l'intermédiation financière est donc marginal. Le stress financier est d'autant plus fort que le ménage appartient à une classe de revenu faible.

Les ménages souffrent également de l'instabilité de leurs revenus, particulièrement s'ils se situent au bas de l'échelle des revenus et s'ils ne sont pas protégés par un statut de salarié. Ainsi, près de la moitié des ménages considèrent que leurs revenus sont instables (voire « très instables » pour 22 %). Les ménages les plus pauvres sont les premières victimes de cette instabilité, qui touche près des trois quarts d'entre eux (et 50 % de manière sévère). Cette instabilité est très marquée dans le cas des travailleurs indépendants et des chômeurs. Comme ils ont de plus faibles revenus, l'instabilité aura des conséquences plus dramatiques car ils n'ont pas les moyens financiers d'atténuer les chocs sur la consommation. L'instabilité touchant de manière massive le même groupe social, elle limite de plus tout potentiel d'entraide afin de couvrir les risques. Les réseaux sociaux semblent avoir une faible incidence sur la réduction de l'instabilité des revenus : aucune différence significative n'est observée selon que les ménages appartiennent ou non à un quelconque type d'association. Une personne sur quatre (24 %) estime d'ailleurs ne pas pouvoir compter sur la solidarité privée, familiale ou associative, en cas de coup dur.

Enfin, lorsqu'on interroge les ménages sur leurs perspectives d'avenir, une très faible proportion (11,4 %) des ménages pauvres s'attendent à une amélioration de leurs revenus avant un an alors qu'un ménage sur quatre parmi le quintile le plus riche pense que ses revenus vont s'améliorer avant un an. Les ménages anticipent donc un creusement des inégalités et, par conséquent, de la pauvreté monétaire relative.

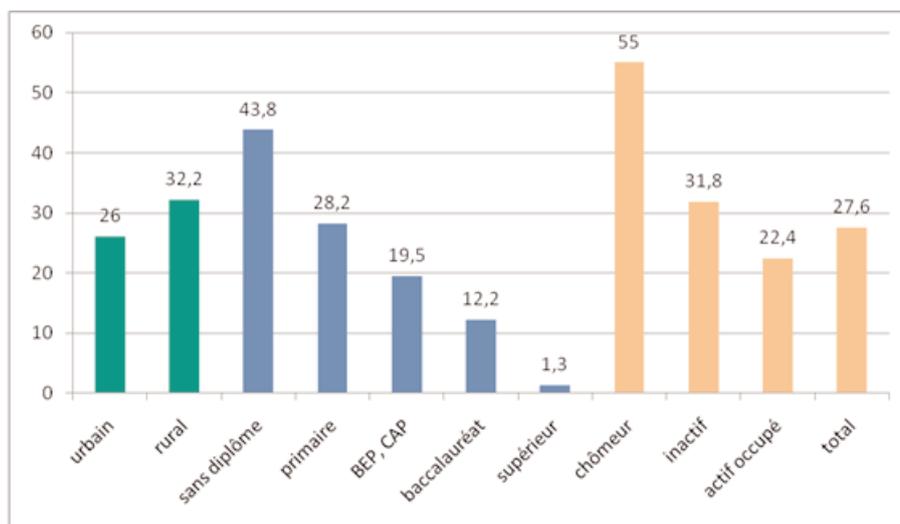
Malgré les fortes inégalités de revenu, seul un individu sur dix (10,8 %) déclare avoir été victime de discrimination au cours des deux dernières années. En revanche, un peu plus d'un ménage sur trois (36 %) ont été touchés de façon directe (26 %) ou indirecte (leurs voisins) par l'insécurité – c'est-à-dire par un vol ou par une agression. Ce phénomène d'insécurité est plus fort à Papeete (49 %) que dans les villes périphériques (38 %) et qu'en zone rurale (23 % à Moorea). Les victimes sont davantage les ménages plus riches que les plus pauvres.

L'exclusion sociale intervient lorsqu'un ménage est à la fois isolé socialement et en situation de pauvreté objective (monétaire ou en conditions de vie). Un individu sur 20 (5 %) est dans cette situation de grande fragilité, c'est-à-dire sans ressources propres et sans recours possible à la solidarité en cas de coup dur. Ce groupe particulièrement vulnérable reçoit peu d'aide de la part de la collectivité car les pensions, aides et allocations publiques représentent à

peine 8 % de leurs revenus. On constate, une fois de plus, que l'éducation préserve à la fois de la pauvreté et de l'isolement, d'où une sous-représentation des individus qualifiés chez les exclus sociaux. De même, on retrouve ce noyau dur de la pauvreté en considérant l'ensemble des dimensions de la pauvreté : un peu plus d'un individu sur 20 (6,6 %) a connu au moins cinq formes de pauvreté. Cette population qui accumule les désavantages a plus de difficultés pour les surmonter.

En ce qui concerne la perception du bien-être global exprimée par les ménages, l'analyse des réponses montre que chacune des dimensions de la pauvreté a un impact spécifique sur le niveau de satisfaction du ménage, ce qui apporte une justification ex post à l'approche multidimensionnelle de la pauvreté adoptée dans cette étude. Plus précisément, le niveau de bien-être global des ménages des Îles du Vent est relativement élevé, mais il recule à chaque fois qu'une des situations de pauvreté se manifeste. La tolérance de la population aux inégalités semble relativement élevée : la grande majorité des ménages se classent eux-mêmes au milieu de la distribution perçue des revenus en Polynésie française. Ce sentiment d'appartenance à une grande classe moyenne et à une société multiculturelle homogène tranche avec la polarisation des revenus entre, d'un côté, un halo de pauvreté étendu et, de l'autre, une classe aisée.

Graphique 1. Taux de pauvreté monétaire relative en 2009, selon les caractéristiques du chef de ménage (incidence en % de la population)



Note de lecture : 43,8 % des individus membres d'un ménage dont le chef n'a aucun diplôme se situent en deçà du seuil de pauvreté monétaire en 2009.
 BEP : brevet d'études professionnelles.
 CAP : certificat d'aptitude professionnelle.

Source : ECVPF-2009.

Tableau 1. Taux de pauvreté en 2009, selon les différentes dimensions de la pauvreté

Dimension de la pauvreté	Incidence (% des ménages)	Incidence (% de la population)
Pauvreté monétaire relative, ligne 2009	19,7	27,6
Pauvreté subjective	24,0	22,5
Situation de stress financier	18,3	20,5
Forte instabilité des revenus	22,4	23,7
Perception d'être dans les 30 % plus pauvres	18,4	21,0
Perspectives d'avenir bouchées : amélioration dans plus d'un an ou jamais	20,7	19,3
Mal-être global	9,9	10,4
Vie difficile	47,0	42,6
Pauvreté en conditions de vie	29,3	28,2
Exclusion sociale	3,9	5,1

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

1. Contexte et raison d'être de l'étude

1.1. La situation économique de la Polynésie française

La Polynésie française connaît depuis 2001 des difficultés d'ordre structurel qui touchent les fondamentaux de son économie. Ces difficultés ont été aggravées par la crise mondiale de 2009.

La Polynésie française est un territoire vaste comme l'Europe occidentale, composé d'archipels fortement éloignés les uns des autres et faiblement peuplés. Ses spécificités géographiques en font à la fois une destination touristique mythique et une économie fortement dépendante et vulnérable. Mais elles constituent aussi un handicap structurel important pour sa population. La politique publique polynésienne a cherché à compenser cet isolement et cette dépendance aux importations à travers notamment des mesures d'incitation aux investissements (comme la loi Flosse de défiscalisation de 1995), en particulier dans le secteur touristique.

Le Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) a été pendant 30 ans le moteur de l'économie locale, occupant directement ou indirectement plus de 60 % de la population active et tirant la croissance à plus de 11 % par an en moyenne. Avec l'annonce de la suspension, puis de l'arrêt des essais en 1996, la collectivité s'est dotée d'un statut d'autonomie, complété en 2004 pour relever le défi du passage à une économie moderne et diversifiée. Le Pacte de progrès (1994) a engagé le pays dans des réformes de fond, avec en particulier l'instauration de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'allègement des droits de douane et la création de la protection sociale généralisée (PSG). Il devait permettre à la Polynésie française de développer les infrastructures et le logement mais aussi de favoriser l'emploi et la formation professionnelle.

L'économie polynésienne repose essentiellement sur les secteurs du tourisme, de la perliculture et de la pêche. Elle rencontre actuellement des difficultés d'ordre conjoncturel et structurel : comme c'est une terre touristique et une terre d'importations et d'exportations, elle subit de plein fouet les conséquences de la crise économique mondiale de 2008-2009, la hausse du prix des énergies fossiles et la chute du dollar, qui sont autant de freins aux exportations. La crise a affecté directement le résultat des entreprises polynésiennes, dont le chiffre d'affaires a reculé de 8 % entre 2008 et 2009 (source ISPF).

Par ailleurs, les fondamentaux économiques de la PF se sont durablement fragilisés depuis une décennie : le marché de la perle connaît, outre des problèmes de surproduction, une forte diminution des prix ; la baisse des rendements et des quotas en matière halieutique a stoppé net l'essor de cette branche de production ; et le tourisme se détourne vers d'autres destinations moins chères. Le recul tendanciel de la fréquentation touristique s'est accentué en 2009, avec 35 000 touristes de moins par rapport à 2008, soit un repli de -19 % en un an (source ISPF).

Cette vulnérabilité des exportations polynésiennes est liée à leur faible diversification. Au cours de la période 1995-2003, la Polynésie française a connu une croissance moyenne réelle de 2,7 % par an, supérieure à celle de la métropole (2,2 %) mais inférieure à celle des autres économies ultramarines (comprise entre 2,9 et 4,7 %, source IEOM). Le PIB polynésien par habitant s'établissait en 2003 à 17 000 euros (EUR), soit 67 % du PIB par habitant métropolitain, et à 17 514 EUR en 2006 (62 % du PIB par habitant métropolitain). Depuis, ce différentiel a peu

évolué et ne montre pas de signes de rattrapage. En tenant compte du coût de la vie beaucoup plus élevé en Polynésie française, l'analyse en parité de pouvoir d'achat (PPA) montrerait des écarts encore plus importants avec la métropole. Le pouvoir d'achat s'était pourtant sensiblement amélioré en Polynésie française entre 1995 et 2003 (avec

une croissance annuelle moyenne de +1,4 % du revenu disponible brut par habitant), mais cette tendance s'est vue ensuite bloquée par la forte inflation importée du fait d'un renchérissement des coûts de transport pour les produits achetés entre 2006 et 2008.

1.2. La situation sociale de la Polynésie française

D'après le recensement de la population de 2007, le taux de chômage était de 11,7 % (son niveau de 2002). Mais l'emploi s'est fortement contracté en 2008 et plus encore en 2009 : le solde entre les créations et les suppressions d'emploi est négatif entre ces deux années, à -3,8 % (source ISPF). Le Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle (SEFI) a recueilli 1 000 offres d'emploi de moins en 2008 qu'en 2007, soit une perte de 15 % des offres sur l'année.

Du fait d'une transition démographique encore inachevée, les marchés du travail éclatés de la Polynésie française subissent une arrivée massive de jeunes. La structure de la pyramide des âges explique que la population active croisse plus vite que la population (+2,6 % contre +2 %). Du fait de la baisse des offres d'emploi, de la suppression de postes dans les secteurs touristique et perlier et de l'arrivée continue de jeunes sur le marché du travail, on peut estimer à environ 4 000 les demandeurs d'emploi potentiels qui se retrouvent sans revenu d'activité chaque année depuis 2007. La crise économique et ce nombre important de travailleurs désœuvrés pourraient avoir de lourdes conséquences sur la prévalence de la pauvreté en PF et son évolution depuis la dernière enquête EBF de 2000-2001 (ce point sera détaillé ultérieurement). Comme le montrent les résultats du dernier recensement de la population, le taux de chômage est étroitement lié au niveau d'études de la main-d'œuvre : il se situe à 15,7 % pour les non-diplômés, à 10,8 % pour les bacheliers et à 2,5 % pour les diplômés du deuxième et troisième cycles (INSEE, 2009).

Depuis 1995, la Contribution de solidarité territoriale (CST) s'applique à l'ensemble des revenus à partir d'un certain seuil. Mais l'absence de système d'assurance-chômage et de revenu minimum garanti n'incite pas les Polynésiens sans emploi à se déclarer comme chômeurs et favorise au

contraire le non-salariat autour d'activités traditionnelles informelles et l'autoconsommation, surtout dans les îles éloignées du pôle d'emplois que constitue Papeete. Environ un actif occupé sur quatre n'est pas salarié. Les salariés du secteur public gagnent en moyenne un tiers de plus que les salariés du privé, malgré une refonte des statuts de l'administration et les revalorisations récentes et répétées du salaire minimum : avec une progression de +2,2 % par an en moyenne depuis 1996, le montant du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) polynésien est passé à 145 306 XPF en septembre 2008.

Les conditions de vie des ménages semblent avoir été affectées par la crise. Ceux-ci consomment moins, comme en témoigne la baisse du nombre d'immatriculations de véhicules particuliers neufs, qui ont chuté d'un tiers entre 2007 et 2009. La dette bancaire des ménages polynésiens a progressé depuis 2001 à un rythme supérieur à celui de leurs revenus et leur taux d'épargne a été divisé par deux entre 2001 et 2005 (IEOM, 2010). Les ménages ont fréquemment emprunté pour acheter logement et voiture et la situation économique actuelle peut les placer dans une situation de forte vulnérabilité.

Le progrès social a été rapide depuis les années 1990. Le rattrapage entre la situation initiale très inégalitaire de la Polynésie et celle de la métropole se poursuit dans quasiment tous les domaines sociaux et éducatifs. Mais la déscolarisation prématurée des jeunes reste préoccupante, car seulement un tiers d'une génération donnée est bachelière – soit moitié moins qu'en métropole. L'éducation et la qualification des jeunes ne sont pas encore au niveau de celles des économies occidentales. Dans le domaine de la santé, la densité de médecins a presque doublé en dix ans, passant de 175 praticiens pour 100 000 habitants en 1996 à 317 en 2005. La mortalité infantile a été dans le

même temps divisée par trois mais elle reste deux fois plus élevée qu'en métropole. L'espérance de vie en 2007 demeure inférieure à celle de la métropole, de quatre ans

pour les hommes (6,5 ans en 1995) et de sept ans pour les femmes (8,8 ans en 1995).

1.3. Que sait-on des conditions de vie des Polynésiens ?

L'enquête EBF menée en Polynésie par l'ISPF en 2000-2001 a permis d'étudier les revenus et la consommation des ménages polynésiens (ISPF, 2005) : en 2001, la pauvreté monétaire touchait 18,6 % des ménages de PF et 18,0 % des ménages des Îles du Vent. Le seuil de pauvreté utilisé a été calculé par rapport à la distribution des revenus des ménages. Estimé par la moitié de la médiane des niveaux de vie par UC, il était égal en 2001 à 51 470 XPF par mois (431 EUR). Cela présupposait que les besoins essentiels étaient déjà satisfaits pour tous et que seule la position relative des ménages était pertinente. Pour obtenir une image complète de la situation des habitants en termes de qualité de vie, le profil de pauvreté basé sur cette seule mesure de la pauvreté monétaire relative est largement incomplet : non seulement, il constitue avant tout une mesure des inégalités plutôt qu'une évaluation du bien-être et des conditions de vie mais, en outre, il mesure uniquement la possibilité d'acquiescer le panier de consommation essentiel (auquel on fait implicitement référence lorsqu'on parle de pauvreté) et non son acquisition effective. Or, les ressources monétaires ne sont pas un indicateur suffisant de qualité de vie. En effet, les individus diffèrent par leurs capacités à transformer les ressources en bien-être (Sen, 1987) et nombre de facteurs qui font qu'une vie est bonne ne sont pas échangeables sur un marché (comme par exemple les biens publics, la sécurité, l'environnement, etc.) et n'ont donc pas de prix. Les mesures basées sur les ressources doivent dès lors être complétées par des indicateurs non monétaires.

Le recensement de la population conduit en 2007 par l'ISPF permet de dresser un état des lieux des conditions de logement des ménages. Une étude non publiée de l'AFD a estimé, à partir des données du recensement, que la proportion de ménages souffrant d'au moins une des huit privations dans leur logement s'élevait à 21,4 % en 2007 en PF (et 15 % pour les seules Îles du Vent). Les huit manques retenus, jugés essentiels, concernaient essentiellement les

conditions d'habitat et donnaient un poids prépondérant à l'accès à l'eau dans le logement. Les conditions de vie étaient jugées mauvaises si l'habitat était précaire, l'éclairage absent ou problématique, l'eau courante inaccessible, le système d'évacuation des eaux usées artisanal et si le logement ne comportait pas de WC intérieurs, de cuisine ou de machine à laver ou de baignoire/douche intérieure. Il s'agissait donc d'une mesure partielle des conditions de vie, centrée sur le logement et l'alimentation en eau, sans éléments sur les ressources des ménages ainsi identifiés, ni sur les autres facteurs déterminants de la qualité de vie en Polynésie.

Les objectifs du Pacte de progrès visaient l'amélioration des conditions de vie des Polynésiens. Pour pouvoir mesurer cette progression, il faut disposer d'indicateurs adéquats. Avec le niveau de son PIB par habitant, la Polynésie française fait partie des pays à revenu élevé – même s'il est égal à seulement deux tiers du PIB par habitant métropolitain. Il est cependant largement admis (Stiglitz *et al.*, 2009) que le PIB – l'indicateur synthétique phare de l'activité économique d'un pays – est nettement insuffisant lorsqu'il s'agit d'appréhender les questions de richesse et de pauvreté. L'indice de développement humain (IDH) enrichit le diagnostic fourni par le PIB par habitant avec une mesure de la longévité des habitants (espérance de vie à la naissance) et du niveau d'éducation (taux d'alphabétisation des adultes et taux brut de scolarisation [TBS]). En 2003, l'IDH place la Polynésie en 42^{ème} position, au niveau de la Slovaquie⁴. S'il est corrigé de la valeur des services et des biens publics dont les ménages d'un pays peuvent disposer, le revenu brut disponible (RBD) par tête permet davantage de mesurer les ressources moyennes des habitants d'un pays. Mais, là encore, comme tous les autres indicateurs macro-économiques agrégés, l'IDH et le RBD ne parviennent guère mieux que le PIB à fournir une évaluation directe des conditions de vie ni du niveau de

⁴ Étude non publiée de l'AFD, 2008.

bien-être des ménages. La distribution des richesses et les inégalités de dotation ne sont pas non plus mesurées dans ces agrégats. Seule une approche microéconomique reposant sur les caractéristiques individuelles enregistrées

au niveau des ménages permet d'appréhender ces dimensions distributives. Les individus ne peuvent pas se reconnaître dans des moyennes si les distributions sont très inégalitaires.

1.4. Raison d'être et objectifs de l'étude

Les agrégats classiques de richesse issus de la comptabilité nationale sont insuffisants, voire trompeurs. Ils doivent donc être complétés par des indicateurs plus pertinents sur la qualité de vie des habitants de la Polynésie française, en multipliant les approches du bien-être et de la pauvreté.

Les indicateurs disponibles sur la pauvreté et sur les conditions de vie des ménages polynésiens sont relativement anciens (l'EBF portait sur douze mois de l'année 2000-2001) ou se limitent aux seules caractéristiques du logement (le recensement de la population de 2007 fournissait des éléments sur les équipements et les caractéristiques de l'habitat des Polynésiens).

Seules les dimensions objectives ont jusqu'ici été prises en considération. Or, le bien-être doit aussi être appréhendé à travers la perception subjective qu'ont les ménages de leur situation. Les individus étant en effet les plus à même de juger de leur qualité de vie, il est donc naturel de s'appuyer sur leur propre évaluation. L'avantage de cette mesure auto-évaluatrice est qu'elle donne une information différente de celle basée sur les seuls critères objectifs (comme le revenu ou les privations) et qu'elle ne présuppose aucun standard de référence sociohistorique, dont la construction et le contenu peuvent toujours être discutables. Ainsi, la perte de qualité de vie due au chômage est classiquement plus élevée que la seule baisse de revenu. Mesurer seulement le bien-être d'un point de vue subjectif pose le problème de la comparabilité interpersonnelle des préférences et des facultés d'adaptation des individus à leur situation économique et sociale. C'est pourquoi il faut établir un diagnostic complet des différentes dimensions de la pauvreté, objectives et subjectives, absolues et relatives.

Les indicateurs agrégés et les profils de pauvreté n'ont jusqu'ici pas pris en compte les correspondances entre les multiples dimensions de la pauvreté, ni la diversité sociale et culturelle de la population polynésienne.

Il était nécessaire de pallier l'absence totale d'un indicateur d'accumulation des désavantages, afin de permettre la mise en place de politiques publiques ciblées vers ceux qui cumulent ces désavantages. Pour avoir des informations sur les distributions jointes, il faut interroger les mêmes individus sur plusieurs dimensions de la qualité de la vie dans la même enquête plutôt que de faire des enquêtes pour chaque dimension.

Tous ces éléments ont milité pour la mise en place d'une telle étude, qui se veut la plus exhaustive possible, des multiples approches de la pauvreté mesurée au niveau des ménages. Cette stratégie est conforme aux recommandations formulées en décembre 2009 par le groupe « Qualité de la vie » de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi.

La présente étude poursuit donc plusieurs objectifs :

- apporter une évaluation récente des conditions de vie des habitants en Polynésie française grâce à une enquête représentative auprès des ménages menée en août 2009 ;
- prendre en compte les multiples dimensions de la pauvreté et leurs correspondances ;
- considérer la perception de la pauvreté par la population (pauvreté subjective) ;
- établir un profil de pauvreté tenant compte de la diversité culturelle et des origines, des groupes sociaux, des générations ;
- étudier les liens entre pauvreté et marché du travail, entre pauvreté et participation sociale, entre pauvreté et éducation.

Encadré 1. Les caractéristiques de l'enquête auprès des ménages ECVPF-2009⁵

L'étude et l'enquête, financées par l'AFD, ont bénéficié d'un support technique fourni sur place par l'ISPF. La collecte des données a été confiée à un prestataire local (TNS Sofres).

Du fait du fort éloignement des différents archipels, l'analyse coût/bénéfices sur l'étendue du champ géographique à considérer pour le tirage de l'échantillon représentatif a conduit à le restreindre aux seules Îles du Vent (Tahiti et Moorea) : avec 260 000 habitants, ces deux îles représentent 75 % de la population polynésienne, ainsi qu'une grande diversité des milieux de vie (urbain, rural, semi-urbain, côtier ou non côtier).

Un échantillon représentatif de 1 000 ménages a répondu à l'enquête, couvrant l'ensemble des communes des Îles du Vent.

L'échantillonnage a suivi un plan de sondage stratifié à deux degrés utilisant les données du recensement de la population de 2007. Le premier degré a consisté en un tirage aléatoire de 100 districts⁶ selon quatre strates de niveaux de vie et deux strates de milieux (urbain ou rural). Les districts à dominante « pauvre » (selon une analyse des données issues du recensement) ont été surreprésentés afin d'améliorer la robustesse des analyses des populations en situation de pauvreté. Le second degré a consisté à tirer dix ménages par district selon la méthode du pas de tirage.

Du fait des contraintes de budget et de la volonté de ne pas surcharger les répondants, un questionnaire court de huit pages a été administré en face à face à la personne de référence du ménage, la mieux à même d'avoir une vue d'ensemble sur le budget, les revenus et les conditions de vie du foyer. La durée moyenne des entretiens était de 35 minutes. Les questions sur la perception de la pauvreté en constituaient l'axe central.

Le questionnaire, organisé en différents modules, couvrait l'ensemble des dimensions de la pauvreté et les facteurs susceptibles de les expliquer :

- de façon classique, les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage (sexe, âge, éducation, migration, langue, composition du ménage...);
- de façon plus originale, les origines, le sentiment d'appartenance ethnique, la provenance géographique, la perception de la discrimination, les réseaux sociaux et religieux ;
- la situation d'emploi du chef de ménage ;
- la qualité et les équipements de l'habitat, à la manière du recensement ;
- l'accès aux biens publics (voirie, assainissement, eau potable, transports) ;
- les revenus d'activité ainsi que l'ensemble des autres revenus et transferts dont bénéficie le ménage ;
- le niveau de satisfaction subjective des besoins, la perception de l'aisance financière et l'auto-évaluation du bien-être ;
- la participation sociale et la sécurité.

⁵ Pour plus de détails sur l'enquête et le traitement statistique des données, se reporter à l'annexe.

⁶ Le district est une subdivision administrative d'une centaine de ménages en moyenne.

2. La pauvreté monétaire

Dans l'approche monétaire de la pauvreté, les individus membres de ménages dont le revenu total par UC est inférieur à un seuil de pauvreté donné sont considérés comme pauvres. La pauvreté monétaire mesure donc uniquement la possibilité d'acquies ou non le panier de consommation considéré comme essentiel. Le seuil de pauvreté peut être défini de manière absolue ou relative.

L'emploi d'un seuil relatif se justifie si l'ensemble de la population bénéficie d'un niveau de revenu permettant de satisfaire ses besoins essentiels. C'est partiellement le cas de la Polynésie française, car à peine « 0,5 % des familles » vivaient en dessous du seuil absolu d'extrême pauvreté en 2001 (ISPF, 2005). L'approche relative mérite donc d'être retenue.

Encadré 2. Ménage et unités de consommation

Le ménage est considéré comme une entité élémentaire pour l'approche de la pauvreté par les revenus et par les conditions de vie. Pour comparer les revenus des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation ou aux revenus perçus par chacun de leurs membres. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie. Aussi, un système de pondération attribue un coefficient à chaque membre du ménage et permet de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente. Avec cette pondération, le nombre de membres d'un ménage est ramené à un nombre d'UC. Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par UC à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle utilisée dans cette étude, qui l'est également dans la plupart des pays en développement, est celle dite d'Oxford⁷. Elle retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,7 UC pour les autres adultes et les enfants de plus de 14 ans ;
- 0,5 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Les seuils de pauvreté monétaire évoqués ici correspondent à une UC (un individu adulte vivant seul par exemple). Ainsi, pour savoir si un couple avec un jeune enfant est pauvre en termes monétaires, il faut comparer son revenu total au seuil de pauvreté multiplié par 2,2 ($1 + 0,7 + 0,5 = 2,2$).

L'EBF de 2000-2001 définissait un seuil de pauvreté relatif correspondant à la demi-médiane des revenus du ménage par UC (58 991 XPF en 2001, soit 67 395 XPF [565 EUR] en 2009). L'incidence de la pauvreté (en % des ménages) ainsi mesurée était de 18 % dans les Îles du Vent en 2001. Qu'en est-il pour l'année 2009 ? Pour le savoir, on utilisera la ligne de pauvreté relative de 2001 ancrée dans le temps ainsi que le seuil relatif calculé à partir de la répartition des

revenus de 2009. Le premier indicateur permettra d'apprécier l'évolution des niveaux de vie absolus tandis que le second mettra en évidence l'évolution des inégalités. Les résultats de nos estimations, que l'on détaille ensuite, montrent que la pauvreté relative selon le seuil de 2009

⁷ L'échelle d'Oxford a été utilisée par l'ISPF en 2005 pour son étude de la pauvreté monétaire à partir des données de l'EBF de 2000-2001. Les résultats de l'étude ont été testés en appliquant l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE, utilisée dans les pays comme la France et les États-Unis. Les conclusions et les seuils sont relativement peu sensibles à ce changement d'échelle.

s'est très légèrement accrue, alors que la pauvreté calculée avec le seuil ancré en 2001 a fortement augmenté. Chaque incidence de la pauvreté sera exprimée en pourcentage des ménages ayant un revenu inférieur par UC à la ligne de pauvreté et en pourcentage d'individus résidant dans les ménages dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté. Le niveau de vie des ménages mesuré par la pauvreté monétaire semble donc avoir subi une baisse notable tout en maintenant de fortes inégalités.

Nous présenterons à plusieurs reprises dans la suite de ce rapport des résultats sur la pauvreté en utilisant les indicateurs de Foster, Greer et Thorbecke ou « indicateurs FGT ». Ces indicateurs visent à remédier aux insuffisances du seul indicateur d'incidence de la pauvreté, très répandu car facile à comprendre. Il est en effet important de tenir compte non seulement de la proportion des ménages/individus vivant en deçà de la ligne de pauvreté mais aussi de l'éloignement des ménages définis ainsi comme pauvres vis-à-vis de cette ligne. L'indicateur P1 tient compte de la distance moyenne des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté. Toute augmentation des revenus des ménages pauvres conduira à une amélioration de l'indicateur P1, même si cette amélioration n'est pas suffisante pour leur permettre de franchir la ligne de

pauvreté. Cet indicateur P1, dit d'« intensité de la pauvreté », correspond simplement à la moyenne sur l'ensemble des ménages/population de l'écart relatif des revenus par rapport à la ligne de pauvreté. L'intensité de la pauvreté mesurée par P1 donne l'écart de pauvreté moyen, c'est-à-dire l'écart entre le revenu moyen des pauvres et le seuil de pauvreté, en pourcentage du seuil de pauvreté. De la même manière, il peut exister une forte hétérogénéité parmi les pauvres, certains se trouvant tout près de la ligne et d'autres très loin en dessous. Il est souhaitable que l'indicateur de pauvreté puisse être sensible (s'améliorer) si un transfert est opéré entre ménages pauvres proches de la ligne vers ceux qui en sont plus éloignés. Le carré de la distance relative des revenus par rapport à la ligne de pauvreté assigne un poids plus grand aux ménages les plus éloignés de sorte que toute réduction des inégalités parmi les pauvres se traduira par une amélioration de cet indicateur P2, qualifié aussi d'indicateur de la « sévérité de la pauvreté ».

La pauvreté monétaire peut être mesurée à travers le niveau de revenu ou à travers le niveau des dépenses. L'ECVPF-2009 fait l'inventaire des différentes sources de revenu des ménages et ne s'attache pas aux dépenses.

2.1. La pauvreté monétaire relative ancrée dans le temps

L'utilisation d'une ligne de pauvreté relative calculée à partir de la distribution des revenus des Îles du Vent en 2001 et ancrée dans le temps permet de comparer l'évolution du niveau de vie entre 2001 et 2009, corrigée de l'inflation pour la ramener aux prix de 2009. La pauvreté ainsi mesurée toucherait alors 35,8 % des ménages des Îles du Vent, soit pratiquement le double qu'en 2001 (tableau 2). Cependant, ce chiffre surestime l'incidence de la pauvreté car, contrairement à l'estimation des revenus de 2001, celle de 2009 n'inclut pas la valeur des produits autoconsommés, les donations privées ni les rémunérations en espèce. Or, l'autoconsommation représentait en 2001 environ 7 % des revenus moyens des ménages des Îles du Vent (12,9 % pour les ménages ruraux et 4,5 % pour les ménages de Tahiti urbain) : il n'est

pas rare, surtout en milieu rural, que les ménages polynésiens utilisent les fruits, légumes et produits de leur pêche. Cette autoconsommation a une valeur qui pourrait être monétarisée et permet en tout cas d'éviter une partie des dépenses, notamment alimentaires. La mesure des revenus n'était pas l'objectif central de l'ECVPF : du fait de la contrainte budgétaire amenant à un questionnaire court, les questions sur le revenu ont été regroupées et simplifiées. Le questionnaire a en outre été administré à un seul membre du ménage (la personne de référence), chargé de répondre pour tous les autres. Les différentes sources de revenus monétaires ont été prises en compte, à l'exception des éléments non monétaires (en nature) pour lesquels une imputation a été effectuée.

En redressant de façon sommaire⁸ les revenus du ménage afin de tenir compte de l'autoconsommation, l'écart de pauvreté par rapport à l'année 2001 se réduit de près de

quatre points lorsqu'on considère la ligne relative de pauvreté 2001 ancrée dans le temps (tableau 3)⁹.

Tableau 2. Indicateurs FGT pour les ménages des Îles du Vent, 2001 et 2009 (compte non tenu de l'autoconsommation en 2009), en % des ménages

	P0 (incidence de la pauvreté)	P1 (intensité de la pauvreté)	P2 (sévérité de la pauvreté)
Enquête ECVPF-2009			
Avec ligne 2001 ancrée (*)	35,8	13,8	7,6
Avec ligne 2009 (**)	19,5	7,2	4,0
Enquête EBF 2000-2001			
	18,0	15,9	2,3

Note de lecture : 19,5 % des ménages des Îles du Vent ont un revenu par UC inférieur au seuil relatif de pauvreté de 2009.

Notes : * ligne de 2001 ramenée aux prix de septembre 2009 (corrigée de l'inflation). ** Demi-médiane des revenus totaux du ménage par UC, échelle d'Oxford. Cette échelle a été employée afin de maintenir la comparabilité avec les résultats sur la pauvreté publiés par l'ISPF à partir de l'EBF 2000-2001.

Sources : pour 2001, ISPF (2005) ; pour 2009, calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

2.2. La pauvreté monétaire relative en 2009

Dans toute la suite de ce chapitre, la notion de pauvreté monétaire équivaudra à la situation des ménages en 2009 dont le niveau de vie par UC mesuré dans l'ECVPF-2009 et corrigé de l'autoconsommation imputée est inférieur à la demi-médiane des niveaux de vie par UC ainsi calculés pour tous les ménages des Îles du Vent.

La pauvreté monétaire relative concerne dès lors 19,7 % des ménages des Îles du Vent, à comparer avec une incidence de 18 % en 2001 selon l'EBF 2000-2001 (tableau 3). Ces ménages relativement pauvres en ressources représentent 27,6 % de la population de Tahiti et de Moorea, soit environ 55 914 personnes¹⁰ relativement pauvres en revenus.

La pauvreté monétaire ne se distribue pas de façon homogène sur le territoire : plus de six points séparent l'incidence de la pauvreté monétaire en milieu urbain et en milieu rural (respectivement 26 et 32,2 %). Cependant, du fait d'une plus forte concentration de la population en zones urbaines, on constate que la plupart des pauvres se trouvent en milieu urbain (69,4 % des pauvres habitent en ville contre 30,6 % en milieu rural alors que les parts respectives sur la population totale, pauvre et non-pauvre, sont de 73,8 et 26,2 %). Un contraste significatif mais de moindre importance est aussi observé entre la périphérie urbaine (27,9 % de la population en situation de pauvreté) et le centre de Papeete (23,2 %) (graphique 2).

⁸ On effectue une imputation de la valeur monétaire de l'autoconsommation en multipliant les revenus des ménages ruraux de 2009 par 1,12 et les revenus des ménages urbains par 1,044 : la part de l'autoconsommation dans les revenus totaux en 2001 est de respectivement 12 % et 4,4 % pour Tahiti urbain et Îles du Vent rural.

⁹ En revanche, l'incidence de la pauvreté relative en 2009 demeure pratiquement inchangée (tableaux 2 et 3).

¹⁰ Projection de population en considérant le taux de croissance moyen de 1,2 % par an de la population des Îles du Vent observé entre 2002 et 2007.

Tableau 3. Indicateurs FGT pour les ménages des Îles du Vent, 2001 et 2009 (compte tenu de l'autoconsommation en 2009), en % des ménages

	P0 (incidence de la pauvreté)	P1 (intensité de la pauvreté)	P2 (sévérité de la pauvreté)
Enquête ECVPF-2009			
Avec ligne 2001 (*)	32,0	12,2	6,6
Avec ligne 2009 (**)	19,7	7,0	3,8
Enquête EBF 2000-2001			
	18,0	15,9	2,3

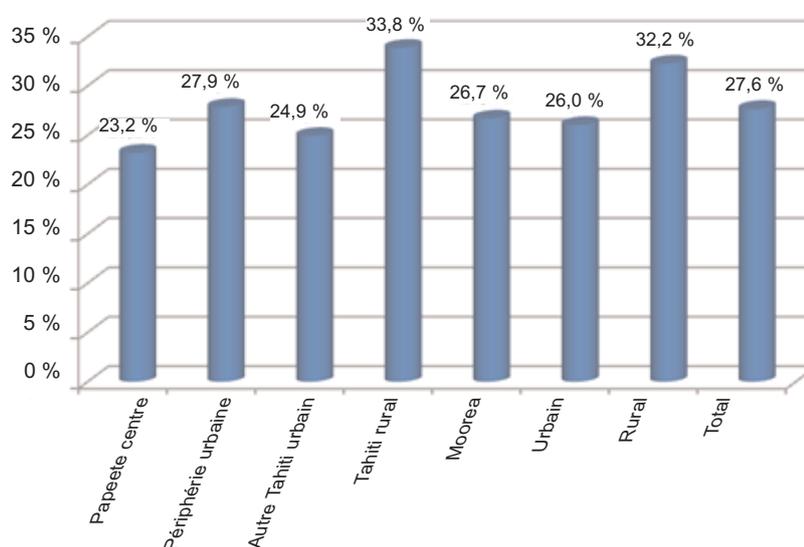
Note : * ligne 2001 ramenée aux prix de septembre 2009. ** Demi-médiane des revenus totaux (avec prise en compte de l'autoconsommation) du ménage par UC, échelle d'Oxford.

Source : pour 2001, ISPF (2005) ; pour 2009, estimations des auteurs.

Après la prise en compte de l'autoconsommation par imputation dans les revenus, on note que la distance moyenne des revenus des ménages par rapport à la ligne de pauvreté relative 2009 (indicateur P1 et ligne 2009) se réduit de moitié par rapport à celle qui prévalait en 2001

(indicateur P1 et enquête EBF 2000-2001). Les ménages pauvres se rapprochent de la ligne en 2009 par rapport à 2001, tandis que l'inégalité au sein des pauvres (mesurée par P2) s'accroît légèrement.

Graphique 2. Incidence de la pauvreté relative en 2009, selon la zone géographique de l'habitation principale, en % de la population



Source : ECVPF-2009.

L'intensité de la pauvreté mesurée par P1 se creuse (de 7 à 9,7 %) lorsqu'on considère le nombre de personnes qui composent les ménages concernés par la pauvreté monétaire. Cela reflète le fait qu'en moyenne, les ménages se situant en deçà de la ligne de pauvreté comptent davantage de membres que ceux situés au-delà de cette ligne. L'indicateur d'inégalité entre les pauvres (mesurée par P2) passe de 3,9 à 4,9 quand on considère l'ensemble de la population au lieu du nombre de ménages.

L'écart de pauvreté moyen nous indique le montant du transfert qu'il faudrait verser à chaque ménage pauvre pour que tous atteignent le seuil de pauvreté. Compte tenu du

montant de l'écart de pauvreté moyen des ménages pauvres (17 096 XPF), du nombre d'individus pauvres (55 914 personnes), de la population totale des Îles du Vent (202 548 personnes en résidence principale) et des revenus moyens (117 975 XPF), ces transferts représentent 4 % de l'ensemble des revenus (soit 4,3 % des revenus des non-pauvres). Il est intéressant de noter que l'intensité de la pauvreté est plus importante pour la population rurale que pour la population urbaine et que les pauvres ruraux présentent un plus fort degré d'hétérogénéité que les pauvres urbains. Ainsi, il suffirait de transférer 4,3 % des revenus des non-pauvres vers les pauvres (en termes monétaires) pour permettre à l'ensemble des pauvres de franchir la ligne de pauvreté relative.

Tableau 4. Indicateurs FGT pour la population Îles du Vent, 2009 (compte tenu de la composition des ménages et de l'autoconsommation), en % de la population

	P0	P1	P2
Total	27,6	9,7	4,9
Urbaine	26,0	8,6	4,3
Rurale	32,2	12,8	6,8

Note : seuil de pauvreté = 48 692,4 XPF (demi-médiane des revenus par UC selon l'échelle d'Oxford ajustés afin de tenir compte de l'autoconsommation).

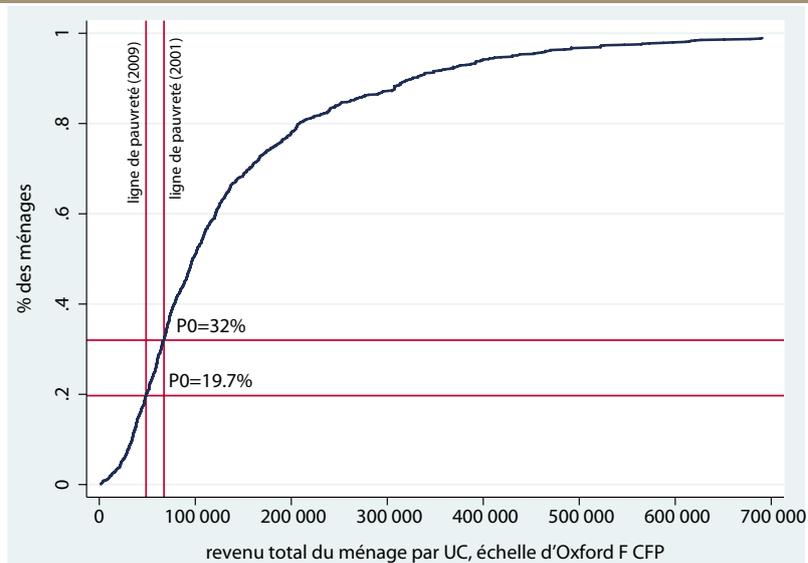
Source : estimations des auteurs d'après ECVPF-2009.

La forte sensibilité de l'incidence de la pauvreté monétaire au seuil de pauvreté choisi est le signe de fortes inégalités de revenu. Dans quelle mesure les résultats présentés dépendent-ils du seuil de pauvreté ? L'incidence de la pauvreté est-elle sensible aux différents seuils de pauvreté ? La réponse à ces questions passe par un examen de l'ensemble de la répartition des revenus. Le graphique 3 représente la courbe de densité cumulée des revenus par UC ainsi que les seuils de pauvreté relative de 2009 et de 2001 ancré dans le temps. L'intersection entre ces lignes et la courbe montre, sur l'axe des ordonnées, l'incidence de la pauvreté. On constate que les seuils de

pauvreté se trouvent sur une portion de forte pente de la courbe de densité cumulée des revenus par UC, ce qui signifie que la sensibilité des estimations de pauvreté est assez forte par rapport à la valeur de la ligne. En effet, une variation de 5 % dans la valeur du seuil de pauvreté entraîne une variation en moyenne de 9,2 % de l'incidence de pauvreté autour du seuil de 2009.

Cette sensibilité relativement élevée par rapport aux variations du seuil de pauvreté est le reflet d'une forte concentration des revenus autour des seuils de pauvreté et d'une forte inégalité dans la répartition des revenus.

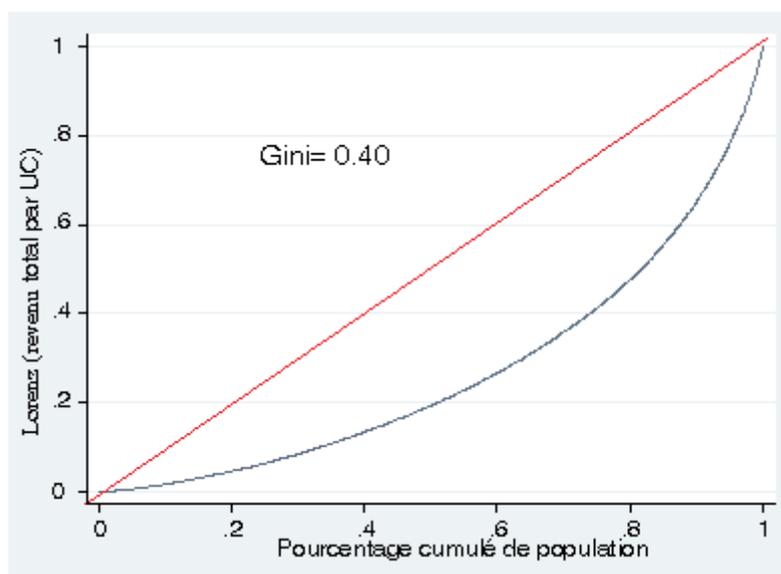
Graphique 3. Incidence de la pauvreté monétaire : seuil relatif 2009 et seuil relatif 2001 ancré dans le temps



Note : revenus avec imputation de l'autoconsommation.

Source : estimations des auteurs d'après ECVPF-2009.

Graphique 4. Inégalité des revenus : courbe de Lorenz



Note : revenus par UC (échelle d'Oxford) avec imputation de l'autoconsommation.

Source : estimations des auteurs d'après ECVPF-2009.

L'ECVPF-2009 a permis d'estimer le coefficient de Gini des revenus des ménages par UC à 0,40 – un niveau proche des pays latino-américains réputés à forte inégalité (sachant que le coefficient de Gini sur les niveaux de vie par UC est de 0,289 en 2007 en France métropolitaine)¹¹. Le quintile le plus riche détient près de la moitié (46,4 %) du total des revenus tandis que le quintile le plus pauvre reçoit à peine 5,9 % du revenu total (tableau 5a). Le rapport interdéciles entre les revenus des percentiles P90 et P10

est de 6,1 dans les Îles du Vent (tableau 5b). À titre de comparaison, le rapport interdéciles P90/P10 est égal à 3,39 en métropole. Ainsi, la distribution des niveaux de vie est fortement inégalitaire en Polynésie. L'approche relative de la pauvreté, reflet des inégalités, trouve donc ici toute sa justification. Plus encore, on verra dans quelle mesure la pauvreté est considérée comme étant relative au niveau de vie/de revenu des groupes auxquels se comparent les ménages polynésiens.

Tableau 5a. Répartition des revenus selon les déciles

	Revenus moyens par déciles (XPF)	% de la médiane (%)	Part relative du décile (%)	Part relative cumulée
P10	129 568	41,3	2,0	2,0
P20	171 364	54,7	3,9	5,9
P30	213 160	68,0	4,7	10,6
P40	261 225	83,3	5,9	16,5
P50	313 470	100,0	7,3	23,8
P60	356 311	113,7	7,9	31,6
P70	445 127	142,0	9,7	41,4
P80	569 470	181,7	12,3	53,7
P90	785 765	250,7	16,5	70,2
P100			29,8	100,0

Note : revenus avec imputation de l'autoconsommation, données pondérées par le poids de la population.

Source : estimations des auteurs d'après ECVPF-2009.

Tableau 5b. Écarts de revenu (ratios interpercentiles)

P90/P10	P90/P50	P10/P50	P75/P25	P75/P50	P25/P50
6,1	2,5	0,4	2,6	1,6	0,6

Note : revenus avec imputation de l'autoconsommation, données pondérées par le poids de la population.

Source : estimations des auteurs d'après ECVPF-2009.

2.2.1 Inégalités et polarisation des revenus

On a vu que l'inégalité mesurée par le coefficient de Gini est relativement élevée parmi les ménages des Îles du Vent. De plus, une partie importante du revenu total du pays se concentre dans les plus hauts déciles. Cela nous amène à nous interroger sur le degré de polarisation de la répartition des revenus et à tester l'hypothèse d'une absence effective de classe moyenne. Pour mesurer la polarisation des revenus (que le coefficient de Gini ne reflète pas), nous avons recours à l'indicateur proposé par

Wolfson (1994). Celui-ci montre que l'on peut avoir une courbe de Lorenz plus proche de la diagonale pour une répartition bimodale que dans le cas d'une courbe caractérisée par une densité plus uniforme, raison pour laquelle polarisation et inégalités sont deux concepts distincts. Wolfson propose une transformation du coefficient de Gini afin de capter la dimension de la

¹¹ D'après l'enquête revenus fiscaux (ERF) de l'Insee de 2007, qui tient compte des transferts sociaux réels (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) et couvre les revenus du patrimoine.

polarisation. Pour cela, il ajoute une tangente à la courbe de Lorenz dans le point médian prolongeant l'axe des ordonnées vers le bas. La superficie donnée par A + B dans le graphique 5 indique le degré de polarisation de Wolfson. La formule pour le calcul de cette superficie est :

$$P = 2(2T - Gini) / mtan$$

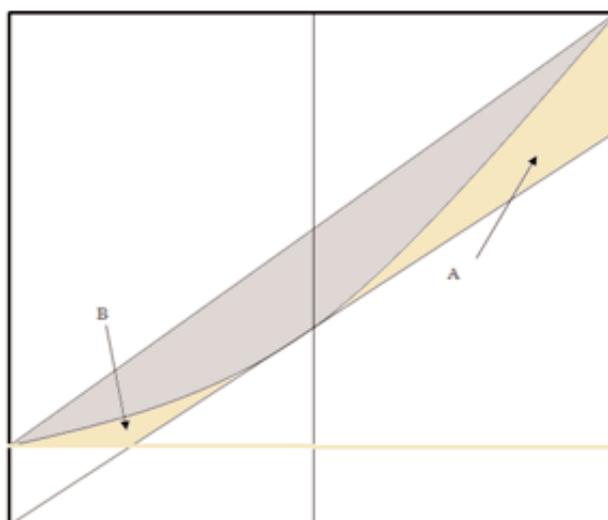
où $mtan = \text{la tangente médiane} = \text{médiane/moyenne}$

$T = 0,5 - L(0,5)$ est la différence entre 50 % et la proportion

des revenus de la seconde moitié des ménages.

L'indice P a été défini de façon arbitraire comme étant quatre fois la superficie $A + B$ de sorte que son rang de variation soit contenu dans l'intervalle $[0, 1]$. Il vaut 0 lorsque la répartition est uniforme et 1 quand elle est parfaitement bimodale (la moitié des ménages ayant un revenu égal à zéro et l'autre moitié recevant un revenu égal à deux fois le revenu moyen).

Graphique 5. Inégalité et polarisation : une représentation graphique



Source : estimations des auteurs d'après ECVPF-2009.

Après le calcul de l'indice de polarisation proposé par Wolfson pour les ménages des Îles du Vent, on obtient $P = 0,46$ pour les revenus par UC pondérés par la population (et $P = 0,36$ pour le revenu total du ménage pondéré par le nombre de ménages). Dans le cas du Canada en 1994, l'indice P était égal à 0,25 (Wolfson, 1997). La situation des ménages des Îles du Vent est non seulement celle d'une répartition très inégale des revenus mais également d'une répartition assez polarisée.

2.2.2 Les revenus d'activité représentent l'essentiel des revenus des ménages

L'examen des tableaux 6 et 7 montrant la structure des ressources déclarées par les ménages dans l'enquête selon les sources de revenu révèle le poids prépondérant des revenus tirés du travail (la part des revenus d'activité

sur le total des revenus du ménage est de 77,5 %). Cela signifie que les niveaux de vie du ménage sont relativement exposés à la conjoncture économique et, en particulier, à la situation du marché du travail. Les transferts entre ménages sont pratiquement inexistants (0,3 % du total des revenus) et l'ensemble des prestations (pensions, bourses et allocations publiques ou aides sociales) atteignent 19,7 % en moyenne pour les ménages des Îles du Vent. Lorsqu'on examine la structure des revenus selon les quintiles, on constate que le poids des prestations est relativement élevé pour le quintile le plus pauvre (37,2 % du total des revenus) et que cette proportion diminue à mesure que l'on se déplace vers le quintile le plus riche. Le ciblage des allocations publiques et aides sociales pourrait être judicieux si l'on considère que ces allocations et aides représentent 11 % des revenus pour le quintile le plus

pauvre, 5 % pour le deuxième quintile plus pauvre et moins de 3 % pour les autres quintiles. Cependant, compte tenu des inégalités de revenu et considérant qu'environ 20 % des ménages sont pauvres, 77 % des aides et allocations sont absorbées par des ménages non-pauvres.

En résumé, la politique sociale réussit à toucher les ménages pauvres en apportant un supplément à leurs revenus mais, en même temps, plus des trois quarts des allocations et aides monétaires « filtrent » vers les ménages non-pauvres monétaires. Ainsi, la politique sociale de redistribution paraît faible dans les Îles du Vent malgré la CST, une taxe partiellement progressive sur les salaires. Les transferts sont mal ciblés vers la population pauvre.

Toutefois, les transferts mesurés ici ne portent que sur leur composante monétaire. D'autres formes non monétaires (santé, éducation, logement, etc.) devraient être prises en compte pour pouvoir préciser l'importance relative des transferts vers les ménages. Elles ne sont pas

appréhendées dans l'enquête, car difficiles à valoriser. D'après Bourguignon (1998), il existe quatre circuits de redistribution : l'« assurance sociale » (indemnités journalières de maladie, indemnités chômage, retraite), l'« assistance sociale » (minima sociaux, allocations logement, prestations familiales, impôts), la régulation du marché (quotas, taxes) et la fourniture de services en nature par l'État/le pays (éducation, sécurité sociale). Notre approche monétaire, qui recense l'ensemble des sources de revenu des ménages, permet une bonne approximation des trois premières formes de redistribution, mais elle ne traite pas des services publics accordés gratuitement en Polynésie française. La prise en compte de ces transferts en nature permet de mieux évaluer les inégalités. Les services en nature fournis par les pouvoirs publics, dans une approche de valorisation par leur coût, expliqueraient la moitié de la réduction des inégalités en France métropolitaine (Eidelman et Razafindranovona, 2010)¹².

Tableau 6. Structure des revenus selon les sources, en %

Part du revenu total, selon la composante	Îles du Vent	Tahiti urbain	Îles du Vent rural
Revenu du travail du chef de ménage	41,8	41,5	43,0
Revenu d'activité des membres du ménage (hors chef de ménage)	35,7	36,0	34,9
Pensions du travail	15,2	15,2	15,2
Autres pensions	2,3	2,4	2,2
Loyers, revenus de la propriété	2,0	2,2	1,5
Revenus financiers, placements	0,5	0,6	0,0
Transferts entre ménages	0,3	0,3	0,5
Bourses d'études	0,0	0,1	0,0
Autre allocation publique ou aide sociale	2,1	1,9	2,8
Revenu total	100,0	100,0	100,0

Source : estimations des auteurs d'après ECVPF-2009.

¹² Il serait donc dommageable de ne pas prendre en compte ces services dans les études sur la redistribution (dont la taxation optimale). Une étude complémentaire auprès des services sociaux, éducatifs et de santé permettrait de connaître leur contribution et leur ciblage vers les plus pauvres.

Tableau 7. Structure des revenus selon les sources, par quintiles de revenu par UC, en %

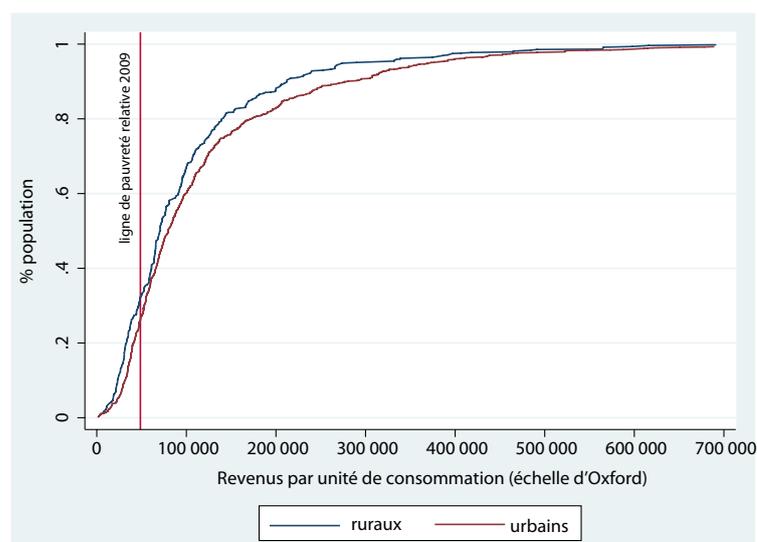
Part du revenu total, selon la composante	Quintile I	Quintile II	Quintile III	Quintile IV	Quintile V
Revenu du travail du chef de ménage	38,7	42,7	42,7	41,8	41,7
Revenu d'activité des membres du ménage (hors chef de ménage)	22,3	31,7	34,6	37,9	36,9
Pensions du travail	20,1	16,8	14,9	14,3	15,0
Autres pensions	5,7	2,6	3,0	2,3	1,8
Loyers, revenus de la propriété	0,5	0,0	0,7	1,4	3,0
Revenus financiers, placements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9
Transferts entre ménages	1,4	0,7	0,5	0,5	0,0
Bourses d'études	0,2	0,4	0,0	0,0	0,0
Autre allocation publique ou aide sociale	11,3	5,0	3,5	1,8	0,7
Revenu total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : estimations des auteurs d'après ECVPF-2009.

Si le niveau de pauvreté est assez sensible à la valeur du seuil de pauvreté, les écarts de pauvreté entre les ménages urbains et ruraux ne dépendent pas de la définition de ce seuil. En effet, la courbe de fréquence (CDF) cumulée des revenus des ménages urbains est toujours en dessous (à droite) de celle des ménages ruraux (graphique 6). Si l'on

déplace la ligne verticale (seuil de pauvreté en 2009) le long de l'axe horizontal, l'intersection avec la courbe CDF sera toujours plus élevée pour les ruraux que pour les urbains en termes d'incidence de pauvreté dans la population des Îles du Vent (lisible sur l'axe des ordonnées).

Graphique 6. Courbe de fréquence cumulée des revenus des ménages urbains et ruraux



Source : estimations des auteurs d'après ECVPF-2009.

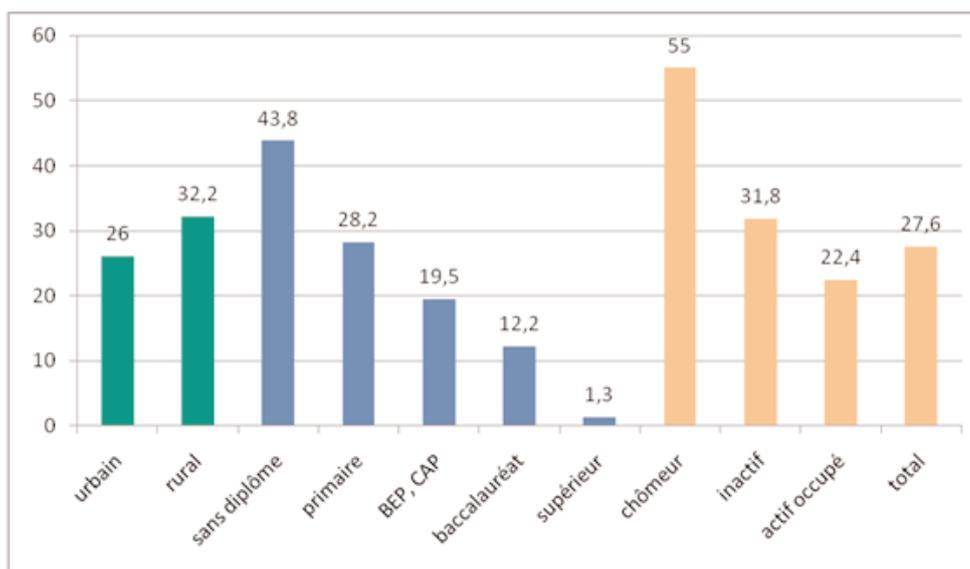
2.3. Profils de la pauvreté monétaire dans les Îles du Vent : qui sont les pauvres ?

Nous avons présenté l'incidence de la pauvreté monétaire relative en Polynésie française, ce qui nous a permis de connaître le nombre de pauvres et le montant de ressources qu'il faudrait leur transférer par rapport aux revenus de l'ensemble de la population (ou ceux des non-pauvres) pour combler leur déficit de revenu en fonction du seuil de pauvreté. Nous allons nous interroger ici sur le profil des pauvres en ressources. Existe-t-il des groupes particulièrement à risque ? Quelle est l'importance de ces risques ? Pour répondre à ces questions, nous commencerons par présenter le profil (non conditionnel) de pauvreté sous la forme de statistiques descriptives, avant de dessiner un profil de pauvreté conditionnel, c'est-à-dire en tenant compte de l'impact spécifique de chacune des caractéristiques considérées dans un modèle écono-

métrique. Ce faisant, nous pourrions identifier la population susceptible d'être visée par une politique ciblée de lutte contre la pauvreté et les facteurs déterminants sur lesquels cette lutte doit se focaliser.

L'incidence de la pauvreté monétaire par sous-population (graphique 7) fait apparaître des gradients très marqués selon le niveau de diplôme du chef de ménage et son insertion sur le marché du travail. En effet, la majorité (77 %) des revenus totaux des ménages des Îles du Vent provient, comme on l'a vu, du travail. Or, le taux de chômage des non-diplômés natifs est d'environ 40 % en PF (source ISPF), contre moins de 3 % pour les diplômés du supérieur : l'instruction est un rempart contre le chômage et protège donc fortement de la pauvreté monétaire.

Graphique 7. Taux de pauvreté monétaire relative en 2009, selon les caractéristiques du chef de ménage, en % de la population



Note de lecture : 43,8 % des individus membres d'un ménage dont le chef n'a aucun diplôme se trouvent en deçà du seuil de pauvreté monétaire en 2009.
Source : ECVPF-2009.

Regardons à présent les caractéristiques des ménages pauvres et non-pauvres à partir d'un profil de pauvreté non conditionnel (descriptif). Les deux premières colonnes du tableau 8 comparent les caractéristiques des ménages pauvres à celles des ménages non-pauvres tandis que la troisième présente le risque relatif de pauvreté, mesuré par

le ratio entre l'incidence de pauvreté du groupe étudié et celle de l'ensemble de la population des Îles du Vent.

On constate que les ménages pauvres des Îles du Vent se distinguent des ménages non-pauvres par la taille et la composition démographique du ménage : les ménages

pauvres sont plus grands (6,6 membres contre 4,2) et composés d'une plus forte proportion d'enfants (respectivement 36 et 31 %).

Concernant le type de ménages, les ménages monoparentaux avec enfants à charge ont 44 % plus de risque que la moyenne d'être pauvres. La proportion de ménages élargis est plus grande chez les ménages pauvres que chez les non-pauvres (respectivement 16 et 11,3 %), mais cette différence n'est pas statistiquement significative. Inversement, les individus seuls ou les couples sans enfant ont un moindre risque de pauvreté, mais ces types de ménages sont relativement minoritaires.

Ni l'âge ni le sexe du chef de ménage ne permettent de distinguer les ménages pauvres des ménages non pauvres¹³.

Le sentiment d'appartenance ethnique ou communautaire fait apparaître un plus fort risque de pauvreté chez les ménages dont le chef se considère Maohi (21 % par rapport à la moyenne). Inversement, les ménages dont le chef se considère demi-Popa'a ou Popa'a/Français ont un risque de pauvreté inférieur à la moyenne de respectivement 47 et 83 %. La proportion de ménages dont le chef est d'origine chinoise n'est pas statistiquement différente dans la population pauvre et la population non-pauvre (tableau 8).

Dans quelle mesure les inégalités de revenu des ménages selon la communauté d'appartenance ethnique (Maohi/Popa'a/demi/Chinois/autres) sont-elles dues aux disparités intra-groupes ou entre groupes ? Nous avons fait appel à l'indice d'inégalité de Theil pour répondre à cette question, puisqu'il a l'avantage (à la différence de l'indice de Gini) de pouvoir être décomposé de façon exacte selon des groupes de population. Ces calculs montrent que les inégalités intra-groupes communautaires représentent 84 % des inégalités totales de revenu, contre 16 % pour les inégalités entre groupes d'appartenance ethnique. Ainsi, l'essentiel des inégalités provient du gradient de revenu au sein même des différents groupes ethniques et non des différences entre ces groupes.

La condition de migrant est associée à un risque de pauvreté inférieur de 66 % par rapport à la moyenne. Cela signifie simplement que la proportion des migrants parmi les pauvres est 66 % moins importante que dans l'ensemble de la population.

La religion dont le chef de ménage se sent plus proche n'apparaît comme une caractéristique distinctive des ménages pauvres par rapport aux ménages non-pauvres que dans le cas des mormons et des sanito (+ 66 % de risque de pauvreté) et dans le cas de ceux se déclarant « sans religion » (-59 % de risque). Les ménages dont le chef se sent plus proche des protestants, des pentecôtistes ou des adventistes sont plus fréquemment pauvres, mais les écarts à la moyenne ne sont pas statistiquement significatifs.

Enfin, la condition d'occupation et le statut de l'emploi du chef de ménage se révèlent être des facteurs permettant très nettement de distinguer les ménages pauvres des ménages non-pauvres. Les chômeurs ont un risque de pauvreté multiplié par 2,88 par rapport à la moyenne. Les inactifs et les indépendants sont aussi plus exposés (risques multipliés par 1,42 et 1,26) que la moyenne des ménages, car leurs revenus sont en moyenne bien plus faibles que ceux des salariés, notamment du secteur public.

Le fait d'habiter dans un logement social (fourni par l'Office polynésien de l'habitat [OPH]) permet de distinguer clairement les ménages pauvres des ménages non-pauvres. En effet, les ménages résidant dans un logement OPH sont trois fois plus nombreux chez les ménages pauvres que chez les ménages non-pauvres (respectivement 29,3 et 11,7 %). Cependant, le seul fait d'habiter dans un logement OPH ne peut être considéré comme l'unique critère si l'on veut cibler une politique sur les ménages pauvres, car 61,9 % des ménages qui résident dans un logement de type OPH sont non-pauvres. Une telle politique comporterait donc d'importantes erreurs de ciblage.

En somme, le portrait type d'un ménage pauvre en ressources est celui d'un ménage résidant dans un logement OPH dont le chef se considère Maohi, a un faible niveau d'éducation, pratique la religion mormon ou sanito, est au chômage ou inactif (ou, s'il a un emploi, est indépendant non salarié), dont le ménage est composé de plus de six membres (dont plus d'un tiers d'enfants) et dont le conjoint est absent du logement.

¹³ Le risque de pauvreté est de 5 % supérieur pour les ménages dont le chef est une femme mais il n'est pas statistiquement différent de l'unité.

Tableau 8. Profil de la pauvreté monétaire relative : risques de pauvreté

	Caractéristiques des pauvres et des non-pauvres en 2009		Risque relatif Pauvres / non-pauvres
	Non-pauvres	Pauvres	
Sexe (%)			
Femme	46,8	49,6	1,05
Homme	53,2	50,4	
Ensemble	100,0	100,0	
Niveau d'éducation du chef (%)			
Aucun diplôme	25,8	58,7***	1,85
Primaire	14,9	13,9	0,92
Collège, CAP	28,2	21,6	0,79
BAC	13,4	4,9***	0,41
Supérieur	17,7	0,8***	0,06
Ensemble	100,0	100,0	
Communauté d'origine (%)			
Maohi	61,4	77,7***	1,21
Chinois	10,0	12,2	1,17
Demi-Popa'a	17,1	8,4***	0,53
Popa'a/français	11,5	1,7***	0,17
Ensemble	100,0	100,0	
Statut migratoire (%)			
Migrant	22,7	6,8***	0,34
Natif	77,3	93,2	
Ensemble	100,0	100,0	
Religion du chef (%)			
Protestant, pentecôtiste, adventiste	37,4	42,5	1,09
Catholique	37,5	33,6	0,95
Mormon, sanito	6,5	13,0*	1,66
Autres religions	4,8	5,9	1,15
Sans religion	13,7	0,5***	0,41
Ensemble	100,0	100,0	
Composition du ménage			
Nombre d'enfants	1,3	2,4***	
Nombre d'adultes	2,9	4,2***	
Taille du ménage	4,2	6,6***	
Type de ménage (%)			
Individu seul	6,2	1,5***	0,28
Monoparental avec enfants	9,2	14,3**	1,44
Couple sans enfant	14,5	5,2***	0,41
Couple avec enfants	54,0	58,0	1,06
Couple élargi	11,3	16,0	1,29
Autre élargi	4,7	5,0	1,03
Ensemble	100,0	100,0	
Habitat (%)			
Faré ATR, MTR, OPHa	11,7	29,4***	1,93

Marché du travail (chef) (%)			
Actif occupé	61,9	44,2***	0,74
Chômeur	1,7	8,5**	2,88
Inactif	36,4	47,3**	1,26
Ensemble	100,0	100,0	
Statut de l'emploi du chef (%)			
Salarié	44,7	25,3***	0,78
Indépendant	16,7	19,0	1,42
Dépendant non salarié	1,1	2,4	2,32
Ensemble	100,0	100,0	

Notes : a. Depuis les deux années cycloniques en 1982 et 1983, tout propriétaire d'un terrain ou locataire longue durée peut déposer une demande de faré (maison) à l'OPH pour une maison individuelle en bois livrée par l'Office, à la seule condition de ne pas être déjà propriétaire d'un bâti. Le prix à verser dépend des ressources du ménage. Selon le moment où a été faite la demande, le faré est dit « ATR » (Agence territoriale pour la reconstruction) ou « MTR » (Mission territoriale de la reconstruction). À ce jour, 8 000 faré ATR et MTR ont été construits en Polynésie française. Près de 15 % de la population de PF habite dans ce type de construction, conçue pour résister aux cyclones et pour remplacer les habitations détruites.

* significatif à 10 % ; ** significatif à 5 % ; *** significatif à 1 %.

Source : ECVPF-2009.

Le profil de pauvreté monétaire que l'on vient de présenter montre dans quelle mesure certaines caractéristiques des ménages sont associées à un risque plus élevé de pauvreté. Mais si l'on sait que le risque de pauvreté est plus élevé pour les ménages ruraux (22,7 % supérieur à la moyenne), on ne sait pas si cela est dû au fait qu'en milieu rural, le chef de ménage est moins éduqué ou bien au fait que les ménages ruraux sont plus au chômage ou vivent dans des ménages plus grands avec moins de personnes

rémunérées et davantage d'enfants. De la même façon, les ménages monoparentaux semblent plus vulnérables aux risques de pauvreté : il peut s'agir de ménages de personnes inactives ou au chômage ou ayant une insertion précaire dans le marché du travail. Une analyse de régression permet d'examiner la contribution spécifique de chaque variable en maintenant constant l'effet des autres variables explicatives.

2.4. Profils conditionnels de la pauvreté monétaire

Tentons à présent d'expliquer la probabilité d'être pauvre en fonction d'une série de caractéristiques à travers une régression non linéaire de type *logit* ayant comme variable dépendante une variable dichotomique (1 = pauvre, 0 = non-pauvre). La probabilité qu'un ménage soit pauvre s'écrit :

$$P = \text{Prob} [(y_i/z) < 1 \mid X_i]^{14}$$

Cependant, comme l'a souligné Ravallion (1996), ce genre d'estimation suppose que la variable latente (seuil de pauvreté dans le cas présent) est inconnue. Or, le seuil de pauvreté estimé par ailleurs pouvant être considéré comme connu, la modélisation de type *logit* amène donc à une inutile perte d'information. Il est en outre intéressant de connaître l'effet que peuvent avoir les caractéristiques des individus et des ménages sur les revenus, au-delà de

l'impact que ces variables sont susceptibles d'avoir sur la probabilité d'être ou non-pauvre. Pour ce faire, nous compléterons l'analyse en estimant la relation suivante grâce à la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) :

$$\ln(y_i/z) = \alpha + \beta X_i + \varepsilon_i$$

où $\ln(y_i/z)$ est le logarithme des revenus divisés par le seuil de pauvreté et X_i un ensemble de caractéristiques des individus et des ménages. Cette dernière écriture de la régression exploite toutes les informations disponibles (les revenus par UC) et, de ce point de vue, est préférable aux régressions de type *logit* ayant comme variable dépendante la variable dichotomique pauvre/non-pauvre. Nous allons présenter les résultats pour les deux types de

¹⁴ Suivant Ravallion (1996), cette expression est égale à : $\text{Prob} [\varepsilon_i < 1 - \beta X_i]$ qui est en fait la fonction de densité cumulée des erreurs de régression : $P = \text{Prob} [(y_i/z) < 1 \mid X_i] = F(1 - \beta X_i)$.

modélisation (la régression du revenu « en niveau » et le modèle *logit* dichotomique explicatif de la probabilité d'être en situation de pauvreté monétaire) afin de comparer les résultats et d'examiner la robustesse des estimations.

Dans la première colonne du tableau 9, nous présentons les résultats de la régression en niveau (logarithme du revenu divisé par le seuil de pauvreté), la deuxième colonne contenant les coefficients du modèle *logit* dichotomique (variable indicatrice de la pauvreté monétaire valant 1 ou 0) avec les mêmes variables explicatives.

L'impact le plus significatif (aussi bien sur les revenus que sur l'incidence de pauvreté) est sans conteste celui du niveau d'éducation. Ce résultat n'est pas différent de celui de la plupart des études empiriques dans les pays en développement. Ce qui frappe, dans le cas de la Polynésie française, c'est l'ampleur de son impact. En effet, toutes choses égales par ailleurs, les risques de pauvreté sont multipliés par 18 (par rapport aux individus avec éducation supérieure) pour les ménages dont le chef et/ou responsable des achats n'a aucun diplôme. Ce risque relatif est pratiquement divisé par deux (8,7) lorsque le niveau atteint est le primaire. Le risque est légèrement inférieur à celui des personnes n'ayant pas dépassé le collège ou ayant obtenu un CAP (10,2 par rapport à l'enseignement supérieur). Il est encore divisé par deux pour les bacheliers (mais le coefficient n'est plus significatif). Lorsqu'on considère le modèle de régression en niveau, tous les coefficients sont significatifs et montrent aussi un gradient très fort selon les niveaux d'éducation : l'absence de tout diplôme entraîne une diminution de 55,7 % du revenu par rapport aux diplômés du supérieur ; de 43,7 % pour le niveau primaire ; de 44,5 % pour le collège et CAP ; et de 29,6 % pour les bacheliers¹⁵. Toutes choses égales par ailleurs, chaque niveau supplémentaire d'éducation atteint par le chef de ménage réduit de moitié les risques de pauvreté. Les ménages dont le chef n'est pas diplômé ou n'a pas dépassé le niveau primaire représentent 47,4 % des ménages des Îles du Vent. Ils gagnent à peine 50 % des revenus des diplômés du supérieur.

À niveaux d'éducation et d'insertion sur le marché du travail égaux, ni la religion, ni le sentiment d'appartenance ethnique n'ont un impact statistiquement significatif sur le

risque de pauvreté, même si les coefficients sont de signe attendu (les risques sont multipliés par deux pour les Maohi et les Chinois par rapport aux Popa'a/Français et sont quasi nuls pour les demi-Popa'a). Ainsi, si l'incidence de la pauvreté monétaire est différente selon les communautés, c'est avant tout pour des questions de différentiels structurels importants en termes de niveaux de diplôme.

Cela ne signifie pas que l'ethnicité ressentie n'a pas d'impact sur les revenus. D'après les coefficients estimés dans la régression expliquant le niveau de revenu, les chefs de ménage ou responsables des achats s'identifiant comme Maohi ont un revenu de 32 % inférieur à celui des Popa'a/Français en moyenne, à niveau d'éducation égal. Le pourcentage passe respectivement à -25 et -17 % pour les Chinois et les demi-Popa'a. Ces coefficients sont tous statistiquement significatifs dans le modèle en niveau alors qu'ils ne le sont pas dans le modèle dichotomique. Ainsi, l'ethnicité ressentie n'a pas d'influence spécifique sur la probabilité de se situer sous la ligne de pauvreté, mais elle modifie significativement le niveau de revenu, tout au long de la distribution des niveaux d'éducation et de situation sur le marché du travail. Contrairement à ce que nous révélait le profil de pauvreté inconditionnel descriptif, la religion ne semble pas avoir un impact spécifique propre sur les revenus, pas plus que sur le risque de pauvreté.

Le type d'insertion sur le marché du travail se révèle être un facteur explicatif fort du risque de pauvreté monétaire et du niveau des revenus, ce qui n'est pas non plus surprenant étant donné l'importance des revenus d'activité dans l'ensemble des revenus. Ainsi, le chômage et l'inactivité sont des facteurs aggravants significatifs du risque de pauvreté (un actif occupé a 40 % de chances en moins d'être pauvre qu'un chômeur/inactif et les revenus de son ménage sont 24,7 % supérieurs à ceux d'un inoccupé, toutes choses égales par ailleurs) dans la mesure où les chômeurs ne bénéficient pas d'une assurance chômage et où les allocations familiales, les pensions de retraite et autres aides sociales sont relativement faibles. De plus, avoir un emploi salarié pour le chef de ménage signifie réduire de 57 % les risques de pauvreté pour son ménage et accroître ses revenus (par rapport aux non-salariés et

¹⁵ Ce coefficient est $e^{\beta-1}$.

inoccupés) de 17,8 %, *ceteris paribus*. Par ailleurs, chaque participation supplémentaire d'un membre du ménage à une association (élément du capital social du ménage¹⁶) apporte 4,4 % de plus de revenu et diminue le risque de pauvreté de 11 %, toutes choses égales par ailleurs. Compte tenu de la faible importance des transferts entre ménages, on peut imaginer que le capital social et les réseaux personnels agissent de manière indirecte sur le revenu d'activité, à travers les opportunités d'obtenir de meilleurs emplois.

Le score des conditions de vie¹⁷ est fortement corrélé avec les revenus du ménage, car chaque privation de plus implique une diminution de 12,3 % des revenus et un risque accru de pauvreté (de 36,7 % par privation supplémentaire en moyenne). On peut supposer que le score des conditions de vie reflète le niveau de vie permanent ou à long terme du ménage, tandis que la pauvreté monétaire traduit le déficit courant de ressources obtenues dans le mois de référence de l'enquête. Un score élevé de privations permet ainsi d'identifier les ménages pauvres « structurels » ou permanents qui, dans le passé, ont cumulé les périodes de pauvreté monétaire. Les logements sociaux (de type OPH, faré ATR ou MTR) ont des caractéristiques propres qui les démarquent des autres types de logements, même en tenant compte des 13 privations contenues dans le score des conditions de vie, car habiter un logement social a un effet significativement non nul sur la pauvreté monétaire, même en tenant compte du score des conditions de vie : les ménages dans ce type de logement ont un risque de pauvreté extrêmement élevé (le double de celui des ménages vivant dans d'autres types de logements). Ici, le sens de la causalité n'est pas univoque et pourrait être inversé, car l'attribution de ces logements sociaux répond à certains critères de ressources permettant de qualifier ces ménages comme défavorisés. En effet, les ménages bénéficiaires de ces logements ont un revenu de 22,3 % inférieur à ceux des autres ménages.

Concernant les caractéristiques démographiques, on retrouve les principaux résultats du profil de pauvreté non conditionnel : les ménages de plus grande taille et en particulier ceux où le nombre d'enfants est plus important ont un plus grand risque d'être pauvres. Les régressions en

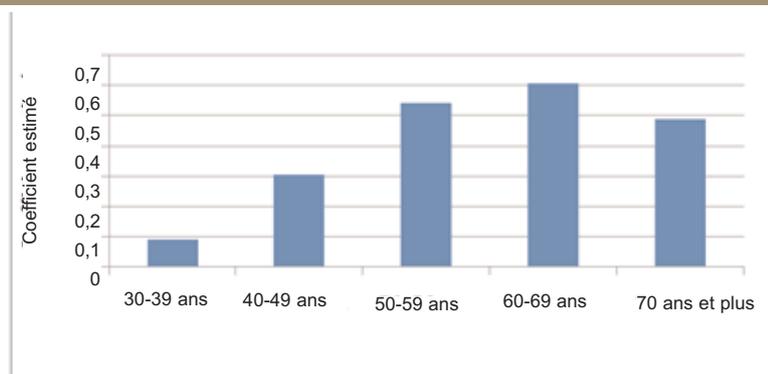
niveau montrent cependant un impact similaire sur les revenus d'un adulte ou d'un enfant supplémentaire dans le ménage. Cela traduit probablement le fait que les membres secondaires du ménage qui sont adultes sont des inactifs non rémunérés à la charge de ceux qui travaillent. Le type de ménage semble n'avoir aucun impact sur le risque de pauvreté. En effet, seuls les « ménages » individuels, assez rares dans la société polynésienne, présentent un risque moindre de pauvreté par rapport aux couples avec enfants (80 % de risque en moins toutes choses égales par ailleurs dans le modèle *logit*). Cependant, l'examen des coefficients du modèle de régression sur les niveaux de revenu donne une autre image. Ainsi, les revenus des familles monoparentales seraient inférieurs de 17,6 % par rapport à ceux des couples avec enfants. Inversement, les couples sans enfant auraient un revenu pratiquement 30 % supérieur aux couples avec enfants. Les ménages élargis n'ont pas moins de risque de pauvreté ni de revenu que ceux des couples avec enfants. On pourrait penser que ce sont les ménages ayant une plus forte capacité à générer des revenus qui accueillent d'autres personnes au sein de leur logement.

Considérant la régression du revenu en niveau, les coefficients de l'âge du chef de ménage témoignent d'un profil du revenu disponible en fonction de l'âge en U inversé, semblable à celui du cycle de vie. Prenant les ménages les plus jeunes comme groupe de référence, le graphique 8 montre la progression de l'impact de l'âge sur les revenus du ménage, toutes choses égales par ailleurs. Cette progression reflète des départs tardifs à la retraite ou bien le fait que les ménages dont le chef est plus âgé réussit à obtenir des revenus d'autres sources, issues du patrimoine notamment et des apports des autres membres du ménage depuis le marché du travail. Enfin, le sexe du chef de ménage n'a pas un impact statistiquement significatif une fois prises en compte les autres caractéristiques individuelles.

¹⁶ Voir le chapitre 5 sur l'exclusion sociale.

¹⁷ Voir le chapitre 2 sur la pauvreté en conditions de vie.

Graphique 8. Revenus selon l'âge du chef de ménage, toutes choses égales par ailleurs



Source : ECVPF-2009. Graphique élaboré à partir des résultats du modèle 1 (tableau 9).

Tableau 9. Modélisation log-linéaire du niveau de revenu (modèle 1) et modélisation *logit* dichotomique de la probabilité d'être pauvre monétaire relatif (modèle 2)

Type de modèle Variable expliquée	Modèle 1 Modèle log-linéaire en niveau Log des revenus par UC divisés par le seuil de pauvreté 2009	Modèle 2 <i>Logit</i> dichotomique Probabilité d'être en pauvreté monétaire, par rapport à la ligne 2009 avec imputation de l'autoconsommation
Milieu de résidence (réf. ruraux)		
Ménages urbains	0,059 (1,15)	0,713 (1,52)
Classe d'âge (réf. 19-29 ans)		
30-39 ans	0,085 (1,12)	0,939 (0,19)
40-49 ans	0,267 (3,50)***	0,656 (1,22)
50-59 ans	0,433 (5,31)***	0,371 (2,57)**
60-69 ans	0,474 (4,87)***	0,530 (1,47)
70 ans et plus	0,398 (3,56)***	0,821 (0,40)
Sexe (réf. féminin)		
Masculin	-0,009 (0,20)	1,197 (0,84)
Nombre d'enfants	-0,087 (5,38)***	1,455 (5,73)***
Nombre d'adultes	-0,088 (6,16)***	1,301 (4,70)***
Type de ménage (réf. couple avec enfants)		
Individu seul	0,320 (2,99)***	0,206 (2,08)**
Monoparental avec enfants	-0,194 (2,55)**	1,083 (0,25)
Couple sans enfant	0,260 (3,42)***	0,795 (0,53)
Couple élargi	-0,044 (0,61)	0,899 (0,36)
Autre élargi (cohabitation)	-0,072 (0,69)	0,959 (0,10)
Niveau d'éducation (réf. supérieur)		
Aucun diplôme	-0,814 (9,81)***	18,018 (2,79)***
Primaire	-0,575 (6,22)***	8,702 (2,04)**
Collège, CAP	-0,588 (7,61)***	10,227 (2,24)**
BAC	-0,351 (3,83)***	4,905 (1,45)

Communauté d'origine (réf. Popa'a/français)		
Maohi	-0,392 (4,52)***	1,925 (1,14)
Chinois	-0,283 (2,73)***	2,133 (1,18)
Demi-Popa'a	-0,180 (1,88)*	0,986 (0,02)
Religion (réf. catholique)		
Protestant, pentecôtiste, adventiste	0,061 (1,19)	0,697 (1,57)
Mormon, sanito	-0,135 (1,63)	1,035 (0,10)
Autres religions	-0,077 (0,74)	1,624 (1,08)
Sans religion	0,121 (1,50)	0,990 (0,02)
Marché du travail (réf. inactif/chômeur)		
Actif occupé	0,221 (2,48)**	0,606 (1,26)
Statut de l'emploi (réf. dépendant non salarié/inoccupé)		
Salarié	0,164 (1,90)*	0,433 (2,13)**
Indépendant	-0,108 (1,10)	1,209 (0,44)
Capital social	0,043 (2,78)***	0,887 (1,67)*
Score des conditions de vie	-0,131 (8,19)***	1,365 (4,69)***
Habitat social : faré ATR, MTR ou OPH (réf. autres types d'habitat)		
	-0,252 (4,12)***	2,119 (3,24)***
Constante		
	1,629 (11,11)***	0,433 (2,13)**
R ²	0,50	
Observations	979	979

Note : valeurs de t-test entre parenthèses. * significatif à 10 % ; ** significatif à 5 % ; *** significatif à 1 %.

Source : estimations des auteurs d'après ECVPF-2009.

3. La pauvreté en conditions de vie

La pauvreté en conditions de vie consiste à considérer comme pauvres les ménages ou les individus qui souffrent de certaines privations. La situation d'un foyer polynésien qui se retrouve, faute de moyens, durablement privé d'eau courante ou d'éclairage correspond à une forte précarité, d'autant plus grande que l'eau ou l'éclairage électrique sont considérés comme des besoins primordiaux dans la société contemporaine.

L'approche par ces privations matérielles est une approche objective, puisqu'elle repose sur la possession, l'accès ou l'usage de biens tangibles (privés ou publics). Les aspects plus subjectifs comme la satisfaction de besoins, essentiels ou non, ou la perception par le ménage de sa qualité de vie, seront abordés au chapitre 4, qui offre une vision complémentaire de la pauvreté. Ces privations sont un moyen d'appréhender la pauvreté par les résultats et non

plus par les moyens, comme dans l'approche monétaire de la pauvreté. Un ménage est pauvre s'il subit de mauvaises conditions de vie et, de ce fait, exprime un faible bien-être matériel et social. La qualité des conditions de vie est estimée à travers la jouissance ou non de biens ou services considérés comme normaux dans un contexte historique, sociétal et géographique donné. La norme des besoins primordiaux fluctue d'une société à une autre et d'une période à une autre : posséder une voiture reste l'apanage d'une fraction privilégiée de la population dans certains pays les plus pauvres de la planète (moins d'un ménage sur dix à Madagascar par exemple), alors que plus de huit ménages sur dix sont dans ce cas dans les Îles du Vent. De même, bénéficier de l'eau courante dans son logement à Tahiti était un luxe il y a un siècle, alors que moins de deux ménages tahitiens sur 100 en sont privés aujourd'hui.

3.1. Mesurer la pauvreté par les conditions de vie

Le degré de privation se mesure ici par l'agrégation des privations dans un score des conditions de vie, qui consiste à sommer des variables indicatrices des manques jugés pertinents pour définir la pauvreté dans une société à un moment donné. Ensuite, un seuil de pauvreté en conditions de vie est défini en fonction du nombre de privations au-delà duquel les individus sont considérés comme vivant dans des ménages pauvres.

Cependant, si son principe est simple, la mesure pratique de la pauvreté par les conditions de vie nécessite le choix, délicat, de critères à retenir pour définir les privations à inclure ou à exclure. Une axiomatique est nécessaire afin de limiter les risques de subjectivité. Townsend (1979), puis Lansley et Mack (1985) et Dickes (1992) ont exprimé des principes opérationnels dictant le choix des biens à utiliser

dans le score. L'ensemble de ces principes ne fait pas l'unanimité chez les économistes (Lollivier et Verger, 1997) mais certains axiomes de base font néanmoins consensus :

- **le contrôle par la fréquence** permet de s'assurer que les items retenus sont répandus dans la plus grande partie de la population et qu'ils renvoient à des pratiques de consommation diffusées dans la majorité de la société étudiée. Ainsi, le climatiseur peut être considéré comme une nécessité pour vivre correctement sous un climat tropical humide comme celui de la Polynésie, mais 20 % seulement des ménages en possèdent un. Le climatiseur ne peut de ce fait pas être retenu comme un item pertinent pour définir le score des conditions de vie des ménages

polynésiens. On vise un standard objectif (Townsend) de consommation et d'équipement ;

- **le contrôle par le consensus** consiste à retenir les items que la population considère comme faisant partie du niveau de vie « normal ». Le niveau de consensus (social) relatif à la possession d'un bien est le plus souvent apprécié par les seuls dires d'experts¹⁸ mais, dans le cas de la Polynésie française, l'enquête elle-même intègre des questions sur la perception qu'a la population des différents besoins en biens et services, privés ou publics. L'enquête montre ainsi que 82,3 % des ménages des Îles du Vent estiment que posséder une voiture est un élément essentiel (« très important ») pour vivre correctement. La possession d'une voiture fait donc bien partie des « nécessités perçues socialement » évoquées par Lansley et Mack. Des données de consensus existent pour la France et elles sont assez récentes (enquête Standards de vie de l'Insee de 2006) : elles renvoient une image d'un minimum accepté extrêmement restreint. Le critère du consensus ne devrait pas être appliqué strictement mais il permet de ne conserver que des items considérés comme essentiels par la population et qui pourraient être évincés au regard d'autres critères supplémentaires comme ceux évoqués ci-après. Ainsi, le contrôle par le consensus apparaît suffisant plutôt que nécessaire dans la sélection des items de privations.

Outre ces deux premiers principes fondamentaux, appliqués notamment dans la mesure de la pauvreté au niveau français et européen, deux autres principes sont introduits pour guider la sélection parmi le grand nombre de privations dont peut souffrir un ménage polynésien. Le premier est l'axiome de Dickes (1992), le second est dérivé de l'axiome du consensus, mais ni l'un ni l'autre ne font forcément l'unanimité des experts :

- **l'axiome du concernement collectif** a été introduit afin de limiter le biais en faveur de domaines qui ne s'adressent qu'à certains types de sous-populations (ceux qui travaillent, ceux qui ont des enfants, ceux qui vivent dans une partie spécifique de l'archipel...). La recommandation de ne garder que des items qui concernent *a priori* l'ensemble des ménages conduirait

à rejeter du score toutes les privations portant sur l'éducation ou la santé des enfants du ménage. C'est pourquoi ces questions n'ont pas été introduites dans le questionnaire, même si la privation de l'accès à l'école est un symptôme de forte précarité, notamment, car elle est susceptible d'ancrer les membres du ménage dans la pauvreté sur le long terme. De même, le problème des items relatifs aux privations de consommation médicale et de recours aux soins s'est posé dans des termes voisins : si l'on peut arguer sans trop de difficulté que les privations ressenties au niveau de la consultation d'un médecin généraliste ou de la consommation de médicaments pourraient être incluses dans le score, tout un chacun ayant peu ou prou sur 12 mois l'occasion d'éprouver le besoin en question, cela est moins vrai pour d'autres éléments médicaux plus spécifiques, comme le fait de pouvoir se payer des prothèses dentaires. Dans le cas de la Polynésie française, l'accès à l'eau buvable dans le logement est différencié selon l'île dans laquelle habite le ménage : les îles Tuamotu et, dans une moindre mesure, Moorea sont privées de réseau d'eau généralisé, tandis que le système d'alimentation en eau raccorde quasiment tous les ménages tahitiens. Ainsi, 10 % des ménages sont privés d'eau courante dans le logement à Moorea, contre 1 % à Tahiti. L'eau à laquelle ont accès les ménages n'est pas buvable sans risque dans 45 % des cas à Moorea, contre 12 % à Tahiti. On voit que l'accès à l'eau est fortement différencié géographiquement. Ces critères ont néanmoins été maintenus, car ils font partie d'un consensus fort chez tous les ménages, qu'ils soient de Tahiti ou de Moorea, spécifiant que l'accès à l'eau buvable dans le logement est un besoin tout à fait essentiel pour mener une vie correcte ;

- **l'axiome des biens inférieurs** : cet axiome renvoie à une conception de la pauvreté proche de celle développée dans l'axiome du consensus. Il considère que le bien ou la pratique étudié(e) ne doivent pas être des biens inférieurs, au sens de la microéconomie,

¹⁸ Des « enquêtes sur le consensus » ont été menées en Europe, notamment au cours de l'opération *Poverty and Social Exclusion Survey* menée en Grande-Bretagne en 1990 et 1999, ou avec l'enquête Standards de vie réalisée par l'Insee en France en 2006.

c'est-à-dire que sa consommation ou sa possession doit croître avec le niveau de revenu. Certes, on sait que le niveau d'aisance financière et la richesse en biens ne sont corrélés que très imparfaitement, du fait du décalage temporel entre revenu et patrimoine et de la multiplicité des facteurs intervenant entre la perception d'un revenu et sa valorisation en biens tangibles essentiels. Cependant, pour pouvoir évaluer une privation comme le reflet d'un manque essentiel pour atteindre un standard de conditions de vie, il est en effet intuitif de penser qu'un bien doit surtout manquer davantage aux ménages les plus modestes en ressources qu'aux ménages les plus riches. La probabilité de possession (ou d'usage) a ainsi été estimée pour chaque item dans un modèle explicatif faisant intervenir le niveau de revenu, afin de s'assurer que celle-ci augmente significativement pour les bas revenus par rapport aux plus hauts revenus¹⁹. Par exemple, dans le cas de la métropole, l'absence de téléviseur n'a pas été incluse dans le score de privations français, bien que ce bien soit possédé par une large majorité, car ce bien est absent chez certains types de ménages relativement aisés, éduqués, occupant des catégories socioprofessionnelles supérieures, reflétant des modes de vie et des préférences différents non liés à une quelconque privation.

Pour poursuivre l'exemple de la privation de télévision dans le logement, notons que la question de pouvoir faire la différence entre une privation choisie (ascèse ou choix culturel dans le cas de l'exemple du téléviseur) et une privation subie par manque de ressources ne peut pas être tranchée facilement, même en cherchant à opposer la non-possession par goût à la privation contrainte dans une question supplémentaire adressée au ménage : l'étude de panels européens montre qu'il existe une grande volatilité dans les réponses d'un même ménage d'une année sur l'autre entre le manque d'argent et le manque d'appétence pour un bien donné (Lollivier et Verger, 2005). Cette distinction entre privation subie et privation choisie, même si elle est fondée théoriquement, ne sera de ce fait pas directement traitée dans la construction du score de privations en Polynésie. Pour notre étude, les questions

complémentaires permettant d'effectuer cette distinction (du type « Êtes vous privés dans votre logement du bien durable xxx pour cause de manque d'argent ? Ou bien par choix délibéré ? ») n'ont donc pas été maintenues dans le questionnaire. Il s'agissait d'arbitrer entre les coûts et les gains de l'ajout de ces questions pour chaque privation et l'arbitrage a été défavorable, dans un souci de ne retenir que les questions réellement essentielles à l'analyse.

Enfin, il est nécessaire que la pauvreté augmente d'autant plus que les conditions d'existence défavorables mesurées par le score de privations auront tendance à se cumuler. Un indicateur de cohérence interne (l'alpha de Cronbach [1951], voir *infra*) permet de s'assurer que les différentes composantes du score sont positivement et fortement corrélées les unes aux autres, sans l'être parfaitement, exprimant différentes situations de privation déterminant la qualité globale des conditions de vie.

Les 13 privations retenues pour l'étude des conditions de vie des ménages polynésiens vérifiant les trois critères énoncés ci-dessus (fréquence, consensus, concernement collectif) sont données dans la liste suivante (avec, entre parenthèses, le pourcentage de ménages subissant la privation).

- Habitat :
 - habitation permanente (1,6 %) : le ménage habite dans une habitation de fortune, une construction non permanente ;
 - éclairage (0,9 %) : le ménage ne bénéficie que d'un éclairage précaire (bougie, lampe à pétrole) voire d'aucun éclairage dans son logement ;
 - alimentation en eau (1,7 %) : le logement n'a pas l'eau courante ;

¹⁹ Pour chaque item de privation sélectionné dans une première liste en fonction des trois premiers axiomes présentés ici, une modélisation a été appliquée, de type non linéaire logistique, expliquant la probabilité d'absence du bien en fonction du niveau de revenu total du ménage par UC (répartition en quartiles de revenu) et en tenant compte d'autres variables explicatives comme la zone géographique d'habitation, le niveau de diplôme du chef de ménage, la situation sur le marché du travail et le type de ménage (individuel, monoparental, couple, élargi). Pour que l'item étudié ne soit pas rejeté du score de privation, un des coefficients relatifs aux tranches de revenu doit être significativement différent de zéro et positif pour le quartile des plus bas revenus et négatif pour les quartiles 3 et 4 des plus hauts revenus (le 2^e quartile servant de référence). Par exemple, pour la privation d'ordinateur, l'effet revenu est fort : le coefficient devant le 1^{er} quartile de revenu est égal 0,36 (p = 0,06), celui devant les 3^e et le 4^e quartiles vaut respectivement -0,82 (p < 0,001) et -2,24 (p < 0,001). L'ordinateur n'est donc pas considéré comme un bien inférieur et valide ce contrôle (ainsi que tous les autres).

- évacuation des eaux usées (3,0 %) : les eaux usées sont évacuées à même le sol, dans la rue ou dirigées vers une rivière, faute d'égouts.
- Accès aux biens publics :
 - ramassage des ordures (5,8 %) : le logement ne bénéficie pas du ramassage des ordures ;
 - eau buvable (15,2 %) : l'eau courante disponible pour le ménage dans le logement ou à proximité n'est pas buvable sans risques.
- Biens d'équipement :
 - voiture (17,7 %) : le ménage ne possède aucune voiture ni aucun pick-up ;
 - réfrigérateur (3,2 %) : le ménage ne possède aucun réfrigérateur dans son logement ;
 - congélateur (32,8 %) : le ménage ne possède aucun congélateur séparé dans son logement ;
 - chauffe-eau (34,9 %) : le ménage ne peut pas chauffer l'eau de son logement pour la toilette ;
 - lave-linge (3,0 %) : le ménage ne possède aucune machine à laver le linge dans son logement ;
 - ordinateur (42,7 %) : le ménage ne possède aucun ordinateur dans son logement. Cet item peut paraître assez peu standard vu la fréquence de privation élevée. Cependant, 65 % des ménages estiment que l'ordinateur fait partie des besoins importants ou très importants pour vivre correctement aujourd'hui. Ainsi, l'absence d'ordinateur peut révéler un risque accru de fracture numérique qui priverait le ménage d'un ancrage dans la modernité de la Polynésie française ;
 - téléphone mobile (11,3 %) : aucun membre du ménage ne possède de téléphone portable.

L'agrégation des items retenus dans le score a été réalisée en sommant des variables indicatrices de possession/privation et avec un poids uniforme d'un item à l'autre. Allouer un poids différent à un item plutôt qu'à un autre n'est pas chose aisée et revêt un caractère arbitraire. Le choix d'une pondération différentielle reviendrait à tenter d'intégrer l'importance relative des privations dans la société polynésienne. On pourrait ainsi allouer à une

privation un poids inversement proportionnel à sa fréquence dans la population (surpondération des manques rares) ou bien un poids proportionnel au niveau d'importance sociale attribué au besoin correspondant par la population dans l'enquête (poids égal au pourcentage de ménages jugeant le bien comme « très important » pour vivre correctement). Mais, assez conventionnellement, l'équipondération des items a été retenue ici, par souci de simplicité dans la construction et, surtout, dans l'interprétation du score : ainsi, la valeur du score pour un ménage est égale au nombre de privations dont souffre le ménage.

$$\text{Score de privations} = \sum_{k=1}^{13} \text{Indicatrice de possession du bien}$$

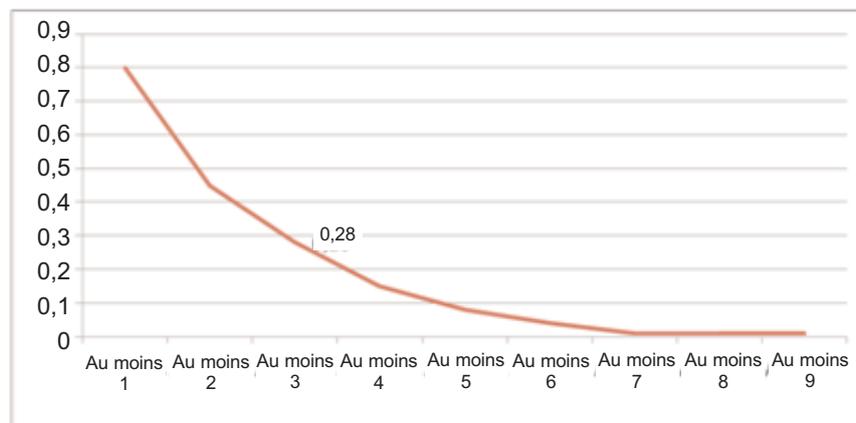
Pour juger de la qualité statistique de l'agrégation, on utilise l'alpha de Cronbach, qui mesure le degré de corrélation multiple entre chaque item et l'agrégation du reste des autres éléments du score. Ce coefficient s'exprime comme suit :

$$\alpha = \frac{n}{n-1} \chi \left(1 - \frac{\sum_{i=1}^n \sigma_i^2}{\sigma^2} \right)$$

où n est le nombre d'items composant le score ($n = 13$ ici), σ est la variance totale du score et σ_i est la variance de l'item i . Le coefficient α s'annule pour des items indépendants et atteint la valeur maximale 1 pour des items parfaitement corrélés positivement. Sa valeur augmente séparément avec le nombre d'items n et avec la covariance des différentes variables indicatrices. Dans notre cas, sa valeur est de 0,498, ce qui est relativement élevé pour seulement 13 variables. D'ailleurs, aucune corrélation partielle (entre un item et les 12 autres) n'est négative ni faible, ce qui assure de la robustesse de notre indicateur composite.

Le graphique 9 présente la distribution des ménages selon la valeur du score de privations, c'est-à-dire selon le nombre de privations subies (en abscisse). Le score de privations ainsi construit varie théoriquement entre 0 et 13. En réalité, très peu de ménages (environ 5 %) cumulent plus de cinq privations.

Graphique 9. Distribution du score des conditions de vie dans les Îles du Vent, % cumulé de ménages avec privations



Source : estimations des auteurs d'après ECVPF-2009.

Est considéré ici comme pauvre en conditions de vie un ménage qui cumule au moins trois privations, c'est-à-dire un ménage dont le score de privations est supérieur ou

égal à 3 : 29,3 % des ménages des Îles du Vent sont dans ce cas, soit 28,2 % des individus (une fois considérée la taille des ménages concernés).

3.2. Profils de la pauvreté en conditions de vie : qui sont les pauvres ?

Tous les ménages ne sont pas dans la même situation face à la pauvreté en conditions de vie (tableau 10). Ainsi, les individus vivant dans des ménages unipersonnels sont à presque 70 % en situation de pauvreté, contre 26,5 % pour les couples sans enfant et 16,7 % pour les ménages complexes ou élargis (c'est-à-dire composés de personnes autres que le seul couple et ses enfants, comme des colocataires, des parents, etc.) : les individus seuls sont rares, puisqu'ils représentent 5,6 % des ménages et seulement 1,7 % de la population des Îles du Vent ; ce mode de vie est caractérisé par un accès limité aux biens publics et aux biens durables essentiels. Si ces individus vivent seuls, c'est aussi peut-être parce qu'ils sont plus marginalisés²⁰ ou en situation de transition (comme les nouveaux arrivants sur l'île). Les ménages plus grands bénéficient d'effets d'échelle qui permettent davantage de bénéficier de conditions de vie plus favorables, avec la contrepartie de devoir partager ses biens et son logement (le surpeuplement et la sur-utilisation des biens ne sont pas intégrés dans le score de conditions de vie).

Très classiquement, comme pour les autres formes de pauvreté, le niveau de diplôme du chef de ménage discrimine très fortement les ménages selon le taux de

pauvreté en conditions de vie : plus le niveau d'éducation est élevé, plus faible est le risque relatif d'être privé des biens essentiels. Le fait d'avoir suivi un enseignement primaire à son terme, qui assure la lecture et l'écriture au chef de ménage, permet de diminuer quasiment par deux la proportion de la pauvreté, par rapport à une absence totale de diplôme. Les individus vivant dans les ménages dont la personne de référence est diplômée de l'enseignement supérieur subissent rarement (7,8 % de la population) de mauvaises conditions de vie.

La situation sur le marché du travail semble impacter de manière moins marquée la probabilité de la pauvreté matérielle, car les différences sont faiblement significatives entre les ménages dont le chef exerce un emploi (salarié ou indépendant) et ceux dont la personne de référence est inactive ou au chômage. On voit ici que cette approche de la pauvreté se démarque de celle en revenu monétaire : l'absence d'assurance-chômage universelle en Polynésie française conduit les chômeurs et les inactifs à disposer de revenus totaux nettement plus faibles en moyenne (-52 %) que les actifs occupés. L'effet du chômage et de l'inactivité

²⁰ Voir le chapitre 5.

sur le niveau de revenu total est donc important, car le revenu d'activité représente en moyenne trois quarts des revenus totaux des ménages en Polynésie française selon les données de l'enquête. En revanche, le score de privations – dont les valeurs sont comprises entre 0 (bonnes conditions de vie) et 13 (mauvaises conditions) – ne diminue que de 17,9 % entre les ménages dont le chef

est inoccupé et ceux dont la personne de référence est un travailleur rémunéré. Ainsi, il existe une certaine inertie entre les revenus (qui sont fortement amputés en cas d'inactivité du chef de ménage) et la dotation en biens essentiels des ménages. La situation sur le marché du travail est potentiellement transitoire tandis que la richesse en biens (le patrimoine) est plus stable.

Tableau 10. Profils non conditionnels de la pauvreté en conditions de vie : incidence en fonction des caractéristiques du ménage (taux de pauvreté en % de la population)

Type de ménage					
Individu seul	Ménage monoparental	Couple sans enfant	Couple avec enfants	Ménage complexe ou élargi	Tous
69,6	31,6	26,5	29,3	16,7	28,2
Niveau d'éducation du chef de ménage					
Sans diplôme	Certificat du primaire	Brevet des collèges ou BEP	Baccalauréat	Supérieur	Tous
43,3	27,7	20,7	12,2	7,8	28,2
Situation du chef de ménage sur le marché du travail					
Chômeur-inactif	Actif occupé salarié	Actif occupé non salarié			Tous
29,1	27,0	29,7			28,2
Localisation géographique					
Papeete centre	Périphérie de Papeete	Autre urbain de Tahiti	Tahiti rural	Moorea	Tous
19,3	22,9	37,3	37,1	41,7	28,2
Milieu de résidence					
Urbain	Rural				Tous
38,2	24,7				28,2
Communauté					
Popa'a français	Demi-Popa'a	Maohi	Chinois	Autre	Tous
14,2	20,0	31,9	22,3	47,7	28,2
Statut migratoire					
Migrant	Natif				Tous
12,9	30,4				28,2
Nombre d'enfants du ménage					
Aucun enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus	Tous
27,3	29,0	27,7	27,6	29,9	28,2

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

Tableau 11. Modélisation de la probabilité d'être pauvre en conditions de vie, conditionnellement aux variables sociodémographiques du ménage

Modèles <i>logit</i> Probabilité d'être pauvre en conditions de vie	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	Odds-ratio	P>z	Odds-ratio	P>z	Odds-ratio	P>z
Nombre d'enfants (réf. aucun enfant)						
1 enfant	1,28	0,27	1,30	0,23	1,33	0,20
2 enfants	1,07	0,77	1,11	0,63	1,07	0,75
3 enfants et plus	0,94	0,83	0,99	0,99	0,95	0,84
Age du chef de ménage (réf. 29 et moins)						
30 à 39 ans	0,82	0,39	0,83	0,44	0,81	0,39
40 à 49 ans	0,60	0,03	0,59	0,03	0,62	0,05
50 à 59 ans	0,48	0,00	0,50	0,00	0,50	0,01
60 ans et plus	0,53	0,03	0,52	0,02	0,52	0,02

Type de ménage (réf. couple sans enfant)						
Individu seul	3,64	0,00	3,50	0,00	3,69	0,00
Monoparental	1,04	0,91	0,94	0,86	1,03	0,94
Couple avec enfants	0,78	0,39	0,73	0,27	0,71	0,23
Ménage élargi	0,48	0,02	0,45	0,01	0,46	0,02
Diplôme (réf. sans diplôme)						
Primaire	0,61	0,03	0,64	0,04	0,66	0,07
BEP/CAP	0,33	0,00	0,35	0,00	0,36	0,00
Baccalauréat	0,15	0,00	0,17	0,00	0,16	0,00
Diplôme supérieur	0,09	0,00	0,11	0,00	0,10	0,00
Situation du chef de ménage sur le marché du travail (réf. inoccupé)						
Salarié	1,15	0,45	1,15	0,46	1,19	0,36
Indépendant	0,94	0,81	0,91	0,72	0,96	0,88
Communauté (réf. Popa'a)						
Maohi	1,80	0,12	-	-	1,66	0,18
Chinois	1,17	0,72	-	-	1,08	0,86
Demi-Popa'a	1,42	0,40	-	-	1,34	0,49
Milieu de résidence (réf. rural)						
Urbain	0,59	0,01	0,59	0,00	0,60	0,01
Île (réf. Moorea)						
Tahiti	0,73	0,35	0,59	0,12	0,67	0,24
Statut migratoire (réf. natif)						
Migrant	-	-	0,48	0,01	-	-
District à dominante pauvre	-	-	-	-	1,40	0,04

En gras : significatif au seuil de 5 % ($p < 0,05$).

- : variable indicatrice non introduite dans le modèle.

Odds-ratio : risque relatif.

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

La modélisation intègre les effets multivariés des différentes caractéristiques concomitantes des ménages.

Le modèle 1 introduit comme variables explicatives le niveau de diplôme, la communauté d'appartenance (subjective, au sens du sentiment d'appartenance), l'âge, l'île (Moorea ou Tahiti), le milieu de résidence (urbain ou rural), la composition du ménage et la situation du chef de ménage sur le marché du travail. Ce modèle permet de constater que les différences de taux de pauvreté en conditions de vie entre communautés (un taux de pauvreté de 31,9 % pour les Maohi et de 14,2 % pour les Popa'a, par exemple) proviennent davantage d'effets de structures de ces sous-populations que d'effets propres qui pourraient être liés à des discriminations sur le marché du travail ou sur l'accès aux ressources susceptibles d'assurer un

niveau de vie décent au ménage. Les paramètres correspondant aux différentes communautés d'« appartenance » ne sont pas significativement différents de zéro. Si les Maohi sont plus fréquemment en situation de pauvreté en conditions de vie que les Popa'a, c'est donc surtout, d'une part, parce que ces derniers sont plus diplômés que les Maohi et, d'autre part, parce que le niveau d'éducation du chef de ménage est classiquement un rempart contre la pauvreté, y compris en conditions de vie : toutes choses égales par ailleurs, le fait d'avoir suivi une scolarité primaire jusqu'à son terme réduit de près de 40 % la probabilité d'être pauvre en conditions de vie par rapport à l'absence totale de diplôme. Les chances d'appartenir à un ménage souffrant des manques essentiels sont d'autant plus faibles que le niveau du diplôme est élevé : les

paramètres des variables indicatrices du niveau d'études atteint sont significativement non nuls et fortement nivelés, du niveau « sans diplôme » au niveau « diplôme supérieur ». Les ménages dont la personne de référence est bachelière ont une probabilité 1,7 fois plus forte d'être en situation de dénuement matériel que les ménages dont le chef est diplômé de l'enseignement supérieur, toutes choses égales par ailleurs. La composition du ménage est aussi un élément significativement déterminant de la probabilité de vivre dans le dénuement, toutes choses égales par ailleurs : le risque relatif de pauvreté est nettement plus élevé pour les individus seuls, même en tenant compte de leur origine, de leur niveau d'éducation et de leur milieu de résidence. Le milieu de résidence – déterminant pour l'accès à l'eau potable notamment – est partiellement significatif pour ce qui est de la probabilité d'être pauvre en conditions de vie : le fait de vivre en milieu urbain diminue quasiment de moitié le risque relatif de pauvreté matérielle, du fait d'un accès privilégié aux biens publics notamment. Mais le fait d'habiter Tahiti par rapport à Moorea n'est pas significatif : ainsi, si la prévalence de la pauvreté matérielle est plus importante à Moorea, c'est surtout de par son caractère rural. Les communes rurales de Tahiti ont un profil semblable à Moorea en termes de pauvreté conditionnelle.

Le modèle 2 teste à nouveau la validité de la variable d'appartenance communautaire en la remplaçant par une variable qui lui est fortement (mais pas totalement) corrélée, à savoir le statut migratoire (natif ou migrant) du chef de ménage. Si la communauté n'est pas significative

car reflétant différents types de comportements d'identification et des imbrications complexes entre groupes de populations natives et migrantes, le statut de migrant l'est : les migrants ont un risque relatif d'être dans une situation de pauvreté sensiblement plus faible que leur équivalent natif, quelle que soit leur origine migratoire. Ce constat peut s'expliquer par des caractéristiques inobservées, comme la raison de la migration et les conditions qui l'accompagnent : on pense aux expatriés de métropole, d'autres pays européens ou du Japon dont la venue en Polynésie s'accompagne d'un débouché professionnel assuré de manière anticipée, accompagné le plus souvent d'avantages liés à l'expatriation à même de préserver ces migrants du risque de dénuement.

Le modèle 3 s'intéresse à la question des niches spatiales à pauvreté, en introduisant une variable indicatrice spécifiant si le ménage appartient à un district où la concentration de la pauvreté est élevée. Cette variable est fortement endogène avec la variable d'intérêt et n'est donc pas utilisée ici comme variable explicative à proprement parler. Elle permet toutefois de constater que la corrélation est forte, même en tenant compte des autres facteurs du modèle 1, entre le fait d'être pauvre en conditions de vie et le fait d'habiter dans un district à forte dominante pauvre. Cette question de la concentration de la pauvreté pourra être approfondie dans une cartographie de la pauvreté utilisant à la fois les résultats du recensement de la population de Polynésie française et ceux de la présente enquête sur les conditions de vie.

4. La pauvreté subjective

L'évaluation des conditions de vie en Polynésie française a toujours adopté une approche objective dans laquelle le seuil de pauvreté (relatif) est défini à partir des revenus déclarés par les ménages. En considérant que les ménages au même revenu (par UC) ont le même niveau de bien-être, on suppose implicitement que tous les ménages ont la même capacité à transformer les moyens monétaires en « capacités » et « fonctionnalités ». La pauvreté monétaire objective ne mesure que la possibilité de satisfaction des besoins (dans le cas des ménages se situant au-dessus du seuil de pauvreté) et non leur satisfaction effective. On suppose également que la distribution des ressources à l'intérieur du ménage se fait de façon équitable. Or, certains ménages sont plus capables que d'autres d'allouer de façon efficiente et équitable leurs ressources. En ignorant les autres dimensions de la pauvreté, l'analyse supposait également implicitement que les ménages pauvres en termes monétaires l'étaient aussi dans les autres dimensions du bien-être. Cependant, l'accès à la santé et à l'éducation, la sécurité, la préservation de l'environnement, etc., font partie du bien-être des ménages. Mais les coûts en sont assumés par l'État ou la collectivité de sorte que les revenus des ménages ne reflètent pas le véritable accès à ces services. Les milliers d'interviews réalisées auprès de populations défavorisées de par le monde dans le cadre du projet « La voix des pauvres » de la Banque mondiale (Narayan *et al.*, 2000) ont montré que, en plus des dimensions monétaires, la pauvreté peut rimer avec vulnérabilité, discrimination, violence, environnement dégradé, etc.

Outre ces considérations conceptuelles, il est très malaisé d'appréhender les revenus monétaires, du fait de la multiplicité des sources et de la sous-déclaration (dans le

cas des revenus élevés), de leur variabilité dans le temps pour les non-salariés et de la difficulté à reconstituer les revenus des plus pauvres. Un questionnaire détaillé administré à chaque perceuteur de revenus est nécessaire pour pouvoir estimer de manière adéquate les revenus du ménage. Par ailleurs, la définition d'un seuil de pauvreté comporte une certaine dose d'arbitraire et peut par conséquent faire l'objet de controverses et compliquer ainsi la mise en œuvre d'une politique publique de lutte contre la pauvreté.

Nous le verrons, les approches objectives et subjectives sont davantage complémentaires qu'exclusives. Ainsi, la perte de bien-être due au chômage est plus élevée que la seule baisse de revenu ; par conséquent, une compensation pécuniaire ne saurait restituer le niveau de bien-être initial.

Il existe plusieurs manières d'aborder la pauvreté subjective car, à l'instar de la pauvreté objective, elle recouvre de multiples dimensions, dont certaines seront explorées ici :

- ce que le fait d'être pauvre signifie selon les ménages en PF ;
- les difficultés financières ;
- l'analyse des écarts individuels entre les montants que les ménages considèrent comme minimum pour vivre dans des conditions décentes, convenables, et leur revenu effectif ;
- l'estimation et la comparaison d'une ligne de pauvreté subjective sociale avec le seuil monétaire objectif (section 4) ;
- la pauvreté relative ;

- le degré de vulnérabilité des ménages mesuré par l'instabilité des revenus et par l'évolution du revenu au cours de l'année ;
- la mesure du degré de satisfaction de besoins minimum, à partir des besoins qui sont estimés par les ménages comme nécessaires pour vivre convenablement ;
- les perspectives d'amélioration de la situation économique du ménage ;
- la perception générale (subjective) des conditions de vie et leurs déterminants.

4.1. Ce que le fait d'être pauvre signifie

Les études sur la pauvreté ont généralement privilégié une approche monétaire, souvent complétée par des indicateurs des conditions de vie liés au logement et à l'accès aux services essentiels. Dans l'enquête ECVPF-2009, l'ensemble des ménages (pauvres et non-pauvres) ont été interrogés sur la signification donnée au fait d'être pauvre. Les résultats obtenus (tableau 12) confirment l'importance accordée à l'insuffisance des ressources pour faire face aux besoins d'alimentation. Dans sept ménages sur dix (71,7 %), le fait de ne pas avoir assez de ressources pour manger à sa faim est considéré comme synonyme de pauvreté. Cette forme de pauvreté occupe la première place quel que soit le quintile de la distribution des revenus, la condition de migration, l'appartenance ethnique ou le niveau de diplôme.

Si les besoins vitaux d'alimentation font l'unanimité, ce n'est pas le cas des autres significations de la pauvreté. Chez les plus pauvres, l'absence de perspectives d'amélioration arrive en deuxième position, juste après l'impossibilité de manger à sa faim, tandis que les ménages du quintile le plus riche classent l'impossibilité d'améliorer ses conditions de vie en troisième position, après le logement décent.

Les ménages dont le chef a un niveau d'éducation supérieur, est non Maohi ou migrant, considèrent également la qualité du logement comme une dimension essentielle de la pauvreté, après l'alimentation. Alors que le fait d'avoir un niveau d'éducation suffisant est important pour 39,1 % de l'ensemble des ménages, les ménages appartenant aux deux quintiles le plus pauvres, les non-migrants mais aussi ceux dont les chefs ont les niveaux d'éducation les plus faibles accordent tous une moindre importance au niveau d'éducation atteint que la moyenne

des ménages. Rappelons que 39,1 % des chefs de ménage ou responsables des achats n'ont aucun diplôme (22,2 % pour le reste des ménages). Cela contraste fortement avec le fait que l'éducation soit le principal facteur de risque de pauvreté monétaire des ménages résidents en Polynésie française.

La vulnérabilité face aux chocs (« ne pas pouvoir faire face aux coups durs ») arrive en quatrième position (45 % des ménages), ce qui s'explique sans doute par l'absence d'un système de protection sociale suffisamment étendu pour pallier les chocs subis (perte d'emploi, décès du conjoint, etc.). Il est intéressant de noter que tant les ménages du quintile le plus pauvre que ceux du quintile le plus riche classent la vulnérabilité en 4^e position même si, chez les plus riches, près de la moitié (49,1 %) la considèrent comme une dimension pertinente de la pauvreté alors que c'est le cas d'à peine 35,3 % chez les plus pauvres. On aurait pu expliquer cet écart par l'importance des réseaux de solidarité chez les plus pauvres, mais la même proportion (environ 70 %) des ménages du quintile le plus pauvre et du quintile le plus riche déclarent pouvoir compter sur l'aide de la famille en cas de coup dur. En revanche, davantage de ménages du quintile le plus riche déclarent pouvoir compter sur le réseau de solidarité personnel (respectivement 42,3 et 13,3 %).

Bénéficier d'un bon état de santé arrive en dernière position, avec 41,9 % des ménages. La faible importance accordée à la santé dans les dimensions de la pauvreté reflète peut-être le fait que l'accès aux soins n'est pas contraint ni conditionné aux ressources comme c'est le cas dans la plupart des pays en développement. Plus encore, à mesure que l'on se déplace des quintiles plus pauvres vers les plus riches, le pourcentage de ménages qui considèrent

que le fait de « ne pas être en bonne santé » est une des significations de la pauvreté augmente, de 28,6 % pour le quintile le plus pauvre à 41,9 % pour le quintile le plus riche.

La société polynésienne est multiculturelle, constituée par une population qui, majoritairement, se considère comme Maohi mais avec la présence d'un important contingent de métis et de français de métropole. À cela s'ajoutent de fortes disparités de revenu et de conditions de vie, particulièrement entre la population Maohi et le reste de la population, et une faible importance des transferts publics vers les ménages plus pauvres. Tous les ingrédients sont donc réunis pour rendre la perception d'une telle situation comme « injuste » ou relevant de l'exclusion. Cependant, il n'en est rien car le fait d'« être exclu de la société » n'est considéré comme faisant partie de la signification de pauvreté que par un pourcentage relativement faible des ménages à risque : 29,7 % des ménages du quintile le plus pauvre sont dans ce cas contre 37,8 % des ménages dont le chef n'a aucun diplôme et 43,9 % des ménages dont le chef à un sentiment d'appartenance Maohi, alors que pour 43,8 % de l'ensemble des ménages, cette dimension fait partie de la pauvreté (tableaux 13 et 14). Sans doute la très

faible incidence du ressenti d'une discrimination contribue à placer en dernier lieu l'exclusion comme dimension de la pauvreté. En effet, seuls 5,2 % des chefs de ménage se sont sentis au cours des deux dernières années discriminés à cause de la couleur de leur peau. La discrimination par manque de ressources n'est évoquée que par 4,6 % des chefs de ménage et les autres formes de discrimination ont une incidence marginale (pas plus de 2 % des ménages).

En somme, quand on interroge la population sur ce que signifie le fait d'être pauvre, on constate que plusieurs dimensions de la pauvreté entrent en ligne de compte et qu'elles ne se réduisent pas à la seule privation de ressources pour « manger à sa faim ». On sait que les ménages ne souffrent pas de privations identiques dans chacune des dimensions de sorte qu'un seul indicateur de pauvreté reflétant la situation dans une seule dimension de la pauvreté n'est pas suffisant pour rendre compte du phénomène et identifier de façon précise la population pauvre. Toutes les dimensions évoquées par les ménages font partie des différentes facettes du même phénomène, complexe.

Tableau 12. Les dimensions de la pauvreté selon les quintiles de revenu, en % des ménages

	Quintile I	Quintile II	Quintile III	Quintile IV	Quintile V
Ne pas avoir assez de ressources pour manger à sa faim	64,7	70,7	66,9	74,1	77,3
Ne pas avoir un logement décent	49,1	55,5	57,6	56,6	66,6
Ne pas avoir un niveau d'éducation suffisant	32,4	34,8	39,4	38,9	45,1
Ne pas être en bonne santé	28,6	34,1	34,4	35,3	41,9
Être exclu de la société	29,7	44,0	44,9	45,1	48,8
Ne pas pouvoir faire face aux coups durs	35,3	42,0	52,6	42,0	49,1
Ne pas pouvoir améliorer sa qualité de vie	63,2	62,9	67,1	59,6	56,9

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

Tableau 13. Les dimensions de la pauvreté selon les caractéristiques migratoires du chef de ménage et/ou du responsable des achats, en % des ménages

	Total	Non migrant	Migrant	Maohi	Non Maohi
Ne pas avoir assez de ressources pour manger à sa faim	71,7	70,1	79,5	70,3	74,4
Ne pas avoir un logement décent	58,4	55,7	71,4	56,4	62,2
Ne pas avoir un niveau d'éducation suffisant	39,1	37,4	47,4	38,6	39,9
Ne pas être en bonne santé	35,9	34,9	40,9	33,7	40,2
Être exclu de la société	43,8	42,4	50,8	43,9	43,7
Ne pas pouvoir faire face aux coups durs	45,0	43,1	54,1	43,8	47,2
Ne pas pouvoir améliorer sa qualité de vie	61,2	62,3	56,4	63,4	57,1

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

Tableau 14. Les dimensions de la pauvreté selon les caractéristiques éducatives du chef de ménage et/ou du responsable des achats, en % des ménages

	Sans diplôme	Primaire	Collège, CAP	Bac	Supérieur
Ne pas avoir assez de ressources pour manger à sa faim	69,1	68,5	70,2	71,2	85,2
Ne pas avoir un logement décent	54,9	52,7	56,1	57,9	78,6
Ne pas avoir un niveau d'éducation suffisant	37,2	38,5	38,6	36,2	48,1
Ne pas être en bonne santé	33,3	41,3	33,7	34,1	43,3
Être exclu de la société	37,8	44,2	46,3	50,2	48,0
Ne pas pouvoir faire face aux coups durs	41,6	45,3	45,2	50,6	48,3
Ne pas pouvoir améliorer sa qualité de vie	65,1	61,5	61,7	61,0	51,2

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

4.2. Le revenu minimum nécessaire

L'école de Leyden a proposé une manière de contourner les difficultés liées à l'estimation d'un seuil objectif de pauvreté, qui consiste à poser directement la question aux ménages. Cette question peut être formulée de diverses manières. Celle que nous avons retenue ici et qui a été posée aux ménages de PF concerne le revenu minimum (*Minimum Income Question* – MIQ). Elle est formulée comme suit :

« À combien estimez-vous, pour votre ménage, le montant minimum nécessaire par mois pour vivre ? »

La prudence s'impose dans la portée donnée aux résultats car, comment le signalent Gardes et Loisy (1997),

l'interprétation de cette question pourrait ne pas être la même selon les ménages : les personnes interrogées peuvent interpréter le « montant minimum » comme la somme nécessaire pour acquérir les biens et services essentiels et, de ce point de vue, considérer le MIQ comme une ligne de pauvreté absolue, indépendamment des niveaux de revenu des déclarants. Mais la réponse peut aussi traduire des revendications et des aspirations de niveaux de vie, ce qui nous éloigne de la notion d'un « minimum vital ». Enfin, les montants déclarés comme le minimum nécessaire peuvent renvoyer exclusivement aux revenus monétaires perçus, excluant les revenus liés au

paiement en espèces et ceux provenant de l'autoconsommation ainsi que les transferts d'autres ménages ou du gouvernement.

Pour départager ces interprétations, on peut examiner le lien entre MIQ et revenus observés. S'il existe une forte corrélation positive entre les deux (c'est-à-dire si le MIQ varie avec le revenu), alors le MIQ a plus un sens relatif qu'absolu. Inversement, si le MIQ n'est pas corrélé avec le revenu (élasticité proche de zéro), alors les ménages se réfèrent davantage à un seuil absolu de pauvreté.

Le tableau 15 présente les coefficients de corrélation entre les MIQ et les revenus observés pour l'ensemble des ménages et pour certaines catégories de ménages. On

constate que les montants déclarés comme « le minimum nécessaire pour vivre » sont positivement et fortement corrélés aux revenus totaux observés (le coefficient de corrélation entre le revenu monétaire total et le revenu minimum nécessaire est de 0,47). Cela conforterait l'idée selon laquelle, en PF, le MIQ correspond à une notion relative du bien-être. Il est intéressant de noter que la corrélation entre revenu et MIQ pour les ménages des deux quintiles supérieurs est deux fois plus élevée que pour les ménages des quintiles plus pauvres (respectivement 0,43 et 0,22)²¹. De même, la corrélation est plus faible pour les ménages ruraux que pour les ménages urbains mais, ici, les écarts sont bien moindres que ceux constatés dans d'autres pays en développement (Herrera *et al.*, 2008).

Tableau 15. Coefficients de corrélation entre MIQ et les revenus totaux des ménages

Ménages	Coefficient de corrélation
Total	0,47
Pauvres	0,19
Non-pauvres	0,46
Quintiles de revenu 1 à 3	0,22
Quintiles de revenu 4 à 5	0,43
Urbains	0,48
Ruraux	0,42
Maohi	0,39
Non Maohi	0,451

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

Les ménages dont le chef et/ou le responsable des achats se déclare Maohi présentent une corrélation plus faible entre MIQ et revenu que les ménages dont le chef ne se déclare pas Maohi. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées. Il est probable, comme le proposent Van Praag *et al.* (2004), que le MIQ dépende aussi, entre autres, du niveau moyen et des inégalités de revenu dans les communes où résident les ménages. Mais cette faible corrélation peut aussi être la conséquence d'une

autolimitation des aspirations alors que, pour les ménages non-pauvres, les « besoins » s'accroissent avec le revenu (*preferences drift*). Le fait que le MIQ puisse être interprété comme « les dépenses monétaires nécessaires pour vivre » conduira aussi les ménages dont l'autoconsommation est plus importante (par exemple les ménages Maohi) à déclarer un MIQ plus faible ; de ce fait, on constate une plus faible corrélation entre revenu et MIQ pour cette catégorie de ménages.

²¹ Dans le cas des ménages pauvres et non-pauvres, les coefficients de corrélation sont de respectivement 0,19 et 0,46 selon le seuil monétaire relatif de 2009.

4.2.1. La ligne de pauvreté subjective individuelle

On examinera ici l'incidence de la pauvreté subjective en considérant les revenus du ménage par rapport aux seuils individuels que chaque ménage a déclarés. Ceux dont les revenus observés se situent en dessous du MIQ seront classés comme pauvres et inversement pour ceux se situant au-dessus du seuil individuel. Le tableau 16 permet de constater que l'incidence de la pauvreté monétaire subjective ainsi calculée est de 24,1 % des ménages, un

taux relativement proche de la pauvreté monétaire objective, qui concerne 19,7 % des ménages (respectivement 22,6 et 27,7 % de la population). Cependant, on constate également que tous les pauvres monétaires objectifs ne peuvent pas être considérés comme pauvres subjectifs : seuls 44,1 % des ménages (et 54,7 % de la population) sont simultanément pauvres selon les deux approches. Inversement, 55,4 % des ménages pauvres monétaires subjectifs (et 46,3 % d'individus) pourraient être considérés comme non-pauvres si l'on prenait en compte le seuil objectif.

Tableau 16. Pauvreté subjective et pauvreté objective

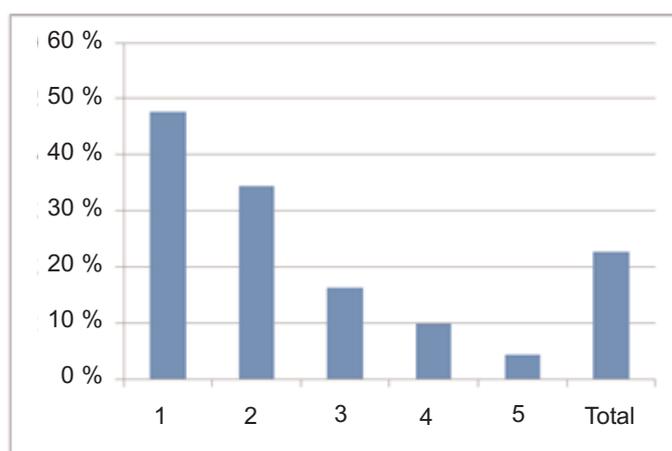
Pauvreté objective	Pauvreté subjective		
	Non-pauvre	Pauvre	Total
Non-pauvre	66,9	13,4	80,3
Pauvre	8,9	10,8	19,7
Total	75,9	24,1	100

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

L'examen de l'incidence de pauvreté subjective selon les quintiles du revenu total du ménage montre que celle-ci diminue fortement, particulièrement entre le deuxième et le troisième quintiles (graphique 10). Dans les quintiles les

plus riches, moins de 10 % de la population résident dans des ménages dont les revenus sont inférieurs à ce qui est considéré par le chef et/ou le responsable des achats comme le minimum nécessaire.

Graphique 10. Incidence de pauvreté subjective selon les quintiles de revenu



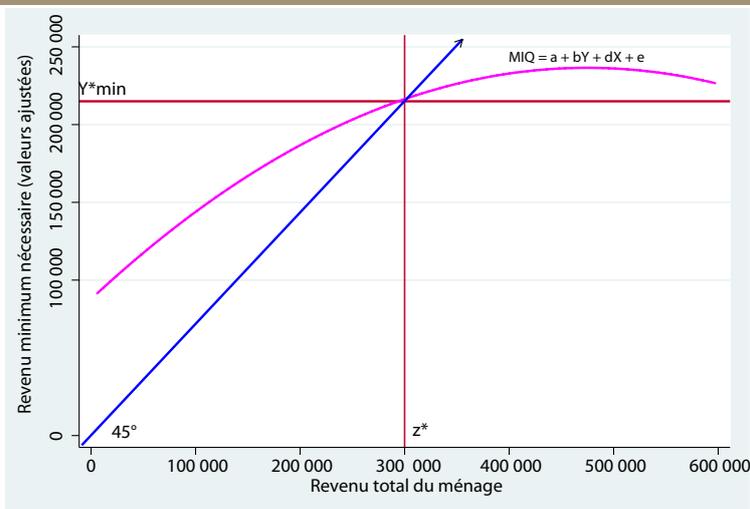
Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

4.2.2. La ligne de pauvreté subjective sociale

Nous avons vu que les réponses des ménages sur le revenu minimum varient selon les niveaux de revenu déjà atteints (mais aussi selon leur lieu de résidence, leur appartenance ethnique ressentie, etc.). Comment dès lors construire une ligne de pauvreté qui puisse être considérée comme socialement acceptable ? À partir des réponses à la question sur le revenu minimum nécessaire pour vivre, Goedhart *et al.* (1977) ont proposé d'estimer une ligne de pauvreté subjective sociale. Ainsi, les ménages avec un revenu inférieur à z^* (300 000 XPF dans le graphique 11) tendront à considérer que leur revenu n'est pas suffisant (et inversement pour ceux dont le revenu est supérieur à z^*). La valeur de z^* est donc une bonne candidate pour être la ligne de pauvreté subjective. Cette fois-ci, il ne s'agit pas d'un seuil individuel mais d'un seuil social (Van Praag et Ferrer-i-Carbonell, 2004).

La courbe du graphique 11 représente l'espérance du revenu minimum nécessaire déclaré par les ménages, conditionnelle aux niveaux observés du revenu monétaire et autres caractéristiques des ménages. Les individus (ménages) avec un revenu inférieur à la diagonale ont, en moyenne, un déficit de revenu tandis que ceux au-dessus de la diagonale ont, en moyenne, un revenu supérieur à celui considéré comme nécessaire. Selon Gustafsson *et al.* (2004), cette valeur est préférable à la moyenne ou la médiane du MIQ parce que seuls les individus dont les revenus observés sont égaux aux revenus considérés comme le minimum nécessaire sont en mesure de donner une vision réaliste de ce minimum. Cela signifie, comme le proposent Goedhart *et al.* (1977), que la ligne de pauvreté subjective sociale peut être déterminée par le point d'intersection entre la diagonale et le revenu minimum nécessaire prédit par la régression (z^*).

Graphique 11. Ligne de pauvreté subjective sociale



Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

Afin de pouvoir estimer la valeur de la ligne de pauvreté subjective sociale (LPS), nous suivons la proposition de Goedhart *et al.* (1977) et de Kapteyn *et al.* (1988) en estimant une régression MIQ. Cette pratique est devenue standard par la suite²².

$$MIQ_i = \alpha + \beta Y_i + \delta X_i + \varepsilon_i$$

où MIQ est le logarithme du revenu minimum subjectif du ménage i , Y_i le revenu observé du ménage i et X_i un vecteur des caractéristiques du ménage i liées aux besoins du ménage (taille, composition démographique, région de résidence, etc.). En effet, les ménages ayant un même niveau de revenu peuvent déclarer différents montants de MIQ et cela, en raison de l'hétérogénéité des caractéristiques sociodémographiques des ménages (les ménages de plus grande taille auront, à revenus égaux, besoin d'un montant plus important de revenu minimum pour vivre). Enfin, ε_i est un terme d'erreur avec moyenne nulle et orthogonal à Y_i et à X_i .

Afin d'obtenir la valeur de LPS, il faut résoudre l'équation :

$$LPS = MIQ = Y$$

Considérant les paramètres, substituant et résolvant l'équation, on obtient :

$$LPS = \exp[(\alpha + \delta X_i)/(1 - \beta)] \quad (1)$$

où la LPS est calculée pour les valeurs moyennes de ε_i et une valeur donnée des caractéristiques du ménage (X_i). Comme la variable dépendante est le logarithme du MIQ, il faut retransformer la valeur afin de pouvoir l'exprimer en XPF. Sachant que $\exp[E(y)]$ est différent de $E(y)$ (Cameron et Trivedi, 2010), il faut calculer $MIQ = \exp(\text{lyhat}) * \exp(0.5 * e(\text{rmse})^2)$, où lyhat est la valeur prédite par la régression et $e(\text{rmse})$ est l'erreur quadratique moyenne (*root mean squared error*) de la régression.

Van Praag et Ferrer-i-Carbonell (2004) considèrent que pour estimer la LPS, mieux vaut plutôt considérer la moyenne des logarithmes du revenu minimum (Y_{\min}) qu'utiliser l'approche indirecte que l'on vient de décrire :

$$Y^*_{\min} = E(Y_{\min}) = \beta E(Y) + \alpha + \delta X_i = \beta \ln \bar{Y} + \alpha + \delta \bar{X}_i \quad (2)$$

où Y est le log des revenus, \bar{Y} et \bar{X} sont les valeurs moyennes des variables Y et X .

Les résultats de l'estimation économétrique sont présentés au tableau 17. Comme il était attendu, les revenus observés ont un impact positif sur le revenu minimum nécessaire. L'élasticité estimée est de 0,23, proche des résultats pour d'autres pays en développement²³ : à mesure que les revenus augmentent, les aspirations des ménages augmentent également, mais moins que proportionnellement (le *preference drift* de van Praag). Le seuil de pauvreté subjective est donc plus proche d'un seuil absolu que d'un seuil relatif (si le coefficient était égal à 1, toute augmentation du revenu engendrerait un accroissement du seuil dans la même proportion). Ce qui surprend, ce sont les coefficients faibles et non significatifs mesurant l'impact du nombre d'enfants et d'adultes sur le revenu minimum. À en croire ces résultats, les besoins des ménages ne s'accroissent pas avec un nombre plus élevé d'enfants ou d'adultes (et donc pas non plus avec la taille du ménage). L'accès à l'alimentation en bonne partie grâce à l'autoconsommation, la gratuité de l'éducation et de la santé et le faible pourcentage des ménages qui considèrent les vêtements comme une nécessité (voir *infra*) expliquent probablement pourquoi ces élasticités sont nulles²⁴. De la même manière, le type de ménage – en dehors des ménages unipersonnels, assez marginaux (5,3 % du total des ménages) – ne semble pas avoir d'effet sur le montant nécessaire pour vivre. Cependant, les zones de résidence ont un impact significatif sur les montants considérés comme le minimum nécessaire pour vivre. Ainsi, les résidents de Papeete centre ont besoin de 13,9 % de revenu en moins que les résidents de Moorea tandis que ceux de la périphérie urbaine et du reste urbain de Tahiti ont des besoins inférieurs à ceux de Moorea de respectivement 28 et 25 %. Les ménages ruraux de Tahiti ont, toutes choses égales par ailleurs, besoin d'un revenu minimum pour vivre de 29 % inférieur à celui des résidents

²² Voir Lokshin *et al.* (2004), Pradahn et Ravallion (2000), van Praag et Ferrer-i-Carbonell (2004), et Herrera (2002).

²³ Gustafsson *et al.* (2004) trouvent une élasticité de 0,27 dans le cas des ménages urbains chinois.

²⁴ Nous avons testé d'autres spécifications plus parcimonieuses du modèle en ne considérant que les revenus observés et les variables démographiques du ménage mais aussi en considérant ou non les valeurs extrêmes des revenus (en supprimant le 1 % supérieur). Nos conclusions sur l'impact de la taille du ménage et sa composition sont sensiblement les mêmes.

de Moorea. Sans doute les coûts de transport (*ferry*) ainsi que les prix relativement plus élevés pratiqués dans ce haut lieu touristique expliquent un tel résultat.

Le score de privations ainsi que le fait d'habiter dans un faré ou en logement OPH induit probablement, outre un coût de logement plus faible, des aspirations également plus faibles quant aux revenus nécessaires. Dans ce cas, les aspirations sont fortement influencées par le groupe de référence qui a, lui aussi, un niveau de revenu faible. Il en va autrement pour les ménages qui cumulent un plus grand nombre de domaines insatisfaits (voir *infra* pour une présentation détaillée). On pourrait interpréter ce résultat contrasté par le fait que les ménages qui cumulent les privations pouvant être qualifiées de « structurelles » et reflétant l'accumulation d'actifs tendent à s'autolimiter dans leurs aspirations alors que le cumul d'insatisfactions dans un certain nombre de domaines faisant partie du bien-être des ménages amène à revendiquer un revenu minimum nécessaire plus élevé.

Lorsqu'on considère l'âge du chef de ménage et/ou du responsable des achats, on constate que les aspirations suivent un profil croissant jusqu'à la fin de la vie active. Ensuite, elles diminuent. Ce résultat est plausible si le groupe de référence qui sert de « modèle » dans la formation des aspirations est le groupe générationnel et si l'on observe pour l'ensemble des ménages un profil des revenus caractéristique du cycle de vie. Le ressenti d'appartenance communautaire semble dessiner deux groupes aux aspirations de revenu distinctes : d'un côté, les Pōpō'a qui ont des aspirations plus élevées et, de l'autre, le reste de la population qui forme un groupe relativement homogène de ce point de vue. La religion dont l'interviewé se sent plus proche n'a pas d'incidence sur les aspirations de revenu – pas plus que le sexe du chef de ménage/du responsable des achats – car aucun des coefficients n'est significativement différent de zéro.

Il est curieux à première vue de constater que la situation d'un actif occupé a un impact négatif sur le montant considéré comme le minimum nécessaire pour vivre. Cependant, dans un contexte d'absence d'assurance chômage, la situation d'inoccupé implique, pour ceux qui ont les moyens d'affronter un épisode de chômage (les

mieux éduqués en particulier), l'attente d'un meilleur emploi, mieux rémunéré.

Une fois pris en compte l'ensemble des caractéristiques du ménage et diverses caractéristiques du chef de ménage/du responsable des achats, les différences de niveaux d'éducation continuent à jouer de manière significative dans les aspirations de revenu des ménages. L'absence de tout diplôme confine les ménages sous un plafond de très faibles aspirations. Les niveaux d'éducation plus élevés impliquent aussi une forte progression dans les aspirations de revenu, pour atteindre un sommet pour les diplômés de l'enseignement supérieur. Cependant, entre collège/CAP et baccalauréat, il ne semble pas y avoir de différence significative. Rappelons que cette progression dans les aspirations est constatée à revenus égaux. Ces aspirations différenciées pourraient refléter non seulement les meilleures perspectives futures de revenu mais aussi l'horizon élargi auquel appartiennent de nouveaux besoins.

En fonction des résultats de l'estimation économétrique et considérant les valeurs moyennes des variables explicatives, on a obtenu une LPS suivant les méthodes proposées dans les équations (1) et (2). La LPS selon l'équation (2) est de 175 685 XPF. Elle est à peine 9,3 % supérieure à la ligne objective de pauvreté que nous avons estimée en considérant la demi-médiane des revenus par UC pour les mêmes ménages enquêtés en 2009²⁵. La ligne résultante de l'équation (2) est légèrement supérieure à l'antérieure (de 15,4 %). Le tableau 18 présente les indicateurs de pauvreté que l'on obtient avec les LPS. Si l'on adopte la méthode d'interception suggérée par Goedhart *et al.* (1977), la pauvreté toucherait 24,8 % des ménages alors que, rappelons-le, l'incidence de la pauvreté selon la ligne objective de 2009 est de 19,7 % (soit environ cinq points de pourcentage en plus). Selon la LPS estimée par l'équation (1), 30,1 % des ménages seraient en situation de pauvreté. Ces résultats ne sont pas surprenants si l'on considère que notre estimation des revenus totaux des ménages est très imparfaite et que, de ce fait, elle conduit à une probable sous-estimation de la ligne de pauvreté relative et objective.

²⁵ Afin de comparer les lignes de pauvreté, nous avons multiplié la ligne de pauvreté relative par les UC car les montants déclarés par les ménages se réfèrent aux besoins de l'ensemble des membres et tiennent donc implicitement compte des échelles d'équivalence et des économies d'échelle.

Tableau 17. Résultats de régression pour l'estimation de la ligne de pauvreté subjective sociale

Variable dépendante : log du revenu minimum nécessaire		
Log du revenu total	0,227	(6,78)***
Zone géographique (réf. Moorea)		
Papeete centre	-0,139	(1,63) *
Périphérie urbaine de Papeete	-0,283	(3,80)***
Autre Tahiti urbain	-0,249	(3,18)***
Tahiti rural	-0,286	(3,45)***
Caractéristiques du ménage		
Nombre d'enfants	0,002	(0,15)
Nombre d'adultes	-0,005	(0,42)
Type de ménage (réf. couple avec enfants)		
Individu seul	-0,291	(3,36)***
Monoparental avec enfants	-0,091	(1,56)
Couple sans enfant	-0,083	(1,40)
Couple élargi	0,046	(0,72)
Autre élargi	-0,053	(0,55)
Score des conditions de vie	-0,047	(2,98)***
Score de satisfaction des domaines du bien-être	0,017	(2,46)**
Habitat social en faré ATR, MTR ou OPH	-0,122	(2,15)**
Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage		
Homme (réf. femme)	-0,038	(0,93)
Âge (réf. 19-29 ans)		
30-39 ans	0,060	(0,91)
40-49 ans	0,068	(1,02)
50-59 ans	0,128	(1,81)*
60-69ans	0,187	(2,44)**
70 ans et plus	0,088	(0,99)
Communauté d'origine (réf. demi-Popa'a)		
Maohi	-0,005	(0,08)
Popa'a français	0,160	(2,07)**
Chinois	-0,023	(0,30)
Niveau d'éducation (réf. supérieur)		
Aucun diplôme	-0,405	(5,53)***
Primaire	-0,311	(3,79)***
Collège, CAP	-0,228	(3,40)***
BAC	-0,243	(2,95)***
Religion (réf. sans religion)		
Protestant, pentecôtiste, adventiste	-0,059	(0,79)
Catholique	-0,003	(0,04)
Mormon, sanito	-0,125	(1,30)
Autres religions	0,009	(0,09)

Marché du travail		
Salarié (réf. non salarié)	0,050	(0,95)
Actif occupé	-0,109	(1,88)*
Exclusion sociale (réf. non exclu)	0,059	(1,06)
Constante	9,825	(21,48)***
Observations	946	
R ²	0,29	

Valeurs de t-test entre parenthèses : * significatif à 10 % ; ** significatif à 5 % ; *** significatif à 1 %.

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

Tableau 18. Indicateurs de Foster-Greer-Thorbecke (FGT) selon les lignes de pauvreté objectives et subjectives

	P0	P1	P2
Lignes de pauvreté objectives			
Ligne relative 2009(*)	19,7	7,0	3,8
Ligne relative de 2001(**)	32,0	12,2	6,6
Lignes de pauvreté subjectives			
LPS1(méthode van Praag & Ferrer-i-Carbonell) (équation 1)	30,1	10,7	5,6
LPS2 (méthode Goedhart <i>et al.</i>) (équation 2)	24,8	8,1	4,4

Notes : * demi-médiane des revenus totaux du ménage par UC ; échelle d'Oxford. ** ligne 2001 aux prix de septembre 2009.

Sources : pour 2009, estimations des auteurs d'après ECVPF-2009 ; pour 2001, ISPF (2005).

Il est assez remarquable de constater que l'incidence de la pauvreté subjective individuelle et celle de la pauvreté subjective sociale sont pratiquement identiques. Tandis que la première a été estimée à 24,1 %, la seconde est de 24,8 %. Notons également que l'incidence de pauvreté selon l'équation (1) est très proche de la pauvreté relative

calculée avec la ligne de 2001 ancrée dans le temps (respectivement 30,1 et 32 %). Les indicateurs d'intensité (P1) et de sévérité (P2) de la pauvreté suivent les mêmes écarts entre les approches objective et subjective que l'indicateur d'incidence (P0).

4.3. La perception de la pauvreté relative

La pauvreté est un phénomène socialement déterminé car c'est bien par rapport à une norme sociale que l'on juge sa propre situation et que l'on classe les ménages en pauvres et non-pauvres. Dans le cas des approches objectives, la norme peut être absolue ou relative. Dans le cas des seuils absolus, ceux-ci correspondent au coût d'un panier de biens et de services considérés comme essentiels pour mener une vie « digne ». Ce panier évolue avec le progrès général de la société et l'adoption des nouvelles normes de consommation. Dans le cas de la ligne de pauvreté relative, la notion de « relative » a une double signification. La pauvreté est relative dans le sens où elle dépend des

inégalités dans la distribution des revenus et parce que cette distribution évolue dans le temps. Si l'on recourt à une approche relative de la pauvreté plutôt qu'à une approche absolue, c'est non seulement du fait de la difficulté à définir de manière complètement « objective » le seuil de pauvreté mais aussi parce que le sentiment de privation relative peut également affecter le bien-être global des ménages et faire ainsi partie des dimensions de la pauvreté. Dans ce sens, le niveau de bien-être dépendra non seulement de notre niveau de revenu monétaire mais aussi de notre position relative par rapport au(x) groupe(s) de référence avec le(s)quel(s) on se compare. La pauvreté peut aussi, nous

l'avons vu, être relative par rapport à l'évolution passée et les perspectives futures. Enfin, elle est relative dans la mesure où la perception du bien-être dépend, entre autres, de la brèche entre les aspirations et la situation actuelle. Dans la formation des aspirations, les interactions sociales, les groupes de référence plus au moins élargis tout comme les caractéristiques des individus ont une place importante²⁶.

Nous avons abordé la question de la pauvreté monétaire relative selon une approche objective. Nous allons analyser maintenant la perception qu'ont les ménages de la position relative qu'ils occupent dans l'échelle de pauvreté. La question suivante leur a été posée :

« Compte tenu du niveau de vie de votre ménage, comment vous situez-vous sur cette échelle ? (échelle de 1 à 10, du plus pauvre au plus riche) »

Le tableau 19 montre la distribution des revenus selon la perception des ménages. Si la perception de la distribution correspondait parfaitement à la distribution des revenus monétaires et si l'échelle était interprétée comme les déciles d'une distribution, alors on pourrait s'attendre à trouver 10 % des ménages dans chacun des niveaux. Or, on constate une forte tendance à considérer que l'on occupe le milieu de la distribution (41,3 % des ménages) – une perception probablement concomitante avec le sentiment d'appartenir à une « classe moyenne ». Cela contraste fortement avec la polarité constatée sur la répartition des revenus avec, d'un côté, un large halo de pauvreté et, de l'autre, une classe aisée. Ainsi, ce sentiment d'appartenir à une classe moyenne pourrait s'interpréter comme une relativement faible aversion pour les inégalités (c'est-à-dire un indice \mathcal{E} d'Atkinson faible²⁷) ou bien comme une faible prise de conscience de la réalité de la distribution des revenus par la population. En revanche, peu de ménages se placent dans les extrêmes

de la distribution et l'on note une asymétrie entre les plus riches et les plus pauvres. En effet, moins de 2 % des ménages se situent eux-mêmes dans les deux niveaux les plus riches alors qu'ils sont environ près d'un sur dix (9,6 %) à se placer dans les deux niveaux en bas de l'échelle. Le stigmate qui entoure généralement le fait de s'avouer que l'on appartient aux plus pauvres d'entre les pauvres semble ici moins fort que la crainte de se voir identifiés comme appartenant aux plus riches d'entre les riches. On constate un intéressant contraste entre les ménages urbains et ruraux. Les ménages urbains qui se classent dans les deux positions en bas de l'échelle représentent 20,6 % des ménages contre seulement 7 % qui se placent dans les deux positions en haut de l'échelle. La société rurale apparaît ainsi comme plus égalitaire que la société urbaine.

Cependant, on ne peut pas écarter le fait que ces résultats soient aussi une conséquence de l'instrument employé pour appréhender les conditions de vie des ménages. S'agissant d'une enquête par sondage, celle-ci est représentative de l'ensemble de la population et non d'un segment particulier de la distribution. Plus encore, les ménages pauvres ont été délibérément surreprésentés dans l'échantillon tiré, car l'objectif central de l'enquête est d'analyser les conditions de vie des plus pauvres. Afin de pouvoir dresser le profil de la pauvreté relative, nous sommes amenés à regrouper certaines catégories qui présentent trop peu d'effectifs et qui rendraient peu robustes les comparaisons entre ménages. Ainsi, nous avons regroupé les trois catégories des plus riches dans une seule (la septième) ainsi que les deux premières. Le résultat est une distribution un peu plus équilibrée, avec 9,7 et 13,8 % des ménages à chaque extrême.

²⁶ Pour un développement plus approfondi du thème des aspirations, voir Appadurai (2004) et Ray (2006).

²⁷ Le paramètre de l'indice d'Atkinson, \mathcal{E} , mesure l'aversion à l'inégalité. Plus il est proche de 1, plus l'aversion est forte et les extrêmes surpondérés.

Tableau 19. Perception de la pauvreté relative selon les ménages

Ménage	Rural	Urbain	Total
1 (+ pauvre)	5,5	4,9	5,0
2	2,9	5,2	4,6
3	9,3	9,0	9,1
4	15,2	12,7	13,4
5	44,7	40,0	41,3
6	10,3	13,9	12,9
7	7,2	8,9	8,4
8	2,8	4,2	3,9
9	0,4	0,7	0,6
10 (+ riche)	1,6	0,6	0,8
Total	100	100	100

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

On notera que la question posée ne limite pas la notion de pauvreté à sa seule dimension monétaire mais se réfère à la pauvreté entendue au sens large. Il s'agit donc de savoir quel est le degré de correspondance entre l'auto-classement des ménages sur l'échelle de la pauvreté au sens large et la classification des mêmes ménages selon les quintiles de la distribution des revenus observés. Le test

du Chi2 confirme ce qu'une analyse visuelle du tableau nous suggère très fortement : l'auto-distribution des ménages dans chacune des positions relatives n'est pas celle à laquelle on s'attendrait si la distribution était aléatoire (on rejette l'hypothèse nulle avec plus de 99 % de confiance).

Tableau 20. Perception de la pauvreté relative par les ménages selon les quintiles de revenu observés

	Quintile I	Quintile II	Quintile III	Quintile IV	Quintile V	Total
Positions 1 et 2 (+ pauvres)	19,4	16,7	7,1	5,0	0,0	9,7
3	18,7	10,5	10,6	3,2	1,9	9,0
4	18,3	16,2	18,7	9,9	3,1	13,3
5	33,8	46,6	48,1	49,2	29,0	41,3
6	4,9	7,0	11,1	15,4	26,5	13,0
Positions 7-10 (+ riches)	4,9	3,0	4,5	17,3	39,5	13,8
Total	100	100	100	100	100	100

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

Le quintile le plus pauvre selon le revenu est celui où se situent l'ensemble des ménages en situation de pauvreté monétaire objective (tableau 20). Or, ils ne sont que 19,4 % à se classer dans les deux premiers niveaux de l'échelle de pauvreté relative. En revanche, près de quatre ménages sur dix parmi les plus riches en termes monétaires (39,4 %) se classent eux-mêmes dans les trois positions les plus

élevées dans l'échelle de pauvreté. Dans la mesure où d'autres dimensions non monétaires de la pauvreté entrent en ligne de compte lors de l'auto-perception de la pauvreté relative, il est naturel de trouver une correspondance imparfaite entre les deux approches de la pauvreté. On observe toutefois une certaine cohérence entre la perception et la réalité mesurée, même si les ménages ont

tendance à se surclasser ou à se déclasser. Ainsi, la quasi-totalité des ménages du quintile des revenus les plus élevés se classe dans la moitié supérieure de la distribution. L'inverse vaut pour les ménages du quintile plus pauvre selon le revenu.

Il est intéressant de comparer le profil de la pauvreté relative avec les autres profils que nous avons examinés. Le tableau 21 présente les risques relatifs (ou *odds-ratio*) pour un certain nombre de caractéristiques. On retrouve ici des résultats communs avec ceux obtenus lors de l'analyse de la pauvreté monétaire. En premier lieu, le facteur de

risque le plus important pour se retrouver dans le niveau le plus bas de l'échelle de pauvreté est sans conteste celui de n'avoir aucun diplôme ou de n'avoir qu'un diplôme du primaire, d'être non migrant, non salarié et d'appartenir à la communauté Maohi. Inversement, ceux qui ont un diplôme du supérieur, les migrants et, plus précisément, les Popa'a ont plus de chances de se trouver tout en haut de l'échelle. La condition de salarié a un impact modéré (9 % de chances en plus par rapport à la moyenne), ce facteur étant plus significatif dans les chances d'appartenir au niveau 6 de l'échelle de pauvreté.

Tableau 21. Risques relatifs de pauvreté relative selon les caractéristiques du chef de ménage/du responsable des achats

Échelle de pauvreté	Positions 1-2 (+ pauvres)	3	4	5	6	Positions 7-10 (+ riches)
Diplôme						
Aucun diplôme	1,66	1,41	1,20	1,08	0,49	0,33
Primaire	1,14	1,30	1,09	1,22	0,50	0,42
Collège, CAP	0,74	0,92	1,05	1,05	1,06	1,00
BAC	0,51	0,40	0,94	0,97	1,64	1,30
Supérieur	0,16	0,34	0,35	0,50	2,17	3,07
Autres caractéristiques						
Non migrant	1,14	1,10	1,06	1,06	0,96	0,65
Migrant	0,31	0,52	0,72	0,72	1,21	2,73
Salarié	0,88	0,97	0,83	0,99	1,22	1,09
Non salarié	1,11	1,03	1,15	1,01	0,80	0,92
Communauté d'appartenance						
Maohi	1,32	1,20	1,07	1,06	0,80	0,58
Popa'a Français	0,50	0,12	0,91	0,42	1,40	3,37
Chinois	0,59	0,83	0,70	1,06	1,50	1,04
Demi-Popa'a	0,13	0,69	0,93	1,02	1,33	1,51

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

4.4. Évolution perçue du niveau de vie

Si l'on veut estimer l'incidence de la pauvreté monétaire objective ainsi que le degré d'inégalité, il faut connaître les niveaux de revenu des ménages. Cependant, les questions relatives à l'impact de la crise ou des politiques économiques nécessitent une appréciation de l'évolution des revenus. Ne disposant pas d'une enquête sur les revenus pour la période précédente, nous avons comblé cette lacune en interrogeant les ménages sur l'évolution de leurs revenus. Bien entendu, il n'était pas question de leur demander le niveau de leurs revenus de l'année antérieure, car la réponse risquait de comporter beaucoup de bruit statistique. Nous nous sommes plutôt intéressés aux grandes tendances – comme de savoir si les revenus avaient augmenté, étaient restés stables ou avaient diminué au cours de l'année écoulée.

La question posée concerne aussi bien la perception de l'évolution des revenus propres que ceux de la Polynésie. Elle a été formulée ainsi :

« 1) Pour votre ménage : au cours de l'année écoulée, le niveau de vie s'est... [amélioré, maintenu, dégradé] ? »

« 2) En Polynésie : au cours de l'année écoulée, le niveau de vie s'est... [amélioré, maintenu, dégradé] ? »

La perception de l'évolution du revenu en Polynésie est intéressante en ceci qu'elle nous permet de tester l'hypothèse selon laquelle la perception de l'évolution relative (par rapport aux revenus du groupe de référence) est l'un des déterminants de la satisfaction globale vis-à-vis de ses propres conditions de vie (voir *infra*).

Les effets de l'évolution relative des revenus sur le bien-être sont *a priori* ambigus. Savoir que les revenus des autres ménages progressent alors que ses revenus

stagnent ou se dégradent peut entraîner une appréciation négative du bien-être si la vision relative de ce bien-être prédomine sur la vision absolue. Contrastant avec l'idée du groupe de référence vécu comme « rival », certains auteurs (à l'instar de Hirschman)²⁸ ont proposé l'hypothèse d'un « effet tunnel » : si les revenus des ménages semblables au mien (donc faisant partie de mon groupe de référence) progressent alors que le mien stagne ou se dégrade, je pourrais interpréter cela comme le « signal » annonçant que mes revenus vont bientôt aussi progresser. C'est l'anticipation et la perspective de connaître la même progression de revenu (le fameux « effet tunnel ») qui fait accepter ce décalage par rapport au groupe de référence et a un impact positif sur le bien-être subjectif. L'effet « signal » et l'effet « tunnel » révèlent l'importance des interactions sociales, avec interdépendance des perceptions dans un cas mais pas dans l'autre (Senik, 2003).

Le tableau 22 présente la perception de l'évolution des revenus du ménage conjointement avec celle de la Polynésie dans son ensemble. Il ressort que 26 % des ménages pensent que leurs revenus se sont améliorés tandis que 19,6 % pensent le contraire. Plus de la moitié des ménages (54,4 %) considèrent que leurs revenus sont restés stables au cours de l'année écoulée. Le solde d'opinion est donc positif (6,3 % des ménages). La perception est en revanche plus sombre concernant l'évolution des revenus en Polynésie : en effet, trois quarts des ménages (74,4 %) considèrent que la situation s'est dégradée et 6,8 % seulement pensent qu'elle s'est améliorée. Le solde d'opinion est par conséquent largement négatif (-68,1 %). Nous reprendrons l'analyse de ce contraste lors de l'examen des déterminants du bien-être global.

Tableau 22. Perception de l'évolution des revenus

En Polynésie Pour votre ménage	Amélioration	Maintien	Dégradation	Total
Amélioration	4,4	4,2	17,4	26,0
Maintien	2,1	13,8	38,6	54,4
Dégradation	0,1	0,9	18,7	19,6
Total	6,5	18,8	74,7	100

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

²⁸ Voir Ravallion et Lokshin (2000).

Le tableau 23 présente le profil des ménages selon la perception qu'ils ont de l'évolution de leurs revenus ainsi que de l'évolution des revenus de l'ensemble de la Polynésie. Le solde d'opinion apparaît dans la dernière colonne. À en croire la perception de l'évolution des revenus, la croissance n'aurait pas été pro-pauvre mais bien au contraire pro-riche, ou plutôt, la crise a touché sélectivement les ménages les plus démunis et n'a pas atteint les plus aisés. En effet, le solde d'opinion est négatif pour le quintile le plus pauvre (-9,9 %), à peine positif pour le deuxième quintile puis positif et croissant pour les trois quintiles plus riches. Plus précisément, les ménages qui semblent avoir été épargnés par la crise sont ceux dont le chef est bachelier et est un occupé salarié. Les ménages qui ont conservé leur emploi salarié ont eux un solde positif.

Quant à la perception de l'évolution des revenus en Polynésie, elle est, on l'a constaté plus haut, quasi unanimement négative. On ne décèle pas de tendance claire quand on compare les ménages plus pauvres avec les plus riches, pas plus que quand on distingue les ménages selon leur niveau d'éducation. La condition de migrant ou celle de salarié est associée à un pessimisme moins marqué que chez les non-migrants et les non-salariés mais qui reste toutefois élevé.

En somme, il existe de fortes présomptions pour supposer que la perception du bien-être global sera affectée de façon négative par la perception de l'évolution des revenus. Nous avons constaté, d'une part, que la perception de l'évolution des revenus du ménage est fortement contrastée selon la position relative du ménage dans l'échelle des revenus et que, d'autre part, la plupart des gens pensent que les revenus de l'ensemble de la Polynésie diminuent. Cet impact négatif sera observé si la vision relative dénotant une rivalité prédomine dans l'appréciation du bien-être global. Les ménages dont la situation n'empire pas tireraient une satisfaction de penser que les revenus de la communauté à laquelle ils appartiennent se dégradent aussi. En revanche, si l'évolution des revenus de la communauté est interprétée comme le signal de ce qui pourrait arriver aux revenus du ménage ou si la dégradation des revenus de la communauté signifie un affaiblissement des réseaux de solidarité et de la mutualisation des risques (de chômage notamment), alors les perceptions décrites ici auront un impact négatif sur la perception du bien-être global des ménages.

Tableau 23. Perception de l'évolution des revenus du ménage et de l'ensemble de la Polynésie

Évolution des revenus du ménage	Amélioration	Maintien	Dégradation	Total	Solde d'opinion
Quintiles de revenu					
Quintile I	18,3	53,6	28,2	100,0	-9,9
Quintile II	23,2	54,5	22,2	100,0	1,0
Quintile III	27,1	53,1	19,8	100,0	7,3
Quintile IV	26,3	53,2	20,5	100,0	5,8
Quintile V	30,7	56,6	12,8	100,0	17,9
Diplôme					
Aucun diplôme	26,1	52,4	21,5	100,0	4,7
Primaire	25,4	53,3	21,3	100,0	4,0
Collège, CAP	24,3	59,1	16,6	100,0	7,8
BAC	36,7	41,6	21,7	100,0	15,0
Supérieur	21,0	61,1	17,9	100,0	3,1
Autres caractéristiques					
Non migrant	27,4	53,2	19,4	100,0	8,0
Migrant	19,9	59,5	20,6	100,0	-0,7

Non salarié	22,0	54,8	23,3	100,0	-1,3
Salarié	30,7	53,7	15,5	100,0	15,2
Total	26,1	54,4	19,5	100,0	6,5

Évolution des revenus de l'ensemble de la Polynésie	Amélioration	Maintien	Dégradation	Total	Solde d'opinion
Quintiles de revenu					
Quintile I	5,5	16,1	78,5	100,0	-73,0
Quintile II	8,4	16,3	75,3	100,0	-66,8
Quintile III	7,6	26,8	65,6	100,0	-58,1
Quintile IV	5,7	17,5	76,8	100,0	-71,1
Quintile V	5,9	17,4	76,8	100,0	-70,9
Diplôme					
Aucun diplôme	7,0	18,0	75,0	100,0	-68,1
Primaire	7,6	23,3	69,1	100,0	-61,5
Collège, CAP	7,3	19,2	73,5	100,0	-66,1
BAC	3,9	12,8	83,3	100,0	-79,4
Supérieur	4,7	20,4	74,9	100,0	-70,2
Autres caractéristiques					
Non migrant	6,5	18,1	75,5	100,0	-69,0
Migrant	6,8	22,3	70,9	100,0	-64,1
Non salarié	5,9	18,2	75,9	100,0	-70,0
Salarié	7,2	19,4	73,4	100,0	-66,2
Total	6,5	18,8	74,7	100,0	-68,1

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

4.5. Instabilité perçue des revenus

Les populations les plus défavorisées mais aussi les classes moyennes craignant le déclassement redoutent avant tout l'incertitude face au futur, le fait de devoir vivre « au jour le jour » ou de ne pas savoir si l'on pourra faire face le lendemain aux dépenses indispensables ou à celles provoquées par un choc défavorable imprévu. Nous avons vu que près de 50 % des ménages avaient considéré que le fait de « ne pas pouvoir faire face aux coups durs » était l'une des dimensions de la pauvreté. Les ménages du 3^e quintile étaient encore plus nombreux (52,6 %) à considérer cet aspect comme l'une des formes de la pauvreté.

Le tableau 24 permet de constater que près de la moitié des ménages (47,2 %) considèrent que leurs revenus sont instables. Un peu plus d'un sur cinq (22,4 %) les qualifient même de « très instables ». Les ménages les plus pauvres sont les premières victimes de l'instabilité des revenus et ce, à double titre : d'une part, parce que l'incidence de

l'instabilité touche près des trois quarts d'entre eux (50 % de manière sévère) et, d'autre part, parce que l'instabilité aura des conséquences plus dramatiques que pour un ménage disposant des moyens financiers permettant d'atténuer les chocs et leur impact sur la consommation. Un effet indirect négatif tient à l'affaiblissement des solidarités familiales, dans la mesure où l'instabilité touche de manière massive le même groupe social et limite ainsi le potentiel d'entraide pour couvrir les risques.

Quand on examine l'instabilité ressentie des revenus par type de ménage, on trouve une plus forte proportion de ménages en couple élargi déclarant avoir des revenus stables (55,2 %) alors que les individus en ménage nucléaire²⁹ sont 49,6 % à percevoir leurs revenus comme

²⁹ Un ménage nucléaire est un ménage regroupant (1) deux parents, mariés ou non, ainsi que leurs enfants ; (2) un couple d'adultes sans enfant ; ou (3) un adulte et son (ses) enfant(s). Il s'oppose à la notion de « ménage élargi » qui peut compter plusieurs générations.

stables. Il est difficile de préciser le sens de la causalité. On peut supposer que le « ménage élargi » apparaît comme une stratégie permettant de réduire l'instabilité des revenus par l'apport de plusieurs membres travaillant dans diverses branches ou ayant une situation d'activité différenciée. On peut aussi postuler que ce sont les ménages ayant une stabilité suffisante de revenu qui sont en mesure d'accueillir d'autres parents en leur sein. Une analyse économétrique est nécessaire pour départager ces deux interprétations possibles.

Nous avons vu que les revenus du travail sont la principale source de revenu du ménage. De ce fait, la situation d'occupation ou le type d'activité du chef de ménage/du responsable des achats risquent d'induire une plus ou moins forte instabilité dans les revenus. Les résultats présentés au tableau 24 corroborent cette idée. En effet, 52,8 % des chômeurs et 39,5 % des indépendants indiquent avoir une très forte instabilité de revenu alors que seuls 21 % des occupés et 14,1 % des salariés sont dans

la même situation. Les réseaux sociaux semblent avoir une faible incidence sur la stabilité des revenus. Ainsi, 52,3 % des ménages qui n'appartiennent à aucune association déclarent que leurs revenus sont stables alors que ceux qui sont membres d'une ou deux associations sont 54,5 % à être dans la même situation. Paradoxalement, les ménages qui appartiennent à plus de deux associations sont plus nombreux à dire que leurs revenus sont instables. Il est à nouveau difficile de se prononcer ici sur le sens de la causalité, car on peut imaginer que plus les revenus sont instables, plus les ménages cherchent à pallier cette instabilité en multipliant l'appartenance aux associations de divers types. Les différences entre communautés apparaissent très nettement marquées : 51 % des Maohi déclarent avoir des revenus instables contre seulement 33,8 % des Popa'a et 56,2 % des demi-Popa'a. La très forte instabilité touche près d'un ménage Maohi sur quatre mais seulement environ un ménage Popa'a sur dix (et un sur cinq pour les autres communautés).

Tableau 24. Perception de l'instabilité des revenus selon les quintiles de revenu

	Très instables	Plutôt instables	Stables	Total
Quintiles de revenu				
Quintile I	50,9	22,3	26,8	50,9
Quintile II	28,8	27,0	44,2	28,8
Quintile III	21,2	28,4	50,4	21,2
Quintile IV	16,5	27,8	55,8	16,5
Quintile V	10,1	20,1	69,9	10,1
Situation d'occupation				
Occupé	21,4	27,6	50,9	21,4
Chômeur	52,8	4,8	42,4	52,8
Inactif	22,8	19,8	57,4	22,8
Situation d'activité				
Salarié	14,1	26,8	59,1	14,1
Indépendant	39,5	29,4	31,1	39,5
Dépendant non salarié	44,7	15,8	39,5	44,7
Type de ménage				
Individu seul	27,0	26,3	46,7	27,0
Monoparental avec enfants	23,1	24,0	52,9	23,1
Couple sans enfant	12,0	21,2	66,8	12,0
Couple avec enfants	24,6	25,9	49,6	24,6
Couple élargi	20,9	23,9	55,2	20,9
Autre élargi	22,9	26,0	51,2	22,9

Communauté d'appartenance				
Maohi	24,7	26,3	49,0	24,7
Popa'a Français	11,3	22,5	66,2	11,3
Chinois	20,9	17,1	62,1	20,9
Demi-Popa'a	19,7	24,2	56,2	19,7
Membre d'association				
Aucune	23,9	23,8	52,3	23,9
1 ou 2	21,2	24,2	54,5	21,2
3 ou plus	22,1	30,1	47,8	22,1
Total	22,4	24,8	52,8	22,4

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

4.6. Aisance financière

Dans les approches traditionnelles de la pauvreté, la condition de pauvreté apparaît comme une situation binaire : ou bien on est pauvre, ou bien on ne l'est pas. De plus, la classification des ménages dans une catégorie ou dans l'autre dépend de manière cruciale de la définition du seuil de pauvreté. Nous allons adopter ici une perspective plutôt « graduelle » de la pauvreté monétaire, centrée sur l'aisance financière du ménage. La question posée aux ménages est la suivante :

« Quelle est la situation financière actuelle de votre ménage ? »

Les réponses admettent cinq modalités indiquant des intensités différentes de stress financier des ménages. Nous avons en premier lieu les ménages disposant d'excédents de sorte qu'ils peuvent épargner de l'argent. Nous trouvons ensuite les ménages qui arrivent à équilibrer revenus et dépenses, sans générer de déficits ni d'excédents. Suivent les ménages se trouvant dans une situation difficile et qui constituent les ménages les plus vulnérables. Ils se décomposent en deux catégories : les ménages qui sont obligés de puiser dans leurs réserves (épargne notamment) afin de pouvoir pallier une incapacité à générer des revenus suffisants et les ménages qui sont obligés à s'endetter afin de pouvoir couvrir leurs besoins. Les ménages qui, grâce à leur épargne, peuvent avoir un niveau de dépense supérieur au seuil de pauvreté ne sont pas pauvres d'un point de vue monétaire mais la tension sur leurs ressources est telle qu'ils peuvent facilement basculer dans la pauvreté.

Les indicateurs d'aisance financière peuvent donc servir de

révélateurs d'une situation de fragilité qui ne s'est pas encore manifestée et permettre ainsi de construire une sorte d'indicateur avancé de pauvreté.

Le tableau 25 permet de constater qu'un peu plus d'un ménage sur cinq (21,6 %) se trouvent dans une situation de stress financier. Ce pourcentage est légèrement supérieur à celui de l'incidence de la pauvreté monétaire. Près de la moitié (42,1 %) arrivent tout juste à équilibrer leurs revenus et leurs dépenses, pouvant à tout moment basculer vers la pauvreté, tandis que 13,5 % arrivent à contenir la diminution du train de vie en puisant dans leurs réserves. Finalement, seuls 4,7 % des ménages sont obligés de s'endetter pour préserver leur niveau de vie actuel sachant que, plus tard, ils devront ponctionner sur leurs revenus futurs afin de rembourser leur dette.

Naturellement, la situation est très contrastée quand on ventile l'indicateur de stress financier selon les quintiles de revenu (dernière colonne du tableau 25). Dans le quintile le plus pauvre, le solde des ménages se trouvant dans une situation de stress est de 16,8 %. Dans le quintile suivant, ce solde est nul, c'est-à-dire que la proportion de ménages se trouvant dans une situation difficile se trouve en équilibre par rapport aux ménages ayant une aisance financière. Le solde de stress financier devient juste négatif pour le troisième quintile (-9,9 %), et tombe à -22,6 % pour le quatrième quintile et même -59,6 % pour les ménages du quintile le plus riche. Ainsi, les situations de stress financier se concentrent principalement dans les trois premiers quintiles, de sorte que la population vulnérable à la pauvreté est de magnitude considérable.

Les liens entre niveaux d'éducation et stress financier évoluent de la même manière que lorsque l'on considère la pauvreté monétaire, des quintiles les plus pauvres vers les quintiles les plus riches. Cette progression de l'indicateur de vulnérabilité conforte la relative fiabilité des résultats de l'enquête quant aux niveaux de revenu obtenus. Le fait d'être bachelier ou, mieux encore, d'avoir un diplôme de l'enseignement supérieur réduit considérablement les risques de se retrouver obligé de tirer sur les réserves ou de s'endetter pour continuer à vivre en essayant de

maintenir le même niveau de vie. Il est intéressant de noter que, pour pallier leurs difficultés, les ménages les plus pauvres ont davantage recours à leurs propres réserves qu'à l'endettement. Dans ce contexte, favoriser l'épargne de précaution pourrait être une bonne mesure visant à protéger les ménages vulnérables. Enfin, nous constatons un résultat attendu et cohérent avec d'autres résultats présentés ici, à savoir que les migrants ainsi que les salariés ont une meilleure situation financière que les non-migrants et les non-salariés.

Tableau 25. Aisance financière selon les caractéristiques des ménages

	Vous arrivez à mettre pas mal d'argent de côté	Vous arrivez à mettre un peu d'argent de côté	Vous arrivez tout juste à l'équilibre	Vous êtes obligés de tirer sur vos réserves	Vous êtes obligés de vous endetter	Stress financier (*)
Quintiles de revenu						
Quintile I	4,2	16,2	42,5	28,1	9,1	-16,8
Quintile II	4,3	19,6	52,4	19,5	4,2	0,1
Quintile III	4,8	27,5	45,5	16,2	6,1	9,9
Quintile IV	4,6	32,5	48,4	9,1	5,4	22,6
Quintile V	14,3	51,2	28,7	4,4	1,5	59,6
Diplôme						
Aucun diplôme	7,1	26,2	44,6	16,3	5,8	11,1
Primaire	6,5	26,0	45,2	16,8	5,5	10,2
Collège, CAP	4,5	33,5	43,5	13,5	5,0	19,5
BAC	10,3	35,6	36,1	13,6	4,5	27,8
Supérieur	11,2	51,1	33,9	2,3	1,6	58,5
Autres caractéristiques						
Non migrant	6,3	30,9	43,7	14,0	5,1	18,1
Migrant	11,2	40,8	34,0	10,5	3,5	38,0
Non salarié	5,0	28,3	46,4	15,3	5,1	12,9
Salarié	9,5	37,3	37,2	11,4	4,6	30,9
Total	7,3	32,5	42,1	13,5	4,7	21,6

(*) colonnes (1+2) - (4+5).

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

4.7. Satisfaction des besoins dans différents domaines

L'idée que le seuil objectif de la pauvreté monétaire représente le montant indispensable pour acquérir les biens et les services considérés comme nécessaires sous-tend la définition de ce seuil. De la même façon, lorsqu'on analyse les privations dans les conditions de vie, on présuppose que les différents aspects pris en compte font bien partie des dimensions importantes du bien-être des ménages.

Nous avons laissé aux ménages enquêtés le soin de nous préciser le degré d'importance d'un ensemble de biens et de services couvrant les divers aspects (monétaires et non monétaires) de leurs conditions de vie. En distinguant les ménages selon leur niveau de revenu, nous sommes en mesure d'identifier les biens et les services les plus prisés par les ménages les plus pauvres et s'il existe ou non des différences selon le niveau de revenu. Nous obtenons ainsi

le panier de domaines de bien-être que les ménages de Polynésie française considèrent comme importants pour atteindre un niveau de vie satisfaisant. Après la présentation de ces résultats, nous examinerons le degré de satisfaction dans les différents domaines du bien-être et nous confronterons la perception de satisfaction avec les informations « objectives » concernant l'accès à ces mêmes domaines recueillies par la même enquête.

Le tableau 26 présente les différents domaines et l'importance que leur accordent les ménages des Îles du Vent, avec une ventilation par quintile de revenu. On peut apprécier tout d'abord que les ménages n'accordent pas, loin s'en faut, la même importance aux items considérés. Le tableau présente le solde d'opinions favorables³⁰. Parmi les éléments ayant les soldes d'opinion positive les plus élevés (plus de 98 % des ménages) figurent l'accès à l'eau potable, le fait de pouvoir se soigner quand on est malade, le fait de vivre dans un environnement non pollué, le fait de pouvoir envoyer ses enfants à l'école et le fait d'être raccordé à l'électricité. Il est intéressant de noter que tous ces items relèvent des services (ou biens) publics assurés par l'État et qu'ils précèdent en importance d'autres biens et services dont l'accès dépend directement du pouvoir d'achat des ménages. L'éducation des enfants est hautement valorisée et occupe une place plus importante aux yeux des ménages que d'autres besoins pourtant a priori importants (comme l'alimentation). Suivent ensuite, avec des pourcentages allant de 90,7 à 97,6 %, des aspects liés au marché du travail (avoir un emploi stable et durable, avoir des horaires de travail corrects) et au logement et équipements de base (électroménagers, tables et lits). Un troisième groupe – dont le pourcentage de solde positif varie entre 60 et 89,1 % – est constitué par ceux qui valorisent l'accès à une consommation alimentaire de qualité (pouvoir manger régulièrement de la viande, du poisson frais, des fruits et légumes locaux, pouvoir faire un bon repas les jours de fête), la possession de certains biens durables (voiture, téléviseur), le fait de prendre des vacances une fois par an et, détail assez intéressant, le fait de pouvoir maîtriser la fécondité (avoir un nombre adéquat

d'enfants). Avec un solde d'opinion variant entre 30 et 59,4 %, on trouve des éléments du bien-être (ou plutôt, des manières de satisfaire ou d'accéder à sa consommation) que l'on pourrait classer comme non essentiels (avoir plusieurs vêtements, pouvoir offrir des cadeaux, avoir un logement spacieux, entre autres). Finalement, parmi les biens que les ménages qualifient de superflus car ils recueillent un solde favorable de moins de 30 % figure par exemple le fait d'avoir un ordinateur, accès à Internet à domicile, plusieurs paires de chaussures ou un bateau.

Lorsqu'on distingue les préférences des ménages selon les niveaux de revenu, on constate que l'on peut classer les domaines considérés comme nécessaires au bien-être en trois groupes. Dans le premier, se trouvent tous les items auxquels les ménages du quintile le plus pauvre accordent exactement le même ordre d'importance (mesuré par le rang occupé par l'item dans les préférences des ménages de chaque quintile de revenu) : avoir accès à l'eau potable, pouvoir se soigner, vivre dans un environnement non pollué, avoir un travail stable, avoir un logement individuel. Du côté des items considérés peu importants aussi bien par les ménages les plus pauvres que par les ménages les plus riches, on trouve le fait d'avoir un bateau et de prendre trois repas par jour, mais aussi le fait d'avoir un logement spacieux. Dans le deuxième groupe, se trouvent les items dont l'ordre d'importance est plus grand pour les ménages les plus pauvres que pour les ménages les plus riches. Il s'agit, dans l'ordre, essentiellement des besoins en alimentation, des conditions de travail et des besoins en vêtements (habillement et chaussures). Le troisième groupe est formé par les items auxquels les ménages les plus riches accordent plus d'importance que les ménages les plus pauvres. Il s'agit essentiellement des items liés au confort « moderne » propres à un mode de vie métropolitain : avoir accès à Internet à domicile, avoir un ordinateur, avoir un poste de télévision, posséder des appareils électroménagers, avoir l'électricité, pouvoir manger des fruits et légumes importés ou encore pouvoir prendre soin de son corps.

³⁰ Il s'agit du pourcentage de ménages considérant l'item comme très ou plutôt important moins le pourcentage des ménages le considérant comme pas du tout ou plutôt pas important.

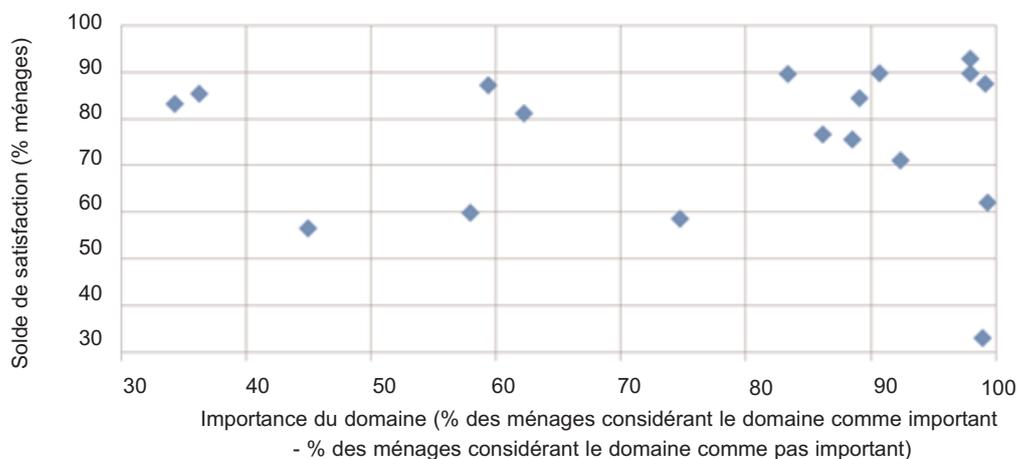
En somme, les résultats obtenus confortent les approches objectives de la pauvreté (monétaire et non monétaire) dans ce sens que les différents domaines du bien-être qui y sont associés sont unanimement considérés comme importants par la population. Mais, dans le même temps, ils apportent des nuances notables. En effet, la qualité de l'insertion sur le marché du travail et des conditions de travail, la qualité de l'environnement ainsi que l'accès et la qualité des services publics non pris en compte dans les approches classiques de la pauvreté sont considérés par la population comme hautement pertinents pour avoir des conditions de vie correctes.

En complément des questions sur l'importance accordée aux différents domaines, les ménages ont été interrogés sur leur degré de satisfaction dans chacun des domaines. Cette approche n'impose pas un seuil de satisfaction commun à chaque ménage mais laisse aux ménages le soin d'apprécier le degré de leur satisfaction par rapport aux normes qui lui sont propres. Par ailleurs, les indicateurs de conditions de vie basés sur l'accès au logement, à l'eau et à l'électricité, la santé et l'éducation, etc., ne prennent pas suffisamment en compte la qualité de ces biens et services et ne mesurent donc pas le degré de satisfaction des ménages qui y ont déjà accès.

Quels sont les domaines dans lesquels les ménages résidant dans les Îles du Vent se considèrent le plus satisfaits ? S'agit-il de domaines prioritaires (selon ces mêmes ménages) ? Existe-t-il des différences marquées dans la satisfaction entre les ménages les plus pauvres et les ménages les plus riches dans les domaines relevant du service public ? Comme pour les résultats précédents, nous présenterons aussi le solde d'opinion pour le total des ménages et pour les ménages de chacun des quintiles de revenu.

Le tableau 27 permet de constater que la qualité de l'environnement est le domaine où les ménages expriment leur plus bas niveau de satisfaction : le solde des satisfaits moins les insatisfaits est d'à peine un tiers des ménages (33,2 %), alors même que la qualité de l'environnement est considérée comme le besoin le plus important par l'ensemble des ménages. Le lieu d'habitation du ménage est déterminant du niveau de satisfaction à l'égard de l'environnement, puisque le solde de satisfaction est de seulement 30 % pour les ménages résidant à Papeete, contre 73 % pour ceux qui vivent à Moorea. Arrivent ensuite les vacances et la consommation de fruits et légumes importés – items qui revêtent moins d'importance pour l'ensemble de la population car ils reflètent davantage le mode de vie des métropolitains. Concernant l'accès à l'eau potable et le logement, le solde d'opinion est positif mais on ne peut pas pour autant considérer que la situation soit satisfaisante (le solde des ménages se déclarant satisfaits est de respectivement 62,1 et 71,1 %, ce qui est relativement faible par rapport à la satisfaction d'autres besoins). On verra plus loin que cette insatisfaction est liée à la qualité de ces services. À l'autre extrême du spectre, avec plus de 85 % de solde de satisfaction, on trouve les services publics (électricité, santé, éducation), les besoins courants d'alimentation, les soins corporels et les relations avec la famille et les amis. Le graphique 12 permet d'observer qu'il n'existe pas de différences significatives entre le degré de satisfaction des besoins considérés comme les plus importants et ceux considérés comme les moins importants (la moyenne du solde de satisfaction pour la moitié moins importante des items est de 76,2 %, assez proche de la moitié supérieure [75,4 %]).

Graphique 12. Solde de satisfaction selon l'importance des items faisant partie des conditions de vie



Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

Quand on examine le solde de satisfaction selon les quintiles de revenu, on retrouve à peu près le même ordre de classement des items – tout au moins dans les quintiles voisins (tableau 27). En effet, les coefficients de corrélation des rangs sont de 0,93 pour les deux quintiles les plus pauvres, de 0,86 pour les deux quintiles les plus riches et de 0,78 entre le troisième et le quatrième quintiles. Le

coefficient de corrélation entre les rangs de satisfaction du quintile le plus riche avec ceux des trois premiers quintiles varie de 0,59 à 0,76 (tableau 26). Non seulement le degré de satisfaction évolue d'un quintile à l'autre mais en outre les domaines de satisfaction n'occupent pas tous la même position relative au long de la distribution des revenus.

Tableau 26. Coefficients de corrélation des rangs (Spearman) du solde de satisfaction selon les quintiles de revenu

	Quintile I	Quintile II	Quintile III	Quintile IV	Quintile V
Quintile I	1				
Quintile II	0,93	1			
Quintile III	0,86	0,83	1		
Quintile IV	0,87	0,83	0,78	1	
Quintile V	0,76	0,76	0,59	0,86	1

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

Les disparités dans le solde de satisfaction entre le quintile le plus pauvre et le quintile le plus riche sont plus importantes pour le logement, les loisirs, l'aide et l'assistance aux parents/à la famille en difficulté, les vêtements : les écarts vont de 26,1 à 46,7 %. Les écarts dans la satisfaction des besoins alimentaires oscillent entre 20,5 et 24,5 % en faveur du quintile le plus riche. En revanche, des écarts inférieurs à 10 % entre le quintile le plus pauvre et le quintile le plus riche sont constatés dans

les moyens de transport, l'accès à l'électricité, l'accès à l'eau potable, la consommation régulière de pain/riz/fécule, l'éducation des enfants, la qualité de l'environnement et la consommation des fruits et légumes locaux. Ainsi, tandis que le solde de satisfaction envers la qualité de l'environnement est d'à peine 31 % pour les ménages du quintile le plus pauvre, il s'élève à 39,4 % pour les ménages du quintile le plus riche. L'éducation des enfants, qui se situe à l'autre extrême du solde de

satisfaction, fait aussi apparaître des différences entre ménages riches et ménages pauvres (81,7 % de solde de satisfaction chez les plus pauvres et 89,2 % pour les plus riches) alors que l'école républicaine est censée apporter la même qualité d'éducation, quel que soit le niveau de revenu des parents. Considérant l'ensemble des items, 18,1 points d'écart séparent en moyenne le solde de satisfaction du quintile le plus pauvre par rapport au plus riche, reflétant ainsi le lien entre pauvreté monétaire et insatisfaction dans différents domaines qui, selon les ménages, font partie des conditions de vie.

Le tableau 27 présente le pourcentage de ménages qui cumulent un nombre de besoins qu'ils considèrent comme non satisfaits (« pas du tout satisfaits ou plutôt pas satisfaits »). On peut considérer que plus le nombre de besoins insatisfaits est élevé, plus le degré de pauvreté du ménage sera sévère. Il convient de souligner que 23,1 % des ménages déclarent n'être insatisfaits avec aucun des items considérés. Autrement dit, environ 77 % de la population se considère insatisfaite avec au moins l'un des items qui font partie de conditions de vie correctes. À

nouveau, on constate de fortes disparités selon les niveaux de revenu dans le cumul des items où les besoins ne sont pas satisfaits. Ce résultat était attendu. Ce qui l'est moins, c'est le fait que les quintiles *a priori* non-pauvres (quintiles 3 à 5) présentent aussi une incidence de non-satisfaction dans au moins deux domaines, qui va de 56 à 50 %. Si l'on considère que cumuler une insatisfaction dans cinq à dix types de besoins constitue un indice de privation relativement sévère, force est de constater que près d'un ménage sur cinq du quintile le plus pauvre est touché, pour 12,2 % du quintile le plus riche. Ce degré de privation ne semble donc pas discriminer nettement les ménages les plus pauvres des plus riches et indique que la dimension monétaire ne suffit pas, à elle seule, à rendre compte des privations dans différents domaines des conditions de vie. En revanche, lorsqu'on prend en compte un cumul de onze privations et plus, le quintile le plus pauvre se différencie nettement du reste, avec une incidence de 7,7 % des ménages cumulant ces privations contre 2,5 % en moyenne pour l'ensemble des ménages.

Tableau 27. Nombre de besoins considérés comme « pas du tout satisfaits ou plutôt pas satisfaits » selon les quintiles de revenu

	Quintile I	Quintile II	Quintile III	Quintile IV	Quintile V	Total
0	13,2	19,5	23,2	28,6	26,0	23,1
1	15,6	21,2	21,0	20,1	23,9	20,9
2	16,5	13,1	17,5	15,5	19,4	16,7
3	11,6	14,4	13,9	9,9	9,2	11,4
4	16,1	13,1	10,6	8,1	8,9	10,8
5 à 10	19,3	16,2	10,8	16,5	12,2	14,6
11 et plus	7,7	2,5	3,1	1,3	0,4	2,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

Tableau 28. Solde d'opinion* pour les biens considérés comme nécessaires pour avoir des conditions de vie correctes selon les quintiles de revenu**

	Quintile I	Quintile II	Quintile III	Quintile IV	Quintile V	Total
Alimentation et habillement						
01. Prendre trois repas par jour tous les jours	41,2	38,9	30,7	33,8	37,9	36,2
02. Manger régulièrement du pain, du riz ou d'autres féculents	77,5	69,3	69,4	53,4	42,8	59,4
03. Manger régulièrement des fruits et légumes locaux	90,2	91,5	83,5	91,1	87,4	88,5
04. Manger régulièrement des fruits et légumes importés	40,1	47,6	45,2	36,6	52,3	44,9
05. Manger régulièrement de la viande rouge ou du poisson frais	91,7	92,8	89,8	87,4	86,7	89,1
06. Manger régulièrement de la volaille ou de la charcuterie	62,5	68,3	62,5	54,5	28,4	52,0
07. Un bon repas les jours de fête (dimanche, cérémonie, etc.)	69,7	66,6	69,8	55,9	56,0	62,2
08. Avoir plusieurs vêtements (au moins deux)	41,6	25,4	18,4	26,8	52,3	34,3
09. Avoir plusieurs paires de chaussures (au moins deux)	14,2	-5,9	-5,9	-1,3	20,2	5,4
Logement						
10. Avoir un logement individuel (en tant que locataire ou propriétaire)	87,9	97,6	92,7	90,9	92,6	92,4
11. Avoir un logement spacieux (loué ou non)	65,4	51,0	53,9	56,3	64,3	58,5
12. Avoir accès à l'eau potable	100,0	98,8	98,9	100,0	99,3	99,4
13. Avoir accès à l'électricité à domicile	97,3	95,0	98,9	98,2	99,3	98,0
14. Avoir des tables et des lits dans la maison	95,7	91,6	97,9	93,5	97,7	95,5
15. Avoir des produits d'entretien (javel, etc.)	85,7	85,2	85,8	88,2	91,8	88,0
16. Posséder des appareils électroménagers (lave-linge, four...)	86,4	88,1	91,8	91,0	93,4	90,7
Santé, soins du corps						
17. Pouvoir se soigner quand on est malade	100,0	98,8	98,0	99,0	100,0	99,2
18. Pouvoir s'occuper de son corps (savons, coiffeurs, etc.)	81,8	74,8	78,2	88,0	88,9	83,4
Travail						
19. Avoir un travail stable et durable	98,6	96,3	94,8	98,1	99,2	97,6
20. Avoir des horaires de travail corrects	98,6	92,5	89,2	95,4	94,1	93,9
Transports						
21. Pouvoir prendre le bus (truck, navette ou ferry) pour aller travailler	52,6	54,5	48,5	46,0	44,9	48,5
22. Avoir une voiture	83,8	81,2	89,6	83,7	89,9	86,2
23. Avoir un bateau (à voile ou à moteur)	-51,7	-65,4	-51,2	-63,9	-66,0	-60,6
Éducation, loisirs et divers						
24. Pouvoir envoyer les enfants à l'école	98,6	96,5	99,0	98,2	97,8	98,0
25. Prendre des vacances une fois par an (voyage)	71,1	64,9	78,1	73,3	81,1	74,7
26. Avoir un ordinateur	3,7	16,6	20,9	30,1	55,3	29,7
27. Pouvoir acheter un poste de télévision	61,8	67,1	81,9	69,2	53,9	65,9
28. Pouvoir offrir des cadeaux quand il le faut	42,6	57,7	57,0	58,2	66,0	57,9

29. Avoir un nombre adéquat d'enfants (maîtrise de la fécondité)	68,2	57,0	52,2	59,1	77,0	63,8
30. Avoir Internet à domicile	-41,1	-23,2	-7,1	7,7	43,0	3,2
31. Vivre dans un environnement non pollué	100,0	96,4	98,9	99,0	100,0	99,0

* Le solde correspond au pourcentage de personnes qui considèrent le besoin très ou plutôt important moins le pourcentage de personnes qui considèrent le besoin plutôt pas ou pas important.

** La question posée est la suivante : « Estimez-vous que les items suivants font partie des besoins minimum pour avoir des conditions de vie correctes ? ».

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

Tableau 29. Solde de satisfaction des besoins selon les quintiles de revenu

Êtes-vous satisfait...	Quintile I	Quintile II	Quintile III	Quintile IV	Quintile V	Total
Alimentation et habillement						
Nombre de repas par jour	70,5	79,8	85,6	89,2	92,6	85,4
Consommation régulière de pain/riz/fécule	83,0	84,6	91,8	85,4	89,0	87,2
Consommation régulière de fruits et légumes locaux	65,1	72,5	77,8	83,9	74,4	75,6
Consommation régulière de fruits et légumes importés	41,1	48,9	62,0	55,9	65,6	56,6
Consommation régulière de viande rouge ou de poisson frais	71,6	80,5	83,4	90,2	88,9	84,4
Consommation régulière de poulet ou de charcuterie	59,1	75,6	76,8	74,2	76,6	73,5
Repas les jours de fête	66,3	75,4	86,9	82,4	86,8	81,1
Vêtement pour vous et pour votre ménage	65,2	84,3	83,1	83,2	91,3	83,2
Logement						
Votre logement	52,2	59,9	60,4	74,6	91,2	71,1
Accès à l'eau potable	61,4	66,8	55,2	62,0	64,5	62,1
Accès à l'électricité	90,3	95,2	92,8	92,1	93,3	92,8
Appareils électroménagers	77,7	88,0	86,7	92,6	96,4	89,7
Santé, soins du corps						
Soins, médicaments en cas de maladie	76,5	81,8	86,4	92,0	93,3	87,5
Propreté, soins du corps	80,1	82,6	89,6	95,8	93,3	89,6
Transport						
Moyens de transport utilisés	66,3	81,0	89,4	81,1	67,2	76,7
Éducation et loisirs						
Éducation des enfants	81,7	90,3	95,6	89,9	89,2	89,7
Loisirs (ou vacances) pour vous et votre ménage	28,8	55,4	65,3	65,6	65,5	58,6
Vacances	21,9	52,6	60,9	61,5	68,6	56,3
Relations						
Relations avec la famille et les amis	83,3	88,1	84,1	89,5	94,1	88,7
Aide et assistance aux parents/famille en difficulté	38,4	61,7	57,9	61,6	69,7	59,9
Qualité de votre environnement	31,0	31,8	31,2	29,3	39,4	33,2

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

L'enquête a permis de collecter des données « objectives » qui pourront être confrontées avec la perception de satisfaction concernant ces mêmes domaines de conditions de vie. Ainsi, nous connaissons la distribution des différents types d'habitat et, pour ces mêmes ménages, nous connaissons également le degré de satisfaction en matière de logement. Le tableau 30 montre une forte différence dans le solde de satisfaction pour les différents types d'habitat. Comme attendu, les constructions provisoires et les habitations de fortune recueillent le niveau le plus faible de satisfaction avec un solde tout

même positif de 19,3 % des ménages vivant dans ce type d'habitat. À l'extrême opposé, on trouve les ménages résidant dans des appartements dans un immeuble collectif (non OPH) avec plus de neuf ménages sur dix (92,8 %) se déclarant satisfaits de leur logement. La différence dans la qualité du logement est évidente quand on compare les appartements dans les immeubles collectifs OPH et non OPH. Plus de 40 points séparent les soldes d'opinion des ménages résidant dans un immeuble OPH par rapport aux ménages résidant dans un immeuble non OPH (respectivement 55,3 et 92,8 %).

Tableau 30. Satisfaction vis-à-vis du logement selon le type d'habitat

Type d'habitat	Maison individuelle	Faré ATR, MTR, OPH	Appartement dans immeuble collectif (OPH)	Appartement dans immeuble collectif (non OPH)	Construction provisoire habitation de fortune	Total
Pas du tout satisfait	6,0	4,2	0,0	0,0	33,7	5,9
Plutôt pas satisfait	7,6	14,1	22,3	3,6	6,6	8,6
Plutôt satisfait	28,4	29,3	39,1	48,2	19,9	29,1
Très satisfait	58,0	52,4	38,6	48,2	39,8	56,4
Total	100	100	100	100	100	100
Solde d'opinion	72,8	63,5	55,3	92,8	19,3	71,0

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

Le lieu de résidence a aussi une forte incidence sur le solde d'opinion en matière de qualité de l'environnement. Les ménages résidant dans le centre de Papeete ont le niveau de satisfaction le plus faible vis-à-vis de la qualité de l'environnement, suivis de très près par les ménages dans le reste urbain de Tahiti, à l'exception de la périphérie urbaine de Papeete où l'on trouve un meilleur cadre de vie :

le solde d'opinion positif y concerne un tiers des ménages. Les zones rurales de Tahiti offrent un environnement de meilleure qualité que le reste de l'île (solde positif de 36,8 %). Contrastant avec la situation de Tahiti, les résidents de l'île sont très nombreux à se déclarer satisfaits de la qualité de l'environnement (solde positif de 72,6 %) (tableau 31).

Tableau 31. Satisfaction vis-à-vis de la qualité de l'environnement selon le lieu de résidence

Lieu de résidence	Papeete centre	Périphérie urbaine de Papeete	Autre Tahiti urbain	Tahiti rural	Moorea	Total
Pas du tout satisfait	13,1	7,2	11,7	14,1	0,0	10,0
Plutôt pas satisfait	24,5	26,4	25,8	17,5	13,7	23,3
Plutôt satisfait	32,1	27,7	30,1	28,6	44,6	30,4
Très satisfait	30,3	38,7	32,5	39,8	41,7	36,3
Total	100	100	100	100	100	100
Solde d'opinion	24,6	32,8	25,2	36,8	72,6	33,2

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

L'éloignement par rapport au centre urbain de Tahiti ne paraît pas constituer un facteur de désagrément dans la mesure où les ménages – dont le chef doit mettre plus de temps pour se rendre au travail – ne semblent pas plus insatisfaits avec les transports que les ménages habitant

près du lieu du travail du chef de ménage. Bien au contraire, exceptés ceux résidant à moins de 15 minutes du lieu du travail, plus le temps du trajet est long, plus le solde de satisfaction à l'égard des transports est élevé (tableau 32).

Tableau 32. Satisfaction vis-à-vis des transports selon le temps de trajet pour se rendre au travail

Temps de trajet pour se rendre au travail	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Entre 30 minutes et 1 heure	Plus d'une heure	Ne travaille pas	Total
Pas du tout satisfait	3,3	6,0	6,6	0,0	4,5	4,5
Plutôt pas satisfait	7,5	7,7	6,5	4,2	7,4	7,2
Plutôt satisfait	30,8	28,1	23,0	32,8	38,1	32,1
Très satisfait	58,4	58,3	64,0	63,0	50,1	56,2
Total	100	100	100	100	100	100
Solde d'opinion	78,4	72,7	73,9	91,5	76,2	76,7

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

Ce dernier résultat ne semble pas lié à une appréciation positive du fonctionnement des services de transport collectif mais plutôt à la possession ou non de moyens de transport motorisés. Comme le montre le tableau 33, les ménages ne disposant d'aucun moyen de transport à moteur ont un solde d'opinion favorable sensiblement plus faible que les ménages disposant de moyens de transport à moteur (respectivement 57,3 et 79,3 %). Cet écart est encore plus important si l'on compare le solde de

satisfaction des ménages avec et sans moyens de transport devant mettre entre 30 minutes et une heure pour se rendre au travail (77,9 et 38 %). Les écarts se réduisent lorsqu'on compare les ménages dont le chef met plus d'une heure pour aller travailler (94,6 et 79,8 %). Sans doute s'agit-il ici principalement de transport par ferry où le service est similaire quel que soit le niveau de revenu du passager (ou s'il possède ou non un véhicule).

Tableau 33. Satisfaction vis-à-vis des transports selon les moyens de transport utilisés.

Moyens de transport utilisés	Aucun moyen de transport à moteur	Avec moyen de transport à moteur	Total
Pas du tout satisfait	12,2	3,3	4,4
Plutôt pas satisfait	9,2	7,0	7,3
Plutôt satisfait	37,4	31,6	32,4
Très satisfait	41,2	58,1	56,0
Total	100	100	100
Solde d'opinion	57,3	79,4	76,6

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

On a vu que le solde de satisfaction concernant l'accès à l'eau potable était de 62,1 % pour les ménages. En croisant cette information avec celle portant sur l'appréciation de la qualité de l'eau du robinet ou accessible au logement, on découvre que la satisfaction est très fortement associée à la qualité. Le solde de satisfaction est très élevé pour les

ménages qui considèrent boire sans risque l'eau accessible dans leur logement (92,9 %) et proche de zéro pour les ménages où l'eau bue à la maison provoque des diarrhées fréquentes (5,1 %). Le solde est fortement négatif (-41,4 %) dans le cas des ménages n'ayant pas accès à une eau buvable (tableau 34).

Tableau 34. Satisfaction vis-à-vis de l'accès à l'eau selon la qualité de l'eau

L'eau courante disponible dans votre logement est-elle buvable sans risque ? / Satisfaction vis-à-vis de l'accès à l'eau	Oui, sans risque	Oui, mais diarrhées fréquentes	Non buvable	Total
Pas du tout satisfait	0,3	25,6	54,4	11,3
Plutôt pas satisfait	3,3	21,9	16,3	7,6
Plutôt satisfait	21,8	25,6	12,5	21,0
Très satisfait	74,7	26,9	16,8	60,1
Total	100	100	100	100
Solde d'opinion	92,9	5,1	-41,4	62,2

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

Le tableau 35 présente la satisfaction vis-à-vis de la situation professionnelle conjointement avec la situation objective d'activité. Le solde de satisfaction est de 62 % pour les actifs occupés et il est négatif et du même ordre de

grandeur pour les chômeurs. Les inactifs considèrent leur situation comme plus satisfaisante que les actifs (un solde positif de 66,7 % pour les ménages dont le chef est inactif).

Tableau 36. Satisfaction vis-à-vis des relations avec la famille et les amis selon la situation d'isolement social*

	Occupé	Chômeur	Inactif	Total
Pas du tout satisfait	8,8	53,5	7,2	9,3
Plutôt pas satisfait	10,2	25,6	9,5	10,3
Plutôt satisfait	43,2	5,1	45,0	42,9
Très satisfait	37,8	15,8	38,3	37,5
Total	100	100	100	100
Solde d'opinion	62,0	-58,1	66,7	60,7

* La question posée était la suivante : « Êtes-vous satisfait(e) de votre situation professionnelle actuelle ? ».

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

Enfin, la satisfaction vis-à-vis des relations avec la famille et les amis est étroitement liée à la situation objective d'isolement social. Le tableau 36 permet de constater que l'écart du solde de satisfaction est de 20 points entre les ménages isolés socialement et ceux qui ne le sont pas (respectivement 70,2 et 90,5 %). Il est intéressant de noter

aussi que le solde de satisfaction pour les ménages Maohi isolés socialement concerne 62,2 % d'entre eux alors que l'isolement social des ménages non Maohi ne semble pas les affecter dans leur satisfaction vis-à-vis de la famille et est bien supérieur à celui des Maohi (solde positif concernant 91 % des ménages isolés non Maohi)³¹.

³¹ Le solde de satisfaction des ménages non isolés socialement est de 91,2 % pour les ménages Maohi et de 88,7 % pour les ménages non Maohi.

4.8. Perspectives d'amélioration de la situation économique du ménage

Tous les ménages subissent, à des degrés divers, des chocs qui peuvent réduire brusquement leurs ressources ou les rendre très instables. Néanmoins, la résilience des ménages n'est pas la même face à ces aléas. Certains sont en mesure de réagir et de revenir au moins à leur situation de bien-être initiale tandis que pour d'autres, sceptiques quant aux possibilités mêmes d'une amélioration, plane l'incertitude.

Le tableau 37 présente le profil des ménages selon les perspectives d'amélioration. On voit que les ménages du quintile le plus pauvre sont plus nombreux à manifester de l'incertitude envers leurs perspectives d'amélioration (71,6 % disent ne pas savoir quand leur situation va s'améliorer contre 46,4 % des ménages du quintile le plus riche). Inversement, seulement 8,4 % des ménages appartenant au quintile le plus pauvre pensent que leur situation s'améliorera avant six mois quand plus du double (18,4 %) dans le quintile le plus riche envisagent la même issue. Curieusement, on trouve plus de « pessimistes » quant aux perspectives d'amélioration parmi les ménages du quintile le plus riche (11,8 %). Ces ménages ont sans doute atteint les limites de leurs possibilités ou bien, ayant un niveau confortable de revenu, ils n'entreprendront rien susceptible de l'accroître. Cette hypothèse semble confirmée lorsqu'on examine les perspectives d'avenir selon les niveaux de diplôme du chef de ménage/du responsable des achats. Les diplômés du supérieur, qui ont les revenus les plus élevés, sont 13 % à penser que leur situation ne s'améliorera jamais tandis que moins d'un sur 20 sans aucun diplôme pense que sa situation ne va jamais s'améliorer. La part de ceux qui pensent, au contraire, que leur situation va s'améliorer avant un an est de 21,6 % – une proportion qui ne dépasse pas 16,4 % chez ceux qui

n'ont aucun diplôme. Être salarié apporte non seulement la stabilité des revenus mais aussi une vision plus optimiste sur les perspectives futures (23,9 % pensent que leur situation s'améliorera avant un an contre 16,3 % pour les non-salariés). Avoir eu une expérience migratoire est aussi positivement associé à une vision plus optimiste du futur économique du ménage et à une moindre incertitude : 61,6 % des chefs de ménage n'ayant pas eu d'expérience migratoire ne savent pas quand leur situation va s'améliorer, contre 47,2 % seulement dans le cas des migrants. Les natifs sont aussi deux fois plus nombreux que les migrants à penser que leur situation ne va jamais s'améliorer.

Sans analyse économétrique approfondie, il est difficile de se prononcer davantage sur les perceptions des ménages concernant leur avenir. On voudrait ici souligner l'importance potentielle que ce facteur peut avoir sur le comportement des ménages. Pour les plus pauvres, avoir le sentiment que leur situation économique ne va pas s'améliorer, quoi qu'ils fassent, peut constituer un frein à toute initiative allant dans cette direction et, par conséquent, se transformer en une « prophétie auto-réalisée ». Par ailleurs, ne rien faire pour améliorer la situation actuelle peut aussi avoir des implications sur les perspectives, bien réelles, de transmission de la pauvreté à la génération suivante. Enfin, si la brèche entre les aspirations du ménage et sa situation actuelle se creuse en même temps que s'installe la perception que la situation ne va jamais s'améliorer, cela peut conduire soit à la résignation et à la révision à la baisse des aspirations de bien-être soit, comme le suggérait Gurr (1970), à un comportement de révolte envers l'ordre établi.

Tableau 37. Perspectives d'amélioration*

	Avant	Entre 6 mois et 1 an	Plus d'un an	Ne va jamais s'améliorer	Ne sait pas	Total
Quintiles de revenu						
Quintile I	8,4	3,0	10,6	6,3	71,6	100
Quintile II	13,8	6,1	15,5	2,4	62,3	100
Quintile III	13,2	4,2	14,1	3,7	64,8	100
Quintile IV	16,4	6,6	10,8	5,9	60,3	100
Quintile V	18,9	4,6	18,2	11,8	46,4	100
Diplôme						
Aucun diplôme	13,6	2,8	10,8	4,7	68,1	100
Primaire	17,9	3,8	10,1	5,7	62,6	100
Collège, CAP	13,0	6,6	15,7	6,5	58,2	100
BAC	17,8	9,3	15,1	5,9	51,9	100
Supérieur	16,8	4,8	24,1	13,0	41,4	100
Autres caractéristiques						
Non migrant	14,3	5	13,9	5,2	61,6	100
Migrant	18	5	16,4	13,5	47,2	100
Salarié	17,2	6,7	18	4,6	53,5	100
Non salarié	12,9	3,4	11	8,5	64,2	100
Total	15,0	5,0	14,3	6,6	59,1	100

* La question posée était la suivante : « Dans combien de temps pensez-vous que la situation économique de votre ménage va s'améliorer ? ».

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

4.9. Niveau de bien-être global

Dans l'évaluation du bien-être de la population, les approches traditionnelles se sont limitées à la seule dimension monétaire et objective, où la condition de pauvreté est appréciée à l'aune d'un seuil défini de façon plus ou moins arbitraire. De plus, l'appréhension des revenus monétaires des ménages est singulièrement difficile, tant en raison de problèmes d'échantillonnage qu'à cause des sous-déclarations. La parole peut être donnée aux ménages afin de mieux cerner les contours de ce que la pauvreté veut dire pour eux, au lieu que cela soit imposé par l'analyste. Il émerge ainsi d'autres dimensions de la pauvreté jusqu'ici non mesurées (la vulnérabilité, la pauvreté relative subjective, le manque de perspectives d'avenir, la perception d'insatisfaction des besoins dans divers domaines, l'aisance financière, la violence, etc.). Nos résultats ont montré que la dimension monétaire demeure un facteur explicatif important du niveau de bien-

être des ménages mais qu'il n'est pas le seul à compter et que des approches plus globales sont nécessaires.

Nous allons nous intéresser ici aux déterminants du bien-être global, en considérant les diverses dimensions que nous venons d'étudier. Deux questions relativement similaires serviront de base à notre analyse :

1) « Comment situez-vous sur cette échelle votre niveau de bien-être global ?

1 (mal-être) 2 3 4 5 (bien-être) »

2) « Étant donné le revenu de votre ménage, vous estimez que :

Vous vivez très bien

Vous vivez bien

Vous vivez assez bien

Vous vivez difficilement

Vous vivez très difficilement ? »

La première question appelle à situer sur une échelle numérique le niveau du bien-être global de l'individu tandis que la seconde introduit la notion de difficulté pour vivre, conditionnée au revenu du ménage. Elle restreint probablement les domaines du bien-être à ceux de la sphère marchande. Dans les deux cas, on se réfère à l'ensemble des domaines ou dimensions que l'individu juge bon de considérer dans l'évaluation de son niveau de vie.

Le tableau 38 croise les réponses concernant le bien-être global et les difficultés pour vivre avec le niveau de revenu monétaire (quintiles). Ce qui frappe, en premier lieu, c'est l'écart entre le solde des réponses « positives » moins les réponses « négatives » : alors que l'on constate un solde positif de 23,3 % des ménages dans le cas des difficultés pour vivre, ce solde est de 47,3 % lorsqu'il s'agit du niveau

de bien-être global. La prise en compte des dimensions non marchandes viendrait ainsi compenser d'une certaine manière les privations dans les dimensions matérielles/marchandes. Ensuite, on constate une progression dans l'appréciation du niveau de vie au fur et à mesure que l'on se déplace vers les quintiles plus riches. Il existe donc bel et bien une corrélation positive entre les dimensions monétaires et la perception sur le niveau de vie global et les difficultés pour vivre. Enfin, on remarquera que les deux quintiles les plus pauvres sont en situation de solde négatif (le pourcentage de perceptions négatives l'emporte sur celui des perceptions positives) dans le cas des difficultés pour vivre alors que le solde est positif pour ces deux quintiles lorsqu'il s'agit du niveau global de bien-être.

Tableau 38. Perception du niveau de vie global selon les quintiles de revenu

	Quintile I	Quintile II	Quintile III	Quintile IV	Quintile V	Total
(I) Étant donné le revenu de votre ménage, vous estimez que :						
Vous vivez très difficilement	9,7	6,8	7,0	3,1	0,0	5,3
Vous vivez difficilement	36,1	26,1	17,3	7,6	4,0	18,3
Vous vivez assez bien	29,4	36,0	32,7	31,7	17,7	29,5
Vous vivez bien	18,6	24,3	36,8	43,3	54,5	35,5
Vous vivez très bien	6,3	6,8	6,2	14,3	23,8	11,4
Solde de bien-être	-21,0	-2,0	18,7	46,9	74,2	23,3
(II) Comment situez-vous sur cette échelle votre niveau de bien-être global ?						
1 (mal-être)	4,8	1,4	2,9	0,5	0,5	2,0
2	13,1	9,0	9,1	6,3	2,1	7,9
3	37,8	43,0	32,4	29,5	21,4	32,9
4	20,2	17,6	27,1	26,1	44,1	27,0
5 (bien-être)	24,1	29,0	28,5	37,6	31,9	30,2
Solde de bien-être	26,4	36,2	43,6	56,9	73,5	47,3

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

On examine ensuite les déterminants du bien-être global et des difficultés pour vivre. Dans la mesure où les réponses à ces questions reflètent un ordre (ascendant) allant du niveau le plus négatif au niveau le plus positif, on estimera les coefficients d'un modèle économétrique *logit* ordonné.

Plusieurs hypothèses sont testées, en commençant par les perceptions sur le niveau de vie pour voir si elles incluent d'autres dimensions que les dimensions monétaires. Ensuite, on teste l'hypothèse de bien-être relatif en incluant une série de variables liées à l'évolution du niveau de vie

du ménage et en Polynésie. Le groupe de référence peut être l'entourage des ménages au sein des quartiers. On a donc inclus dans les régressions la moyenne pondérée des revenus par district ainsi que le coefficient de Gini par district. On inclut aussi les caractéristiques socioéconomiques et démographiques du chef de ménage et celles du ménage dans son ensemble.

Pour chaque variable dépendante, nous présentons deux ensembles d'estimations, en incluant dans l'une les différentes dimensions du bien-être et en les excluant dans l'autre. Le tableau 39 présente les coefficients estimés sous la forme d'*odds-ratios*. Un coefficient supérieur à 1 indique un effet positif de la variable sur le niveau de bien-être tandis qu'une valeur inférieure à 1 indique un impact négatif. Dans le cas des variables à modalités, la modalité de référence par rapport à laquelle doivent être interprétés les résultats est présentée entre parenthèses.

Les différentes dimensions de la pauvreté ont un impact sur la perception du bien-être sous les deux formes analysées ici. Les coefficients estimés des différentes formes de pauvreté ont les signes attendus, à quelques exceptions près (notamment le score des conditions de vie et la variable mesurant les perspectives d'avenir), et sont statistiquement significatifs. On peut donc conclure que l'insatisfaction dans la consommation, la pauvreté subjective, la pauvreté relative, la vulnérabilité (mesurée

par la perception d'instabilité des revenus) et le stress financier diminuent le bien-être des ménages.

L'idée selon laquelle la pauvreté relative a un impact sur le bien-être se trouve confortée, tout comme le fait d'avoir bénéficié d'une amélioration du niveau de vie au cours de l'année écoulée. Le fait de pouvoir compter sur la famille en cas de coup dur a un impact positif et significatif sur le bien-être global tandis que le sentiment de pouvoir compter sur l'État/le territoire/la commune a un impact négatif et significatif. Les coefficients ont les mêmes signes dans le cas de la régression ayant pour variable dépendante le bien-être global mais ils ne sont pas statistiquement significatifs. Dans un contexte où l'aide est davantage recherchée dans l'entourage immédiat, être à « la charge de la société » apparaît comme un facteur alimentant la perception des difficultés pour vivre. L'absence de diplôme contribue, en dehors de son impact indirect à travers les revenus, à la diminution du bien-être global. Cela conforte l'importance accordée à l'éducation en tant que droit fondamental. Alors que dans l'examen des profils de pauvreté, le sentiment d'appartenance Maohi apparaissait comme un facteur de risque de pauvreté, dans le sentiment de bien-être global, il aurait un impact plutôt positif et significatif (ce qui n'est pas le cas s'agissant des difficultés pour vivre).

Tableau 39. Résultats des modèles *logit* multinomiaux ordonnés expliquant le niveau de bien-être global

	(1) Étant donné le revenu de votre ménage, vous estimez que		(2) Comment situez-vous votre bien-être votre bien-être global ?	
	(1) P1	(2) P1	(3) P11	(4) P11
Ln revenu total du ménage par UC	1,608 (2,98)***	2,382 (7,71)***	1,053 (0,41)	1,522 (4,30)***
Score des conditions de vie	0,961 (0,78)		0,949 (1,02)	
Score de satisfaction dans la consommation	0,885 (4,83)***		0,841 (6,21)***	
Pauvreté subjective individuelle	0,491 (3,90)***		0,683 (2,16)**	
Pauvreté monétaire, ligne demi-médiane du revenu 2009	1,719 (2,23)**		1,260 (0,94)	
Revenus très instables	0,615 (2,66)***		0,658 (2,31)**	
Pauvre relatif : 30 % plus pauvre	0,493 (3,55)***		0,748 (1,44)	

Perspectives d'amélioration bouchées (+ d'un an ou jamais)	1,240 (1,41)		1,027 (0,16)	
Sous stress financier	0,450 (4,19)***		0,549 (3,17)***	
Évolution perçue du niveau de vie du ménage (réf. s'est dégradé)				
Le niveau de vie du ménage s'est amélioré	2,964 (5,09)***		2,788 (4,84)***	
Le niveau de vie du ménage s'est maintenu	1,971 (3,92)***		2,000 (3,87)***	
Évolution perçue du niveau de vie en Polynésie (réf. s'est dégradé)				
Le niveau de vie en Polynésie s'est amélioré	0,824 (0,65)		0,682 (1,42)	
Le niveau de vie en Polynésie s'est maintenu	1,216 (1,18)		0,779 (1,48)	
Peut compter sur la famille en cas de coup dur				
Peut compter sur l'État/ le territoire/ la commune en cas de coup dur	1,497 (2,73)***		1,085 (0,58)	
Sexe (réf. Femme)				
Homme	1,027 (0,20)	0,928 (0,57)	0,913 (0,67)	0,824 (1,51)
Classe d'âge du chef de ménage/responsable des achats (réf. 19-29 ans)				
30-39 ans	1,208 (0,86)	1,089 (0,40)	0,845 (0,77)	0,806 (1,02)
40-49 ans	1,437 (1,58)	1,170 (0,69)	1,135 (0,59)	1,027 (0,13)
50-59 ans	1,111 (0,42)	1,023 (0,10)	0,969 (0,14)	0,934 (0,31)
60-69 ans	0,850 (0,53)	0,786 (0,81)	1,616 (1,61)	1,523 (1,44)
70 ans et plus	2,105 (2,13)**	2,156 (2,15)**	2,234 (2,36)**	2,369 (2,65)***
Niveau de diplôme (réf. supérieur)				
Aucun diplôme	0,807 (0,77)	0,794 (0,86)	0,539 (2,52)**	0,603 (2,12)**
Primaire	0,768 (0,89)	0,659 (1,50)	0,680 (1,41)	0,702 (1,34)
Collège, CAP	0,712 (1,35)	0,759 (1,17)	0,627 (2,09)**	0,706 (1,64)
BAC	1,106 (0,40)	1,092 (0,36)	0,767 (1,08)	0,934 (0,29)
Pratique religieuse (réf. sans religion)				
Protestant, pentecôtiste, adventiste	0,944 (0,23)	1,187 (0,72)	0,933 (0,33)	1,048 (0,21)
Catholique	0,704 (1,46)	0,954 (0,21)	0,942 (0,30)	1,187 (0,85)
Mormon, sanito	1,254 (0,76)	1,362 (1,03)	1,498 (1,42)	1,574 (1,61)
Autres religions	0,658 (1,18)	0,749 (0,87)	0,954 (0,14)	0,922 (0,23)
Communauté d'appartenance (réf. semi-Popa'a)				
Maohi	0,993 (0,04)	0,893 (0,65)	1,444 (2,18)**	1,397 (2,12)**
Popa'a Français	1,081 (0,30)	1,108 (0,39)	1,381 (1,41)	1,285 (1,11)
Chinois	0,833 (0,73)	0,842 (0,71)	1,170 (0,64)	1,100 (0,41)
Situation du chef de ménage sur le marché du travail				
Actif occupé	0,635 (1,59)	0,741 (1,06)	0,879 (0,43)	1,193 (0,59)
Salarié	1,748 (1,97)**	1,669 (1,80)*	1,473 (1,31)	1,195 (0,60)
Indépendant	2,013 (2,22)**	1,536 (1,39)	1,799 (1,70)*	1,189 (0,49)
Dépendant non salarié	1,489 (0,74)	1,313 (0,55)	2,798 (1,24)	2,017 (0,98)
Caractéristiques du ménage				
Nombre d'enfants	0,903 (1,74)*	0,865 (2,80)***	1,034 (0,65)	0,935 (1,54)
Nombre d'adultes	0,846 (3,06)***	0,879 (2,82)***	0,972 (0,56)	0,976 (0,53)
Type de ménage (réf. couple avec enfants)				
Individu seul	1,241 (0,64)	1,148 (0,45)	1,361 (0,91)	1,147 (0,43)
Monoparental avec enfants	0,910 (0,40)	0,962 (0,16)	0,828 (0,81)	0,845 (0,73)

Couple sans enfant	0,995 (0,02)	1,153 (0,70)	1,013 (0,06)	1,032 (0,16)
Couple élargi	0,989 (0,05)	1,038 (0,19)	1,138 (0,61)	1,195 (0,89)
Autre élargi	1,083 (0,23)	1,046 (0,13)	1,003 (0,01)	0,923 (0,25)
Habitat social faré ATR, MTR ou OPH	1,251 (1,20)	1,368 (1,67)*	0,719 (1,81)*	0,760 (1,52)
Variables géographiques (Réf. Moorea)				
Papeete centre	0,669 (1,41)	0,731 (1,12)	0,719 (1,11)	1,100 (0,31)
Périphérie urbaine de Papeete	1,116 (0,41)	1,173 (0,62)	1,319 (1,04)	1,888 (2,30)**
Autre Tahiti urbain	0,916 (0,33)	1,134 (0,48)	0,659 (1,56)	1,045 (0,16)
Tahiti rural	0,952 (0,19)	1,041 (0,15)	1,121 (0,42)	1,486 (1,32)
Moyenne pondérée des revenus par district	1,000 (1,54)	1,000 (1,24)	1,000 (1,27)	1,000 (1,76)*
Gini du Ln des revenus par district	2,023 (0,13)		0,256 (0,24)	
Observations	970	977	970	977
Wald chi2(50) (35)	421,97	210,59	253,78	110,55
Prob > chi2	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Log pseudolikelihood	-1179,33	-1298,62	-1198,08	-1287,08
Pseudo R2	0,1590	0,0805	0,0972	0,0369

Valeurs de t-test entre parenthèses : * significatif à 10 % ; ** significatif à 5 % ; *** significatif à 1 %.

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

5. De l'isolement social à l'exclusion sociale

L'exclusion sociale est une notion complexe qui se distingue partiellement de la notion de pauvreté. Elle peut être définie comme la conjonction d'un manque de ressources économiques et d'un isolement social, caractérisé par un accès faible ou limité aux différentes formes de participation à la vie en société, sociale, humaine et civique. Il s'agit, là encore, d'un concept relatif à une société donnée et à la composition intrinsèque des facteurs sociaux et économiques qui la structurent. Ainsi, les personnes considérées comme socialement exclues sont celles qui « *ne peuvent participer pleinement à la vie économique, sociale et citoyenne et dont l'accès à un revenu et à d'autres ressources (personnelles, familiales, sociales et culturelles) est inadapté au point qu'elles ne peuvent bénéficier d'une qualité et d'un niveau de vie considérés comme acceptables par la société dans laquelle elles vivent* » (Gallie et Paugam, 2002).

Le capital social d'un individu (Coleman, 1988) est une dotation issue de ses interactions culturelles et/ou structurelles avec d'autres individus ou communautés, capable de générer des externalités durables qui peuvent affecter positivement sa situation économique. Le capital social peut être assimilé à une assurance informelle permettant de se prémunir contre le risque. C'est une épargne de précaution : tacitement, l'individu investit dans du capital social et, en échange, il reçoit une aide matérielle ou immatérielle quand il en a besoin. Si c'est un moyen de lutte contre le risque, c'est aussi une source de bien-être pour l'individu. Un ménage est vulnérable s'il n'a pas la capacité de réaliser les ajustements nécessaires pour protéger son bien-être lorsqu'il est exposé à des événements externes défavorables. La capacité des ménages, individus ou communautés à éviter ou à réduire

la vulnérabilité dépend non seulement des ressources dont ils disposent initialement, mais aussi de leur aptitude à utiliser efficacement ces ressources pour surmonter les difficultés. Plus un individu doit faire face à un grand nombre de risques, plus il est vulnérable. Pour analyser la vulnérabilité d'un ménage ou d'un individu, il faut en effet identifier le risque global qu'il encourt de ne pas pouvoir faire face à un coup dur, compte tenu de l'ensemble de ses capacités (ou capabilités au sens de Sen) lui permettant de résister aux effets négatifs d'un changement qui pourrait survenir et de remonter la pente. Ainsi, les solidarités sociales, ethniques ou familiales sont de puissants facteurs de réduction de la vulnérabilité des ménages. Un faible niveau initial de ressources conjugué à un faible capital social est donc le signe d'une forte vulnérabilité.

Concrètement, nous définissons ici l'exclusion sociale comme la situation d'un ménage qui à la fois subit l'une des formes objectives de la pauvreté présentées auparavant (pauvreté monétaire, en conditions de vie) et est isolé socialement. Un ménage ou un individu peut être isolé socialement sans être pauvre, quelle que soit la dimension de la pauvreté : l'intégration sociale ne passe pas obligatoirement par la détention d'un revenu.

Nous chercherons donc ici à mesurer dans un premier temps les degrés d'insertion sociale des ménages polynésiens, pour identifier ceux qui sont en situation d'« isolement social », entendu comme une rupture ou une absence de liens sociaux du ménage avec le reste de la société.

À l'instar de la définition de la pauvreté monétaire (une privation de capital économique), l'isolement social est appréhendé comme une privation de capital social. En

agrégant des symptômes d'isolement que sont l'absence de liens sociaux formels ou informels du ménage avec les différentes sphères sociales, on construit un indicateur d'isolement social pour chaque ménage des Îles du Vent.

Les sentiments d'insécurité et de discrimination éventuellement ressentis par des ménages sont d'autres éléments qui permettront de caractériser leur niveau de bien-être social.

5.1. La mesure de l'isolement social en Polynésie

5.1.1. Hypothèse

On considère qu'un ménage est isolé socialement si tous ses membres ne maintiennent pas de liens sociaux suffisamment fréquents avec les différentes sphères sociales qui gravitent autour d'eux : ces sphères sociales sont des domaines relationnels en dehors du ménage lui-même. Ainsi, ni l'intensité, ni la fréquence des contacts et des échanges au sein du ménage lui-même n'interviennent. Le ménage est par hypothèse une entité sociale unitaire, un atome social dont on va mesurer le degré d'isolement vis-à-vis des autres ménages et de la société, en considérant chaque grand domaine relationnel qui structure cette société polynésienne (familial, professionnel, résidentiel, amical, politique, sportif, culturel, ethnique...). Le caractère choisi ou subi de l'isolement n'intervient pas : l'ermite ayant choisi de vivre reclus tout autant que l'individu asocial subissant sa marginalisation ne pourront pas compter sur une aide de la part d'autres ménages en cas de coup dur car, sans ressources, tous deux se retrouvent sans réseau personnel ou communautaire à mobiliser.

5.1.2. Les éléments à disposition

L'isolement social d'un ménage est défini ici par l'absence de participation sociale et de liens solidaires pouvant secourir le ménage.

La participation sociale : pour chaque ménage, nous disposons de l'information selon laquelle l'un au moins de ses membres fait partie d'une association dans une liste élargie de domaines : cette liste couvre volontairement tous les pans de la société polynésienne, incluant les associations de quartier, religieuses, professionnelles, politiques, familiales, culturelles, sportives, etc. Cela permet de mesurer le degré d'insertion du ménage dans

différents domaines de la sphère sociale : la participation associative est une condition suffisante d'insertion sociale, mais pas nécessaire. Par construction, plus le ménage est de taille importante, plus la probabilité qu'aucun de ses membres ne fasse partie d'une quelconque association est faible. Mais, en pratique, aucune différence significative n'est perceptible selon la composition du ménage : environ 40 % de la population ne font ainsi partie d'aucune association d'aucun type.

La solidarité inter-ménages : la solidarité est un lien d'engagement et de dépendance réciproques entre des personnes ainsi tenues à l'endroit des autres, généralement membres d'un même groupe et liées par une communauté de destin (famille, village, profession, entreprise, nation, etc.). Une personne (ou une famille) privée de cette connexion morale et sociale serait marginalisée hors de la société³² et ne pourrait donc compter que sur ses ressources et capacités propres pour s'en sortir. En cas de privation de ressources, elle devient fortement vulnérable.

Nous cherchons ainsi à savoir s'il existe une forme de solidarité entre les ménages polynésiens, sous la forme d'une assurance sociale mutualisée, tacite et réciproque à même de porter (et de recevoir) une assistance à une personne ou une famille en situation difficile. Le « solidarisme » polynésien est-il aussi développé que l'on veut bien le dire ?

Nous avons vu que la cohabitation était déjà un élément de réponse, au sein du ménage élargi, pour faire face à la pauvreté en conditions de vie. La question suivante a été introduite à ce sujet : « *Si votre ménage traverse une*

³² Selon Durkheim (1893), pour qu'une société existe, il faut que ses membres éprouvent de la solidarité les uns envers les autres.

période difficile, qui peut réellement vous venir en aide ? ». Plusieurs choix sont possibles parmi la famille élargie (*fetii*), le voisinage, les amis et relations, les associations religieuses, sportives, la commune/la mairie, l'État/le territoire/le pays ou les services sociaux. Considérant l'intervention publique à part, nous ne nous intéressons qu'à l'isolement vis-à-vis des autres ménages et sphères sociales privées ou communautaires. C'est pourquoi l'assistance publique n'est pas retenue dans notre indicateur. Environ 24 % de la population des Îles du Vent estiment ne pas pouvoir compter sur la solidarité entre ménages ou en provenance de leur éventuelle communauté religieuse, culturelle ou associative.

Au final, nous considérons qu'un ménage donné est en situation d'isolement social si aucun de ses membres ne fait partie d'une association (de quel que type que ce soit) et auquel personne en dehors des pouvoirs publics ne peut venir en aide en cas de coup dur. Environ 8,7 % des ménages des Îles du Vent (soit 9,8 % de la population) se retrouvent ainsi en situation d'isolement social selon notre indicateur.

Cet isolement n'est pas significativement différent entre les ménages dont le chef est inoccupé et ceux dont le chef est un travailleur rémunéré. La participation au marché du travail est donc neutre à cet égard, d'autant que l'isolement n'est pas le fait du seul chef de ménage, mais aussi de l'ensemble de ses membres.

En revanche, les ménages urbains sont bien plus enclins à l'isolement (11,1 %) que les ménages ruraux (6,2 %), alors même que l'on pourrait penser que la densité urbaine favorise la participation sociale. Cela témoigne surtout d'une solidarité inter-ménages plus présente (ou, du moins, plus fortement ressentie) à la campagne qu'en ville (25,8 % de la population urbaine estime ne pouvoir compter sur personne en cas de coup dur, contre 17,6 % dans les

campagnes). Mais l'enclavement du logement ou l'éloignement physique des pôles d'emploi (que sont Papeete et les principaux centres hôteliers de Tahiti et de Moorea) s'accompagne d'un plus grand risque d'isolement du ménage : pour 38 % des ménages qui sont isolés socialement et dont le chef est actif occupé, celui-ci met plus de 30 minutes à se rendre au travail, soit une proportion de 10 points supérieure à celle des ménages actifs mais non isolés socialement.

Le niveau d'éducation joue fortement sur l'isolement, avec une prévalence de 13,3 % pour les non-diplômés contre 7,6 % pour les diplômés. En revanche, et contrairement aux dimensions de la pauvreté déjà étudiées, la propension à l'isolement social ne croît pas directement en fonction du niveau du diplôme (tableau 40). C'est le fait d'être non diplômé qui augmente significativement la fréquence de l'isolement social. Bien sûr, nous ne pouvons dresser de lien de causalité univoque entre éducation et marginalisation, l'un pouvant avoir influencé l'autre et réciproquement

Quant à la communauté d'appartenance, elle joue fortement sur l'absence de liens sociaux : ceux qui se sentent appartenir à la communauté Popa'a sont rarement en situation d'isolement social (3,3 % seulement). Ils participent fortement à la vie associative et sociale (63 %) et peuvent compter sur cette participation pour un éventuel soutien (90 %). À l'opposé, ceux qui ne se sentent pas particulièrement proches d'une des grandes communautés (Popa'a, Maohi, chinoise, demi-Popa'a) sont fréquemment en situation de marginalisation sociale (22,6 %). Les personnes se sentant proches de la communauté Maohi sont 10 % à être isolées socialement : elles participent moins à la vie associative que les Popa'a (58 %) mais pensent le plus souvent pouvoir compter sur un réseau solidaire (73 %) (tableau 40).

Tableau 40. Profils de l'exclusion sociale en fonction des caractéristiques du ménage

Incidence de l'exclusion sociale (en % de la population)					
Type de ménage					
Individu seul	Ménage monoparental	Couple sans enfant	Couple avec enfants	Ménage complexe ou élargi	Tous
0,1	4,7	1,4	5,8	6,0	
Niveau d'éducation du chef de ménage					
Sans diplôme	Certificat du primaire	Brevet des collèges ou BEP	Baccalauréat	Supérieur	Tous
10,2	3,2	1,9	0,1	0,1	5,0
Situation du chef de ménage sur le marché du travail					
Chômeur-inactif	Actif occupé salarié	Actif occupé non salarié			Tous
6,7	4,5	2,4			5,0
Localisation géographique					
Papeete centre	Périphérie de Papeete	Autre urbain de Tahiti	Tahiti rural	Moorea	Tous
5,5	7,7	2,8	3,8	1,1	5,0
Milieu de résidence					
Urbain	Rural				
5,6	3,2				
Communauté					
Popa'a	Demi-Popa'a	Maohi	Chinois	Autre	Tous
0,1	1,9	6,7	0,4	0,1	5,0
Statut migratoire					
Migrant	Natif				
2,8	5,3				
Nombre d'enfants du ménage					
Aucun enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus	Tous
1,6	6,5	3,2	10,6	4,6	5,0

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

5.2. L'exclusion sociale en Polynésie

Un ménage est en situation d'exclusion sociale s'il cumule à la fois l'isolement et au moins l'une des deux formes de pauvreté tangible et objective (pauvreté en conditions de vie ou pauvreté monétaire relative) telles qu'elles ont été estimées précédemment. Un tel ménage sera vulnérable, avec une plus forte probabilité de tomber dans une situation de marginalisation sociale pouvant conduire à la perte d'abri en cas de coup dur. On peut donc exprimer cette relation comme suit :

Exclusion sociale = isolement social ET [pauvreté monétaire OU pauvreté en conditions de vie]

Dans les Îles du Vent, 5 % de la population est ainsi exclue socialement en 2009. Ces ménages vulnérables sont plus nombreux dans les villes (5,6 %) que dans les campagnes (3,2 %), mais ce résultat cache de fortes disparités entre les différentes zones urbaines : la périphérie urbaine de Papeete (Faaa par exemple) concentre une importante poche d'exclusion (8 % des habitants).

L'éducation préservant à la fois de l'inactivité, de l'isolement et de la pauvreté, cela explique une prévalence quasiment nulle de l'exclusion sociale chez les ménages qualifiés, quel que soit leur lieu d'habitation.

La part médiane des revenus hors emploi et des transferts dans le revenu total est de 15 % pour les ménages exclus socialement, soit le double du niveau atteint chez les autres ménages. L'aide publique, notamment en provenance du territoire, pourvoit très partiellement au déficit de ressources et de liens sociaux, en fournissant au ménage exclu des aides financières. Mais celles-ci restent très limitées : le transfert est en moyenne de 50 000 XPF par ménage exclu et par an, mais un cinquième des ménages exclus ne perçoivent rien. Les pensions, aides et allocations publiques constituent 8 % des revenus des exclus, contre 5 % pour les autres.

Dans une modélisation « toutes choses égales par ailleurs » de la probabilité d'être exclu socialement et dans un modèle de type *logit* dichotomique (comme

précédemment), seul le niveau de diplôme apparaît comme un élément explicatif significatif : l'éducation « protège » à la fois contre la pauvreté et contre l'isolement.

5.3. Exclusion sociale et insécurité

Environ 10 % des personnes interrogées pour l'enquête déclarent avoir été directement victimes d'une agression ou d'un vol au cours des deux années précédant l'enquête. Si l'on inclut en plus les actes à l'encontre d'un autre membre du ménage, 16 % des ménages interrogés ont été concernés par ces actes. Enfin, si l'on étend la question aux personnes volées ou agressées dans le quartier des ménages interrogés, alors l'insécurité directe et indirecte concerne 36 % des ménages des Îles du Vent. Ainsi, l'une des conséquences des fortes inégalités de revenu peut se mesurer par un niveau d'insécurité relativement élevé et les brèches que cela ouvre dans la cohésion sociale du pays. Ce constat doit pour l'instant être relativisé par la nature de cette insécurité, qui se traduit semble-t-il principalement par des vols dans les logements et dans les voitures. L'insécurité atteint 49 % pour les ménages résidant à Papeete et 38 % pour les ménages des villes périphériques de Papeete mais tombe à 23 % pour les ménages de Moorea.

Les Polynésiens ne sont donc pas tous confrontés à la même insécurité selon leur lieu de résidence. Cependant, le sentiment de solidarité inter-ménages est aussi plus prégnant chez les ménages qui sont concernés par l'insécurité : 39 % des ménages pensant pouvoir être

soutenus par leur communauté en cas de difficultés ont été confrontés à des vols ou des agressions dans leur entourage, contre 34 % des ménages déclarant ne pas pouvoir compter sur un tiers en cas de coup dur. On voit par là qu'un tissu social plus dense accentue en miroir les tensions et les liens communautaires. Les ménages en isolement social (selon la définition présentée plus haut) sont moins confrontés à l'insécurité (31 %) que les autres (38 %), du fait de leur retrait de la société. De même, les ménages pauvres sont moins confrontés aux vols et agressions que les ménages plus aisés car, du fait précisément de leurs plus faibles ressources, ils sont probablement moins la cible des larcins. Les Polynésiens en situation de pauvreté monétaire sont concernés dans une proportion bien moindre (29 %) que les non-pauvres (39 %) par l'insécurité. Ce résultat se retrouve de manière peu marquée pour la pauvreté en conditions de vie : les ménages pauvres en conditions de vie sont concernés dans des proportions proches (35 %) de celles des ménages ne subissant pas de telles privations (37 %). Il s'ensuit que les ménages pauvres et isolés subissant l'exclusion sociale sont, au final, moins touchés par l'insécurité (31 %) que le reste de la population.

5.4. La discrimination

Environ 11 % des répondants à l'enquête déclarent s'être sentis discriminés au cours des deux dernières années. Ces personnes se sentent en général plus insatisfaites de leur situation professionnelle : cela conduirait donc à avancer l'hypothèse d'une ségrégation au niveau de l'emploi pour ces personnes insatisfaites de leur situation sur le marché du travail. Les personnes estimant avoir été discriminées sont à 32 % plutôt pas ou pas du tout satisfaites de leur situation professionnelle, contre 20 % pour celles qui ne se sont pas senties désavantagées.

Ceux qui occupent un emploi indépendant ont d'ailleurs été davantage concernés par une ségrégation (17 %). C'est le cas aussi des demandeurs d'emploi (18 %).

Les motifs de discrimination invoqués sont le plus souvent la couleur de la peau (44 %) et le manque de ressources (40 %), suivis par la langue parlée (20 %), le handicap (9 %) et, enfin, le sexe de la personne (9 %). Lorsqu'on regarde en détail la communauté à laquelle se rattachent les personnes ayant ressenti une discrimination, on

constate une sous-représentation des Maohi. Ainsi, la discrimination est davantage ressentie chez les Popa'a (19 %) et les demi-Popa'a (14 %) que chez les Chinois (10 %) et les Maohi (9 %). Les migrants sont surreprésentés chez les victimes de discrimination (16 %, contre 10 % pour les natifs). Environ 12 % des personnes qui estiment avoir été discriminées expriment même deux motifs de discrimination – la langue parlée et la couleur de la peau – ce qui renvoie à l'idée d'une discrimination négative à l'encontre des personnes ne maîtrisant pas la langue tahitienne et n'étant pas d'origine native. Les migrants sont d'ailleurs en proportion deux fois plus nombreux que les natifs à se plaindre d'une ségrégation basée sur la langue parlée. La robustesse de ces statistiques est cependant limitée, vu les faibles effectifs concernés par la discrimination.

Le manque de ressources intervient comme un motif fréquent de discrimination. On constate cependant que les pauvres en termes de conditions de vie ou de ressources sont globalement à peine plus affectés par un sentiment de discrimination que les non-pauvres. Mais lorsqu'ils se sentent concernés, les pauvres sont deux fois et demie plus nombreux que les non-pauvres à avancer le manque de ressources comme motif explicatif de la discrimination subie.

Les exclus sociaux sont significativement moins nombreux (7 %) que les autres (11 %) à avoir ressenti une ségrégation. Cette situation d'exclusion sociale n'est donc pas le reflet d'un sentiment d'injustice et d'iniquité, mais d'une situation sociale très précaire. Les exclus sociaux, pauvres et isolés se situent eux-mêmes subjectivement davantage dans le bas de l'échelle des niveaux de vie de Polynésie que les ménages qui sont pauvres mais qui ne sont pas isolés socialement : lorsqu'on leur pose la question, 42 % des ménages en exclusion sociale se positionnent sur les niveaux 1 à 3 de l'échelle auto-évaluatrice de niveau de vie (1 étant le niveau le plus pauvre et 10 le niveau le plus riche), contre 37 % pour les pauvres en conditions de vie, 38 % pour les pauvres en ressources monétaires et 14 % pour les non-pauvres.

La mise en place de politiques de lutte contre la discrimination à l'embauche ou de réduction de l'insécurité dans les quartiers ne semble donc pas être la solution la plus prioritaire pour lutter contre l'extrême pauvreté et la discrimination sociale en Polynésie. Une politique d'accès à l'éducation et à la qualification paraît plus efficace, car un niveau de diplôme minimum prémunit contre la grande vulnérabilité.

6. Le noyau dur de la pauvreté

Les différentes dimensions de la pauvreté dont l'incidence et les caractéristiques ont été analysées dans les chapitres précédents peuvent se cumuler au sein d'un même ménage – mais certaines formes peuvent aussi toucher davantage certains types de ménages que d'autres. Un ménage qui cumule plusieurs formes de pauvreté sera certainement dans une situation pire qu'un ménage qui ne présente qu'une seule forme de pauvreté. Les effets combinés des différentes formes de pauvreté auront sans doute des conséquences plus sérieuses que l'impact de chacune d'entre elles séparément. Il sera, par exemple, plus difficile de sortir de la pauvreté quand les effets des différentes formes de pauvreté se combinent (et se démultiplient). Ainsi, être pauvre en termes monétaires et avoir en plus des revenus très instables non seulement accroît le risque de s'enfoncer dans la pauvreté mais peut aussi induire un comportement visant à réduire la vulnérabilité lequel peut, à son tour, empêcher le ménage de tirer profit des opportunités offertes par le marché et, par conséquent, de sortir de la pauvreté.

L'autre effet à prendre en compte dans le cas de la pauvreté à multiples dimensions est qu'elle peut toucher une plus grande proportion des ménages/individus. Il pourrait exister un noyau dur de ménages pauvres cumulant diverses formes de pauvreté et autour d'eux un « halo » assez vaste de pauvreté dans lequel on trouvera un grand nombre de ménages/individus ayant été touchés par l'une des formes de pauvreté à un moment donné. Cette configuration a des implications directes pour la politique, dans la mesure où elle implique de redéfinir les stratégies de ciblage et d'adapter le contenu des politiques pour le rendre plus spécifique par rapport aux formes de pauvreté qu'elles visent à réduire. Une politique de lutte

contre la pauvreté axée uniquement sur la pauvreté monétaire et ciblant exclusivement les ménages touchés par cette forme de pauvreté raterait non seulement une grande part de sa cible mais aurait en outre peu d'impact si les différentes formes de pauvreté répondaient à différents déterminants.

Afin d'identifier ce « noyau dur » de la pauvreté, nous allons considérer onze formes de pauvreté captées par l'enquête et dont les incidences, en termes de ménages et de population sont présentées dans les tableaux qui suivent, avec leurs intervalles de confiance respectifs. Chacune des formes de pauvreté met l'accent sur une dimension particulière du bien-être et, de ce point de vue, doit être considérée comme complémentaire. Ce genre d'estimation est assez rare car elle nécessite de pouvoir disposer, dans la même enquête, d'une batterie de questions sur la qualité de vie posées aux mêmes ménages (c'est l'une des recommandations du rapport de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi).

Le graphique 13 et le tableau 41 permettent de constater que 6,2 % de la population (6,1 % des ménages) seulement n'ont été touchés par aucune forme de pauvreté. Cela veut dire que le « halo » de la pauvreté est très étendu : 93,8 % des ménages ont connu au moins une forme de pauvreté. Toutes les formes de la pauvreté ne se distribuent pas de façon homogène ni cumulative parmi la population ; elles n'ont pas non plus le même impact sur la qualité de la vie. Elles touchent de façon sélective certains ménages, plus vulnérables que d'autres à ces formes de pauvreté. Le graphique 13 montre que le pourcentage de la population subissant simultanément cinq formes ou plus de pauvreté est de 13,9 % – représentant un groupe suffisamment grand pour mériter une attention particulière.

Dans une étude sociologique menée auprès de personnes connues des services sociaux de la cité de Saint-Brieuc, en France métropolitaine, Paugam (1991) propose une typologie de la « disqualification sociale » qui distingue trois catégories : les « fragiles », les « assistés » et les « marginaux ». Il est intéressant de voir de si cette théorie est spécifique ou bien si elle peut s'appliquer aux Îles du Vent.

Les « fragiles » seraient les ménages qui souffrent de plusieurs formes de précarité et dont les revenus et les conditions de vie les situent à un niveau proche (juste au-delà ou juste en-deçà) des différents seuils de pauvreté. Il s'agirait de personnes dont les revenus sont très instables et qui sont dans une situation de stress financier. Elles peuvent basculer dans la pauvreté plus profonde d'un moment à l'autre et connaître des périodes de difficultés pour vivre correctement et pour satisfaire leurs besoins essentiels. Mais elles peuvent compter sur la solidarité et participent à la vie sociale.

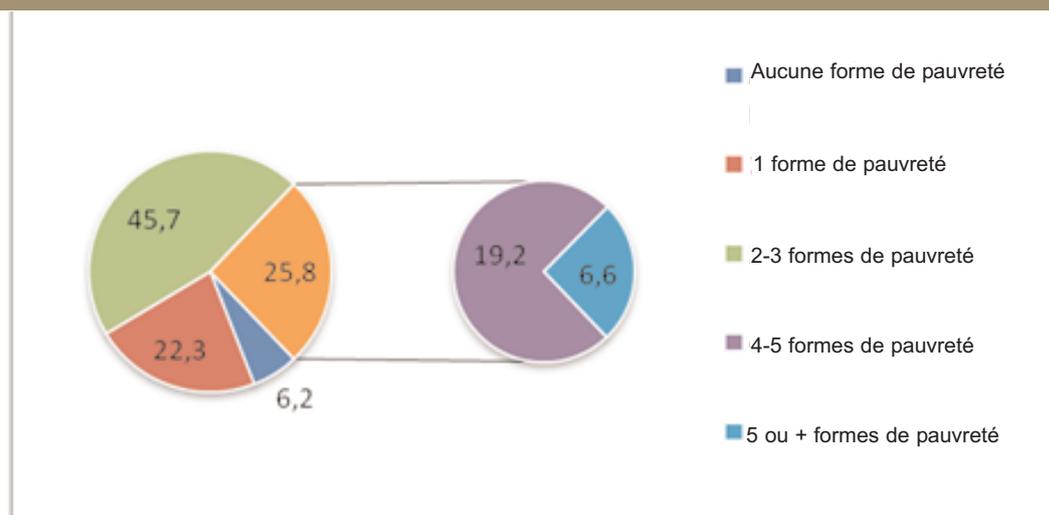
Les « assistés » seraient les ménages qui connaissent un éloignement durable de la sphère du travail et comptent sur l'aide, publique ou privée, pour vivre, n'espérant plus une réinsertion. Or, on a vu que le quintile de population le plus

pauvre reçoit moins de 12 % de son revenu total par UC sous forme de transferts publics ou privés. La situation de la pauvreté des ménages en PF – en l'absence d'assurance chômage et de revenu minimum garanti – ressemble davantage à celle observée dans les pays en développement : il y a une forte prédominance des travailleurs pauvres.

Les « marginaux » seraient les ménages se situant dans le noyau dur de la pauvreté. Ils sont en situation d'exclusion sociale, cumulant pauvreté matérielle et pauvreté relationnelle. Leur niveau de bien-être est sensiblement affecté par les différents cumuls de situations de pauvreté, la satisfaction de leurs besoins essentiels n'est pas atteinte ou seulement partiellement et leurs perspectives d'avenir leur semblent totalement bouchées.

On voit ainsi que l'exclusion et le noyau dur de la pauvreté peuvent aussi se définir dans les Îles du Vent non comme une situation mais comme un processus, une succession d'étapes et une accumulation successive de handicaps. La typologie de Paugam ne peut donc s'appliquer à la PF en l'absence d'État-providence : la population des Îles du Vent a plutôt un profil de forte polarisation, avec un halo étendu de pauvreté.

Graphique 13. Noyau dur de la pauvreté



Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

Tableau 41. Cumul des formes de pauvreté

	Population		Ménages	
	%	% cum.	%	% cum.
Aucune forme de pauvreté	6,2	6,2	6,1	6,1
1 forme	22,3	28,5	22,0	28,1
2 formes	28,5	57,0	30,4	58,5
3 formes	17,2	74,2	17,9	76,4
4 formes	11,9	86,1	11,2	87,6
5 formes	7,3	93,4	6,7	94,3
6 formes	4,5	97,9	4,0	98,3
7 formes	1,5	99,4	1,2	99,5
8 formes	0,6	100,0	0,5	100,0
9 formes	0		0	
10 formes	0		0	
11 formes	0		0	
Total	100		100	

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

Tableau 42. Les différentes dimensions de la pauvreté : incidence et intervalles de confiance, en % des ménages

	Incidence	Intervalle de confiance à 95 %	
Pauvreté monétaire relative, ligne 2009	19,4	16,7	22,1
Pauvreté subjective individuelle	24,0	20,2	27,9
Stress financier	18,3	15,2	21,4
Revenus très instables	22,4	18,9	25,9
Pauvreté relative : 30 % les plus pauvres	18,4	14,5	22,3
Perspectives d'amélioration bouchées (+ d'un an ou jamais)	20,7	17,2	24,3
Mal-être global	9,7	7,0	12,5
Vit difficilement	47,0	43,2	50,8
Pauvreté en conditions de vie	28,2	24,8	31,6
Exclusion sociale	3,9	2,7	5,1
Insécurité	38,6	35,0	42,3

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

Tableau 43. Les différentes dimensions de la pauvreté : incidence et intervalles de confiance, en % de la population

	Incidence	Intervalle de confiance à 95 %	
Pauvreté monétaire relative, ligne 2009	27,5	23,8	31,1
Pauvreté subjective individuelle	22,5	18,2	26,7
Stress financier	20,5	16,9	24,1
Revenus très instables	23,7	19,6	27,8
Pauvreté relative : 30 % les plus pauvres	21,0	16,3	25,7
Perspectives d'amélioration bouchées (+ d'un an ou jamais)	19,3	15,7	22,8
Mal-être global	10,4	7,1	13,8
Vit difficilement	42,6	38,2	47,0
Pauvreté en conditions de vie	28,1	24,2	32,0
Exclusion sociale	5,1	3,3	6,8
Insécurité	36,5	32,5	40,4

Source : calculs des auteurs d'après ECVPF-2009.

Conclusions

Bien que la pauvreté relative des ménages des Îles du Vent ne montre pas de véritables signes d'aggravation en 2009 par rapport à la situation en 2001, les fortes inégalités de revenu se sont maintenues. En revanche, le niveau de vie s'est sensiblement détérioré car près d'un tiers (32 %) des ménages se trouvaient en deçà du seuil de pauvreté de 2001 exprimé en valeur constante (contre 18 % en 2001). Interrogés sur les perspectives économiques de l'ensemble de la Polynésie française, les ménages sont unanimement pessimistes quant à l'évolution des revenus. Lorsqu'on les interroge sur leurs propres perspectives d'avenir, seule une très faible proportion (11,4 %) des ménages pauvres s'attendent à une amélioration de leurs revenus avant un an alors qu'un ménage sur quatre parmi les 20 % les plus riches pense que ses revenus vont s'améliorer avant un an. Les ménages anticipent donc un creusement des inégalités et, partant, une aggravation de la pauvreté monétaire relative.

Dans un contexte où les revenus de l'activité représentent plus de trois quarts des revenus totaux, les transferts monétaires publics directs demeurent assez modestes (l'ensemble des prestations atteignant 19,7 % en moyenne du revenu total) et très en deçà des niveaux métropolitains. Les transferts entre ménages sont pratiquement inexistantes (moins de 1 % du total des revenus). Les ménages des Îles du Vent sont relativement exposés à la conjoncture économique et, en particulier, à la situation du marché du travail. Il n'en demeure pas moins que la solidarité intra-ménages, sous la forme d'un partage des ressources, demeure importante (un peu plus d'une personne sur cinq réside dans un ménage élargi) mais ne peut avoir qu'une portée limitée, dans la mesure où une personne sur quatre estime ne pas pouvoir compter sur la solidarité privée, familiale ou associative en cas de coup dur.

L'un des obstacles majeurs à la réduction de la pauvreté est sans doute la forte inégalité des revenus entre ménages, elle-même liée aux fortes disparités des niveaux d'éducation parmi la population en âge de travailler. La modeste importance des transferts monétaires sociaux et, surtout, leur ciblage imparfait ainsi que l'absence d'une fiscalité progressive directe sur les revenus laissent encore une marge très importante à la politique publique pour réduire les inégalités et, par conséquent, la pauvreté. Du fait des inefficiences dans l'allocation des transferts, une bonne partie pourrait être réallouée aux ménages les plus pauvres sans que cela ne signifie ni une « redistribution de la pauvreté », ni une ponction supplémentaire sur les revenus des autres ménages.

Si l'on en croit les ménages des Îles du Vent, les revenus des pauvres se seraient dégradés depuis un an tandis que ceux des plus riches se sont améliorés : les inégalités se seraient ainsi accrues au cours de l'année précédant l'enquête. La cible à considérer par une politique sociale améliorée ne devrait pas se limiter aux seuls pauvres monétaires : en effet, l'enquête a révélé qu'un ménage sur cinq se trouve dans une situation de stress financier, d'autant plus fort que le ménage appartient à une classe de revenu faible. Le halo de la pauvreté est donc étendu.

La pauvreté ne se réduit d'ailleurs pas à la seule pauvreté monétaire. La perception de ce qu'est la pauvreté diffère fortement entre les ménages les plus pauvres et les ménages les plus riches. Pour les plus pauvres, l'absence de perspectives d'amélioration constitue une dimension cruciale de la pauvreté tandis que, pour les plus riches, c'est la qualité du logement qui compte. Il est surprenant de constater que l'éducation reste assez peu évoquée alors que c'est le principal facteur de risque de pauvreté dans ses différentes dimensions. Si la qualité de l'environnement

est reconnue unanimement par la population polynésienne comme un besoin essentiel (tout comme le fait de manger à sa faim), c'est cependant celui vis-à-vis duquel ils se déclarent le moins satisfaits, en particulier dans l'agglomération de Papeete.

L'instabilité des revenus est aussi une dimension de la pauvreté touchant particulièrement les ménages en bas de l'échelle des revenus et ceux qui ne sont pas protégés par un statut de salarié (travailleurs indépendants et chômeurs). Comme les revenus sont plus faibles, l'instabilité aura des conséquences plus dramatiques car l'absence de moyens financiers ne permet pas d'atténuer les chocs sur la consommation. L'instabilité touchant de manière massive le même groupe social, elle limite de plus tout potentiel d'entraide afin de couvrir les risques. La situation de salariat protège de l'instabilité des revenus comme du stress financier.

Dans la perception du bien-être global exprimé par les ménages, l'analyse des réponses montre que chacune des dimensions de la pauvreté a un impact spécifique sur le niveau de bien-être du ménage, ce qui apporte une justification ex post à l'approche multidimensionnelle de la pauvreté adoptée dans cette étude. Un individu sur 20 est en situation d'exclusion sociale, c'est-à-dire en danger de marginalisation. On retrouve ce noyau dur de la pauvreté en considérant l'ensemble des dimensions de la pauvreté : un individu sur 20 a connu au moins cinq formes de pauvreté. Cette population qui accumule les désavantages a plus de difficultés pour les surmonter et peut transmettre la pauvreté à la génération suivante.

Globalement, le niveau de bien-être global des ménages des Îles du Vent est relativement élevé, mais il a subi une dégradation importante au cours de la dernière décennie et les perspectives d'avenir ne semblent guère encourageantes. Cependant, la tolérance aux inégalités dans la population semble relativement élevée : la grande majorité des ménages se classent eux-mêmes au milieu de la distribution perçue des revenus en Polynésie française. Ce sentiment d'appartenance à une grande classe moyenne et à une société multiculturelle homogène tranche avec la polarisation des revenus entre, d'un côté, un halo de pauvreté étendu et, de l'autre, une classe aisée. Compte tenu de l'étendue du halo de pauvreté, de la dégradation des niveaux de vie, de la persistance des inégalités, de l'importance du phénomène d'insécurité urbaine et de la faiblesse des amortisseurs sociaux, on est en droit de s'interroger sur la pérennité du modèle économique et social en vigueur en Polynésie française – qui semble avoir atteint ses limites.

Il serait intéressant d'étendre cette étude aux autres archipels de la Polynésie française, afin de voir si les standards de vie de Tahiti et de Papeete se retrouvent dans les aspirations des habitants des autres îles du pays, mais aussi si les différents modes de vie plus traditionnels conduisent à des différences significatives de besoins et de bien-être ou si les inégalités inter-archipels aggravent ou non notre diagnostic sur les inégalités. De même, une comparaison intrarégionale avec la Nouvelle-Calédonie ou d'autres îles voisines du Pacifique Sud donnerait un point de repère appréciable pour juger de la situation des ménages de Polynésie, dans des conditions comparables.

Annexe. L'enquête auprès des ménages ECVPF-2009 et le traitement statistique des données issues de la collecte

1. La collecte sur le terrain

La TNS, basée à Papeete, a été chargée de la collecte sur le terrain. Ce prestataire a été retenu pour ses tarifs et pour son expérience. L'ISPF avait déjà réalisé de la sous-traitance avec lui et en était satisfait.

Les éléments qui suivent sont tirés du rapport de la TNS et du manuel de collecte rédigé par les concepteurs de DIAL.

La collecte s'est déroulée du 10 août au 4 septembre 2009. Elle couvrait 100 des 800 districts de Tahiti et Moorea, répartis dans la totalité des communes des Îles du Vent, à raison de dix questionnaires par district.

Trois formations d'une demi-journée ont été réalisées. L'une d'entre elles a été animée par les concepteurs de l'enquête (DIAL), accompagnés par un cadre de l'ISPF, afin de former les superviseurs et la responsable de production aux concepts du questionnaire mais aussi d'ajuster la formulation de certaines questions en fonction des remarques de ces superviseurs, habitués aux enquêtes en Polynésie française.

Le protocole de collecte était basé sur la méthode du pas de sélection aléatoire. Le pas de sélection est un nombre qui varie en fonction de la population du district en nombre de ménages. Dans chaque district échantillonné, le pas de sélection indique le nombre d'habitations que l'enquêteur devait compter avant de pouvoir entrer pour interroger le ménage suivant, selon un chemin prédéfini qui permettait de sillonner l'ensemble du district.

L'unité d'observation était le ménage, étant entendu qu'un ménage est composé d'individus partageant le même logement et la plupart des repas. Si plusieurs noyaux familiaux (ne partageant pas le même réfrigérateur) coexistent sur le même toit, alors l'enquête a porté uniquement sur l'un des noyaux (de préférence le plus important en taille). La personne habilitée à répondre pour le ménage est une personne dite qualifiée, c'est-à-dire capable d'avoir une vue d'ensemble des dépenses et des revenus de tous les membres du ménage : c'est pourquoi, en l'absence du (ou de la) chef de ménage ou du (de la) responsable des achats, le questionnaire n'a pas été administré. Le (la) chef de ménage était la personne reconnue comme tel(le) par l'ensemble des membres du ménage.

L'équipe d'enquêteurs était composée de 24 personnes prises en charge par deux superviseurs, un contrôleur et une responsable de production. Chaque enquêteur a effectué trois questionnaires test. D'une manière générale, les enquêteurs ont reçu un bon accueil de la part de la population enquêtée. La plupart des gens ont répondu facilement. On notera toutefois que certaines personnes ont répondu sans conviction (en signalant que cette étude n'allait engendrer aucune amélioration de leur situation).

Le matériel technique fourni par les concepteurs de DIAL et de l'ISPF au prestataire de collecte, à destination des enquêteurs et des superviseurs, était composé des éléments suivants :

- **le manuel de collecte** : document de référence pour le protocole d'enquête, la sélection des ménages, l'administration du questionnaire par l'enquêteur et contenant les références conceptuelles et terminologiques de l'enquête ;
- **une lettre d'accompagnement officielle**, signée par la ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de la famille, Mme Armelle Merceron : présentée par les enquêteurs au moment de la prise de contact avec le ménage, elle a conféré un caractère officiel à l'enquête et a assuré un bon accueil par les ménages ;
- **la liste des numéros de districts échantillonnés**, avec la commune correspondante, le nombre de logements de chaque district et le pas de tirage des logements : elle a servi de base aux superviseurs pour organiser la collecte et préparer la sélection aléatoire des logements ;
- **des cartes précises de chaque district échantillonné**, avec contours délimités, nom du quartier et numéros de chaque construction : elles ont permis aux enquêteurs de délimiter le district d'intérêt, puis d'identifier et de reporter les logements sélectionnés par la méthode du pas aléatoire ;
- **des cartes des communes** où figuraient les districts tirés : elles ont permis à l'enquêteur de situer sans ambiguïté les districts échantillonnés ;
- **deux cartes globales** de Tahiti et de Moorea où figuraient les districts tirés : elles ont donné une vue d'ensemble et permis d'optimiser répartition des enquêteurs.

Les enquêteurs ont rencontré des problèmes classiques lors d'enquêtes auprès des ménages : chiens en liberté n'hésitant pas à s'en prendre à eux, problèmes de localisation de certaines habitations par rapport aux cartes des districts (nouvelle construction, etc.), logements où le responsable des achats/le chef de ménage était absent en journée, habitations parfois très difficiles d'accès (en zones montagneuses ou avec des portails sécurisés) ou encore districts en centre-ville de Papeete ayant une part importante d'habitations correspondant à des commerces.

Encadré A1. La déclaration des revenus

Classiquement, la déclaration des revenus a été un moment délicat, pour deux grandes raisons. Premièrement, le côté déclaratif soumet les revenus recueillis à un fort degré d'incertitude et d'erreurs de mesure. Il a été montré que les ménages à revenu élevé ont tendance à minimiser leurs revenus, voire refusent de répondre. Si l'on s'intéresse plutôt aux ménages plus modestes, on a néanmoins besoin de l'ensemble de la distribution des revenus pour être à même d'estimer convenablement les indicateurs d'inégalités et le niveau de la médiane des revenus. La sous-déclaration des revenus par les classes supérieures écrasera le haut de la distribution des revenus et minimisera la moyenne, mais elle n'influencera que peu, voire pas du tout, le niveau de la médiane, dont la bonne estimation est essentielle pour pouvoir déterminer le taux de pauvreté monétaire relative (chapitre 2). Le recours à des données de type fiscal par appariement est la solution statistiquement la plus efficace pour garantir une meilleure qualité d'information sur les revenus ; cette méthode est progressivement appliquée dans les enquêtes en métropole pour baisser la charge de réponse des enquêtés et améliorer la qualité des données (ce sont les enquêtes revenus fiscaux et sociaux ou ERFs). Cette solution est impossible en Polynésie française.

Deuxièmement, la robustesse des informations recueillies est affaiblie par le petit nombre de questions posées sur le sujet. Atteindre le chef de ménage et/ou le responsable des achats était la condition sine qua non pour obtenir des réponses synthétisant convenablement l'ensemble des revenus perçus par le ménage. L'enquête avait choisi d'estimer d'abord les revenus d'activité du chef de ménage – le principal percepteur de ressources – avant de recueillir ceux de l'ensemble des autres membres rémunérés du ménage. Ensuite, les

différents types de prestations, transferts et ressources non issues du travail ont été listés et quantifiés. Un protocole de questions plus approfondi aurait permis d'améliorer l'acuité des réponses, en se consacrant successivement sur chaque membre du ménage, pour détailler tous les types de ressources perçues avant d'additionner *in fine* tous ces chiffres. Mais vu les coûts fixes importants pratiqués en Polynésie française, le budget limité de l'enquête (30 000 EUR au départ, augmenté à 35 000 EUR pour collecter 1 000 questionnaires) a contraint la durée de l'entretien à un maximum de 35 minutes et la taille du questionnaire à huit pages A4. C'est pourquoi il n'a pas été possible de s'étendre sur la question du revenu ; les enquêteurs ont dû s'en tenir à des déclarations agrégées. marchés « mal intégrés » aux autres marchés, dont les prix ne causent que ceux d'un petit nombre de marchés extérieurs et/ou ne sont causés que par les prix d'un petit nombre de marchés extérieurs.

La TNS a fait subir aux questionnaires papier plusieurs processus de contrôle successifs :

- sur le terrain par les superviseurs ;
- au retour des questionnaires, par contrôle systématique du remplissage et des cohérences de l'ensemble des questionnaires (100 % des livrets ont été vérifiés) ;
- par tirage aléatoire de 20 % des questionnaires totaux.

Dans certains districts, des logements tirés selon la méthode du pas aléatoire préalablement défini et pour lesquels le questionnaire n'avait pas pu être administré ont été remplacés par un autre logement du même district, en respectant l'ordre du pas aléatoire et le chemin prédéfini sur la carte des districts. Environ 150 remplacements ont été effectués, pour trois grandes raisons :

- dans 80 % des cas, le ménage était absent ou la construction tirée n'était pas un logement ;
- dans 15 % des cas, la personne présente n'était ni le (la) chef de ménage ni le (la) responsable des achats ;
- dans 5 % des cas, le ménage refusait de répondre à l'enquête.

Les 1 000 questionnaires remplis, vérifiés et rendus anonymes, conformément au contrat passé entre DIAL et la TNS, ont été transmis à l'ISPF le 15 septembre 2009.

2. La saisie

L'ISPF a scanné l'ensemble des questionnaires et saisi les données recueillies grâce à un logiciel de saisie optique automatique. Le maquetage du questionnaire avait été réalisé sur ce logiciel en juillet 2009 par l'ISPF de façon à permettre cette saisie automatique. De même, la qualité de l'impression choisie (haute définition, deux couleurs) était suffisante pour que la reconnaissance des caractères soit précise et pour que les alignements des cases et des tableaux pour les modalités de réponses soient bien ajustés afin d'éviter tout décalage dans les variables générées.

Les données brutes ainsi saisies ont été vérifiées par l'ISPF (validation des cas ambigus et saisie manuelle en cas de non-reconnaissance des caractères). Malgré cela, les erreurs de saisie expliquaient un peu plus de la moitié des incohérences enregistrées.

3. Contrôles et corrections des incohérences et des non-réponses partielles

Le tableau 44 présente le bilan des contrôles de cohérence entre les variables dans la table de données brutes issues de la saisie optique, fournie par l'ISPF. Il fait apparaître une quarantaine de contrôles logiques qui ont mis en évidence environ 520 incohérences dans la base de données, dont :

- environ 220 erreurs de saisie. Ces erreurs sont le fait d'une mauvaise transcription par la saisie optique des croix ou nombres qui figurent sur les questionnaires, du fait d'une réponse peu lisible : cases hachurées au lieu d'être cochées,

chiffres mal écrits, ratures, mauvaises reconnaissance de caractères, mauvaise validation des caractères lors de la vérification. Ce type d'erreur a le plus souvent pu être corrigé directement et manuellement sur la base, en revenant systématiquement aux questionnaires scannés (transmis par l'ISPF en même temps que les données brutes) ;

- environ 160 erreurs de remplissage. Il ne s'agit pas d'une erreur de saisie mais d'un problème de compréhension de certaines notions, d'où des incohérences sur certains totaux par rapport à la somme des sous-totaux. Il peut s'agir tantôt d'une erreur faite par l'enquêteur (une analyse du nombre d'incohérences par enquêteur permettrait de révéler un effet de qualité de l'enquêteur), tantôt d'une incohérence ou d'une compréhension différente de la question dans la réponse donnée par le ménage. Ainsi, la notion de vie en couple peut être comprise différemment : lorsqu'on est marié mais qu'on ne réside pas à la même adresse, vit-on en couple ?).

Tableau 44. Bilan des contrôles d'incohérences et de leur traitement

N° du contrôle	Variables correspondantes	Description	Type d'erreur	Occurrences		Type de traitement effectué
				Avant apurement	Après apurement	
Err01	M55	Le nombre d'adultes dans le ménage (y compris le répondant) est nul ou anormalement élevé.	Domaine	19	6	Correction manuelle
Err02	M56 M51 M52 M53 M54 M55	Le nombre total de membres du ménage est différent de la somme de personnes par catégories d'âge.	Relationnel	69 (dont 55 erreurs de saisie)	0	Correction manuelle
Err03	M61 M55	Le répondant déclare vivre en couple mais le nombre d'adultes dans le ménage est strictement inférieur à 2 (problème : le répondant n'a pas toujours été inclus dans le nombre d'adultes du ménage par certains enquêteurs).	Cohérence	6	0	Correction manuelle
Err04	M62 nbenfants=M51+M52+M53+M54	Le nombre d'enfants dans le ménage est strictement positif mais le répondant déclare ne pas vivre avec ses enfants.	Cohérence	6	0	Imputation automatique
Err05	M63 M55	Le nombre d'adultes dans le ménage est égal à 1 mais le répondant déclare vivre avec l'un de ses parents.	Cohérence	2	0	Correction manuelle
Err06	M64 M55	Le nombre d'adultes dans le ménage est égal à 1 mais le répondant déclare vivre avec un cohabitant non apparenté.	Cohérence	0	0	Correction manuelle
Err07	M64 M61 M55	Le nombre d'adultes dans le ménage est égal à 2 mais le répondant déclare vivre avec l'un de ses parents et avec un conjoint.	Cohérence	1	0	Correction manuelle
Err08	M63 M61 M55	Le nombre d'adultes dans le ménage est égal à 2 mais le répondant déclare vivre avec un cohabitant non apparenté et avec un conjoint.	Cohérence	9	6 (pb. avec notion de vie en couple)	Correction manuelle
Err09	M64 M63 M55	Le nombre d'adultes dans le ménage est égal à 2 mais le répondant déclare vivre avec l'un de ses parents et avec un cohabitant non apparenté.	Cohérence	0	0	-
Err10	M7 M61	Le répondant est marié (et non séparé) mais déclare ne pas vivre en couple	Cohérence	9	9 (pb. avec notion de vie en couple)	-

N° du contrôle	Variables correspondantes	Description	Type d'erreur	Occurrences		Type de traitement effectué
				Avant apurement	Après apurement	
Err11	M8 M9a	Le répondant est né en dehors de la Polynésie mais déclare vivre depuis toujours en Polynésie	Cohérence	19	19 (pb.avec la notion de « vivre depuis toujours »)	-
Err12	M10 âge	Le répondant déclare vivre en PF depuis une durée plus élevée que son âge.	Domaine	2	0	Correction manuelle
Err13	M9A M9B	Le répondant déclare vivre depuis toujours en PF mais répond aux questions suivantes sur les précédents pays de résidence.	Filtre	2	0	Correction manuelle
Err14	M1 M131 M132	Le répondant est « chef de ménage » ou « responsable des achats et chef de ménage » mais il répond aux deux colonnes « vous » et « chef de ménage », sans que ce soit la même réponse.	Cohérence	16	9 (cas où deux personnes auraient répondu à l'enquête sur certaines parties du questionnaire, même si M1=3)	Correction manuelle
Err15	M1 M132	Le répondant n'est pas le chef de ménage mais répond à la colonne « chef de ménage ».	Cohérence	25	25 (cas où le répondant change même si M1=3)	Correction manuelle
Err16	E1 E2 E3 E4 E5 E6 E7 E8	Est actif occupé mais répond aux questions suivantes sur l'inactivité-chômage (filtres).	Filtre	45 (grave problème de filtre)	0	Imputation automatique
Err17	AA	L'année de naissance n'est pas comprise entre 10 et 91 (le répondant doit avoir 18 ans ou plus).	Domaine	0	0	-
Err18	MM	Le mois de naissance n'est pas compris entre 01 et 12.	Domaine	0	0	-
Err19	E1 AP1 AP3 AP4	Déclare ne pas avoir d'emploi dans le module « activité » mais renseigne le module « emploi ».	Filtre / cohérence	34	34 (ici on conserve l'information sur la situation d'activité habituelle, même si ce n'est pas celle de la semaine précédente)	-
Err20	E1 AP1 AP3 AP4	Déclare avoir un emploi dans le module « activité » mais ne renseigne pas le module « emploi »	Filtre / cohérence	1	1	Non- réponse
Err21	E1 AP2	Déclare un nombre d'heures travaillées anormalement élevé (supérieur à 99 heures par semaine).	Domaine	5	0	Correction manuelle

N° du contrôle	Variables correspondantes	Description	Type d'erreur	Occurrences		Type de traitement effectué
				Avant apurement	Après apurement	
Err22	E1 AP2	Déclare un nombre d'heures travaillées nul alors qu'il déclare être actif occupé la semaine précédent l'enquête.	Domaine / cohérence	14	14	Imputation automatique
Err23	AP3 AP4	Incohérence entre statut d'emploi et type d'entreprise.	Cohérence	22	2	Correction manuelle et imputation automatique
Er24	E1 E2 E3 R1	Le chef de ménage a un revenu d'activité positif mais il n'a pas d'emploi la semaine de référence.	Cohérence	21	21 (ici on conserve l'information sur la situation d'activité habituelle, même si ce n'est pas celle de la semaine précédente)	On conserve l'information sur l'activité habituelle du mois dernier
Err25	E1 E2 E3 R1	Le revenu déclaré du chef de ménage est nul alors qu'il est actif occupé.	Cohérence	22	0 (traité comme non-réponse)	Imputation automatique de la non-réponse
Err25bis	E1 AP2	Le nombre d'heures travaillées est nul alors que le répondant déclare travailler au moins une heure la semaine de référence.	Cohérence	0	0	-
Err26	R2 M56	Le nombre de personnes rémunérées autres que le chef de ménage est strictement supérieur au nombre total de personnes du ménage moins un.	Cohérence	24	10	Correction manuelle
Err27	R2 R3	Il existe des personnes rémunérées autres que le chef de ménage mais on ne donne pas leur revenu ou bien il est nul.	Cohérence	15	0 (traité comme non-réponse)	Imputation automatique de la non-réponse
Err28	E4 R41 R42 R43	Il n'y a pas d'autres personnes rémunérées que le chef de ménage mais on donne un revenu non nul pour d'autres personnes.	Cohérence	11	11	-
Er29	E4 R41 R42 R43	Le répondant déclare profiter de pensions pour subvenir aux besoins mais le montant touché pour les pensions est nul.	Non-réponse	39	0 (traité comme non-réponse)	Imputation automatique de la non-réponse
Err30	R1 R2 R3 R41 R42 R43 R44 R45 R46 R47	Ménage ne déclarant aucun revenu ou un revenu total nul pour l'ensemble du ménage (travail et hors travail).	Non-réponse	5	0 (traité comme non-réponse)	Imputation automatique de la non-réponse
Err31	R5	Ménage déclarant une dépense mensuelle en alimentation égale à zéro.	Non-réponse	8	0 (traité comme non-réponse)	Imputation automatique de la non-réponse
Err32	H3 H91-H98	Non-réponse à l'éclairage principal mais déclarant avoir au moins un réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau, machine à laver, ordinateur, Internet ou téléphone fixe	Non-réponse	3	0 (traité comme non-réponse)	Imputation automatique de la non-réponse

N° du contrôle	Variables correspondantes	Description	Type d'erreur	Occurrences		Type de traitement effectué
				Avant apurement	Après apurement	
Err33	H1 H4	Le ménage réside dans un appartement OPH mais ne se déclare pas locataire OPH.	Cohérence	8	8 (il existe la possibilité d'être propriétaire d'un <i>faré</i> ATR)	-
Err34	H1 H3 H5	Le ménage réside dans un logement social mais n'a pas l'eau courante à l'intérieur ou n'a pas l'électricité par réseau général ou ces valeurs sont manquantes.	Cohérence	0	0	-
Er35	H96 H97	Le ménage n'a pas d'ordinateur (ou n'en déclare pas) mais déclare avoir une ou plus connexions Internet	Cohérence	1	1 (connexion sur mobile possible)	-
Err36	H96 H97	Le ménage déclare avoir un seul ordinateur mais déclare 2 ou plus connexions Internet.	Cohérence	0	0	-
Err37	E1 B3	Le ménage déclare ne pas travailler en B5 mais se déclare comme travailleur en E1.	Cohérence	9	9	-
Er38	H2	Plusieurs réponses sont données pour le matériau des murs.	Cohérence	18	0 (lorsque deux matériaux sont cités (code -2), alors on considère le plus noble)	Imputation automatique de la non-réponse

4. Imputation des valeurs manquantes importantes

4.1. Le revenu d'activité et les ressources monétaires

Des revenus d'activité sont manquants ou nuls alors que le chef de ménage a déclaré être actif occupé (voir tableau 44, contrôle Err25). Même s'il n'a pas encore perçu les revenus de cette activité (interrogation avant la première paye de fin de mois pour un nouvel emploi, par exemple), ce qui nous intéresse, c'est le niveau de revenu habituel du ménage pour pouvoir qualifier son niveau de vie monétaire. De même, certains ménages ne mentionnent aucun revenu le mois précédant l'enquête (ni salaires, ni prestations, ni transferts, voir tableau 44, contrôle Err30), ce qui est bien sûr impossible en pratique.

Dans tous les cas, il est important d'estimer un niveau de revenu qui soit cohérent avec les caractéristiques du ménage. Les valeurs nulles et manquantes sont considérées comme des non-réponses qu'il faut imputer. Au final, 25 valeurs de revenu sont imputées. La méthode d'imputation utilisée est celle d'une régression log-linéaire utilisant les niveaux de revenu d'activité des individus répondant à l'enquête (variable expliquée) et leurs caractéristiques sociodémographiques (variables explicatives classiques d'une équation mincérienne de gains : âge du chef de ménage, âge du chef de ménage au carré, sexe, niveau d'éducation, type de ménage (seul, monoparental, couple, etc.), statut migratoire, situation du chef de ménage sur le marché du travail, strate de tirage du ménage.

$$\text{Log revenu} = \text{age} + \text{age}^2 + \text{diplome1-diplome5} + \text{typmen}_1\text{-typmen}_5 + \text{migrant} + \text{salarie} + \text{strate3}_1 + \text{strate3}_2 + u.$$

En reprenant les valeurs des paramètres significatifs estimés sur les répondants, une valeur de revenu est prédite pour les non-répondants à partir de ses caractéristiques individuelles et de celles de son ménage. On fait ainsi l'hypothèse que les non-répondants ont des caractéristiques identiques aux répondants en termes de relations entre les facteurs déterminant des ressources et le niveau de revenu effectif, c'est-à-dire que répondants et non-répondants ont globalement les mêmes « capacités » à caractéristiques identiques.

5. Redressement et repondération à partir du recensement de la population

5.1. Poids de sondage

Un ménage échantillonné représente en moyenne 52 ménages. La dispersion des poids est d'un facteur de un pour huit entre le poids maximum et le poids minimum d'un ménage de l'échantillon. Cette dispersion provient du sondage stratifié et de la surreprésentation des ménages modestes.

Échantillon des 100 districts tirés

Strate de tirage des districts					
Milieu	1	2	3	4	Total
Rural	7	1	3	15	26
Urbain	22	3	10	39	74
Total	29	4	13	54	100

Probabilités de tirage des districts en fonction de leur strate d'appartenance, en %

Milieu	Strate de niveau de vie				Total
	1. À dominante aisée	2. À dominante intermédiaire	3. À dominante modeste	4. À dominante pauvre	
Rural	29,2	33,3	10,7	11,2	13,8
Urbain	9,2	11,1	10,8	22,2	13,8
Total	11,0	13,3	10,7	17,4	13,8

Pondération des districts comme inverse de la probabilité d'inclusion du district

Milieu	Strate de niveau de vie				Total
	1. À dominante aisée	2. À dominante intermédiaire	3. À dominante modeste	4. À dominante pauvre	
Rural	3,4	3,0	9,3	8,9	7,2
Urbain	10,9	9,0	9,3	4,5	7,2
Total	9,1	7,5	9,3	5,7	7,2

Les strates de tirage des districts sont définies comme le croisement du type de milieu (rural ou urbain) et du niveau de vie dominant dans le district selon un score de niveau de vie établi à partir des données du recensement. La probabilité de sélection d'un district dépend de la proportion, dans chaque strate de tirage, des districts tirés par rapport au nombre total de districts. Cette proportion varie d'une strate à l'autre, en fonction du degré de surreprésentation qu'on veut donner à certaines populations. Ainsi, les districts à dominante pauvre ont été surreprésentés (probabilité de sélection de 22,2 % contre une moyenne égale à 13,8 %).

Le pas de sélection est le rapport entre le nombre de ménages d'un district divisé par dix (on doit tirer dix ménages par district). Tous les ménages échantillonnés dans un même district ont un même poids de sondage initial. Ainsi, pour tous les ménages d'un même district d appartenant à une strate de tirage s , un même poids initial de sondage est attribué, défini par la formule :

$$\text{Poids initial}_{(d, s)} = \text{poids district}_{(s)} * \text{inverse du pas de sélection}_{(d)}$$

Par exemple, pour les dix ménages du district n° 120001010 de Tahiti comprenant 58 ménages, appartenant au milieu urbain et à la strate de niveau de vie à dominante aisée (1), le poids initial est :

$$\text{Poids initial} = 10,9 * 58 / 10 = 63,22.$$

Ces ménages vont peser légèrement plus que la moyenne de l'échantillon dans l'analyse.

5.2. Repondération

De relativement nombreux remplacements ont été effectués sur le terrain par les enquêteurs (en cas d'absence ou de refus). Cela peut conduire à biaiser les résultats obtenus dans l'échantillon collecté. En effet, malgré les précautions prises au niveau de la stratification des districts de tirage pour tenir compte des différentes concentrations possibles de poches de pauvreté et de zones plus aisées, les ménages dont on va mesurer les conditions de vie après remplacement seront plutôt des ménages dont le chef est présent dans son logement au moment du passage des enquêteurs – donc probablement inactif ou chômeur – ce qui pourra créer un biais amenant à sous-estimer le niveau de vie des Polynésiens à la lumière de l'échantillon ainsi constitué.

C'est pourquoi nous avons cherché à profiter du caractère très récent du recensement de la population réalisé en Polynésie française (2007), ce qui nous a permis de disposer de données pour repondérer les ménages de l'échantillon et assurer une meilleure représentativité. La méthode appliquée est celle du calage sur marges : cela consiste à utiliser des informations auxiliaires disponibles sur l'ensemble de la population des Îles du Vent pour quelques variables pertinentes (appelées « variables de calage »). Les pondérations produites par cette méthode assurent le calage de l'échantillon sur des totaux de variables quantitatives connus sur la population et sur des effectifs de modalités de variables catégorielles connus sur la population.

Il a été montré (Deville *et al.*, 1993) que la précision des indicateurs (mesurée par une faible variance de la variable d'intérêt – ici, le niveau de vie) est d'autant meilleure que la corrélation entre la variable d'intérêt Y et les variables de calage X_1, \dots, X_j est élevée. Ainsi, le calage sur marge améliore la représentativité, réduit le biais potentiel des remplacements et améliore la précision des indicateurs.

Liste des sigles, abréviations et acronymes

AFD	Agence Française de Développement
ATR	Agence territoriale pour la reconstruction
BAC	Baccalauréat
BEP	Brevet d'études professionnelles
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CDF	Courbe de fréquence
CEP	Centre d'expérimentation du Pacifique
CEROM	Comptes économiques rapides de l'Outre-mer
CESC	Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française
CST	Contribution de solidarité territoriale
EBF	Enquête sur les budgets des familles
ECVPF	Enquête sur les conditions de vie en Polynésie française
ERF	Enquête revenus fiscaux
ERFS	Enquête revenus fiscaux et sociaux
EUR	Euro
F CFP ou XPF	Franc Pacifique (1 XPF = 0,00838 EUR)
FGT	Indicateurs de Foster, Greer et Thorbecke
IDH	Indice de développement humain
IEOM	Institut d'émission d'Outre-mer
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
ISPF	Institut de la statistique de la Polynésie française
LPS	Ligne de pauvreté subjective sociale
MCO	Moindres carrés ordinaires
MIQ	<i>Minimum Income Question</i> (question sur le revenu minimum)
MTR	Mission territoriale de la reconstruction
OPH	Office polynésien de l'habitat
PF	Polynésie française
PIB	Produit intérieur brut
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PSG	Protection sociale généralisée
RBD	Revenu brut disponible
SEFI	Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
TBS	Taux brut de scolarisation
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UC	Unité de consommation
UPF	Université de la Polynésie française

Bibliographie

- APPADURAI, A. (2004), "The Capacity to Aspire: Culture and the Terms of Recognition", in Walton, M. et V. Rao (dir. pub.), *Culture and Public Action*, Stanford University Press, Palo Alto, CA.
- BOURGUIGNON, F. (1998), *Fiscalité et redistribution*, Conseil d'analyse économique, La Documentation française, Paris.
- CAMERON, A. et P. K. TRIVEDI (2009), *Microeconometrics Using Stata*, Stata Press, College Station.
- COLEMAN, J. (1988), "Social Capital in the Creation of Human Capital", *American Journal of Sociology*, n° 94.
- CRONBACH, L. J. (1951), Coefficient Alpha and the Internal Structure of Tests. *Psychometrika*.
- DEVILLE, J.-C., C.-E. SÄRNDAL et O. SAUTORY, O. (1993), "Generalized Raking Procedure in Survey Sampling", *Journal of the American Statistical Association*.
- DICKES, P. (1992), « Pauvreté en termes de conditions d'existence », rapport du programme MIRE-INSEE », *Documents de l'ADEPS*, université de Nancy II, Nancy.
- DURKHEIM, E. (1893), *De la division du travail social*, Presses universitaires de France, Paris (réédition 2004).
- EIDELMAN, A. et T. RAZAFINDRANOVONA (2010), « L'importance des transferts sociaux non monétaires dans la réduction des inégalités », intervention lors d'un séminaire organisé par le Centre de recherche en économie et statistiques (Crest), mai, Malakoff.
- FERRER-I-CARBONELL, A. (2002), "Subjective Questions to Measure Welfare and Well-Being", *Tinbergen Institute Discussion Paper* TI2002-020/3, Tinbergen Institute, Amsterdam.
- GALLIE, D. et S. PAUGAM (2002), « Précarité et intégration sociales », *Rapport pour la Commission européenne basé sur l'Eurobaromètre 56.1*, Direction générale de l'emploi, Commission européenne, Bruxelles, octobre, disponible sur : http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_162_fr.pdf.
- GARDES, F. et C. LOISY (1997), « La pauvreté selon les ménages : une évaluation subjective indexée sur leur revenu », *Économie et statistique*, n° 308-309-310, Institut national de la statistique et des études économiques, Paris.
- GOEDHART, T., V. HALBERSTADT, A. KAPTEYN et B. VAN PRAAG (1977), "The Poverty Line: Concept and Measurement", *The Journal of Human Resources*, Vol. 12, n° 4.
- GURR, T.-R. (1970), *Why Men Rebel?*, Princeton University Press, Princeton, NJ.
- GUSTAFSSON, B., L. SHI et H. SATO (2004), "Can Subjective Poverty Line be Applied to China? Assessing Poverty among Urban Residents in 1999", *Journal of International Development*, (16).
- HERRERA, J. (2002), *La Pobreza en el Perú en 2001. Una visión departamental*, Institut de recherche pour le développement (IRD), Marseille et Instituto Nacional de Estadística e Informática (INEI), Lima, mai.
- HERRERA, J., M. RAZAFINDRAKOTO et F. ROUBAUD (2008), "The Determinants of Subjective Poverty: a Comparative Analysis in Madagascar and Peru", in Klasen, S. et F. Nowak-Lehmann (dir. pub.), *Poverty, Inequality and Policy in Latin America*, Peter Lang Verlag, Frankfurt.
- IEOM (2010), *La lettre de l'IEOM Polynésie française*, Institut d'émission d'Outre-mer, Paris, mars.
- Insee (2009), « Recensement en Polynésie française 2007 : la croissance de la population ralentit depuis 2002 », *Insee Première*, n° 1230, Institut national de la statistique et des études économiques, Paris, mars.
- ISPF (2005), « Pauvreté relative en Polynésie, l'approche monétaire », *Points forts de la Polynésie française*, n° 3, Institut de la statistique de la Polynésie française, Papeete.
- KAHNEMAN, D. et A.-B. KRUEGER (2006), "Developments in the Measurement of Subjective Well-Being", *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 20, n° 1.
- KAPTEYN, A., P. KOOREMAN et R. WILLEMSE (1988), "Some Methodological Issues in the Implementation of Subjective Poverty Definitions", *Journal of Human Resources* 23 (2).
- LANSLEY, S. et J. MACK (1985), *Poor Britain*, Routledge, Abingdon.

- LOKSHIN, M., N. UMAPATHI et S. PATERNOSTRO (2004), "Robustness of Subjective Welfare Analysis in a Poor Developing Country", *World Bank Policy Research Working Papers*, n° 3191, Banque mondiale, Washington, DC, janvier.
- LOLLIVIER, S. et D. VERGER (1997), « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », *Économie et statistique*, n° 308-309-310, Institut national de la statistique et des études économiques, Paris.
- LOLLIVIER, S. et D. VERGER (2005), « Trois apports des données longitudinales à l'analyse de la pauvreté », *Économie et statistique*, n° 383-384-385, Institut national de la statistique et des études économiques, Paris.
- NARAYAN, D., R. PATEL, K. SCHAFFT, A. RADEMACHER et S. KOCH-SCHULTE (2000), *Voices of the Poor: Can Anyone Hear Us?*, Oxford University Press, New York, NY.
- PAUGAM, S. (1991), *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Presses universitaires de France, Paris (nouvelle édition Quadrige en 2000).
- PRADHAN, M. et M. RAVALLION (2000), "Measuring Poverty using Qualitative Perceptions of Welfare", *Review of Economics and Statistics*, Vol. 82, n° 3.
- RAVALLION, M. et M. LOKSHIN (1999), "Subjective Economic Welfare", *World Bank Policy Research Working Papers*, n° 2106, Banque mondiale, Washington, DC.
- RAVALLION, M. et M. LOKSHIN (2000), "Who wants to redistribute? The Tunnel Effect in 1990s Russia", *Journal of Public Economics*, n° 76, Elsevier, Londres.
- RAVALLION, M. et M. LOKSHIN (2001), "Identifying Welfare Effects from Subjective Questions", *Economica*, Vol. 68, n° 271.
- RAVALLION, M. (1996), "Issues in Measuring and Modeling Poverty", *Economic Journal*, Vol. 106, septembre.
- RAY, D. (2006), "Aspirations, Poverty, and Economic Change", in Banerjee, A., R. Bénabou et D. Mookherjee (dir. pub.), *UNDERSTANDING POVERTY*, Oxford University Press, New York, NY.
- SEN, A. (1987), "Commodities and Capabilities", *Oxford India Paperbacks*, Oxford University Press, New Delhi.
- SENIK, C. (2003), "What Can we Learn from Subjective Data? The Case of Income and Well-Being", *Delta Working Papers*, n° 2003-06, École normale supérieure, Paris.
- STIGLITZ, J., A. SEN et J.-P. FITOUSSI (2009), *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, disponible sur : http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf.
- STIGLITZ, J., A. SEN et J.-P. FITOUSSI (2010), *Richesse des nations et bien-être des individus : performances économiques et progrès social*, Odile Jacob, Paris.
- TOWNSEND, P. (1979), *Poverty in the United Kingdom*, University of California Press, Berkeley et Los Angeles, CA.
- VAN PRAAG, B.M.S. et A. FERRER-I-CARBONELL (2004), *Happiness Quantified: a Satisfaction Calculus Approach*, Oxford University Press, Oxford.
- VAN PRAAG, B.M.S., P. FRIJTERS et A. FERRER-I-CARBONELL (2003), "The Anatomy of Subjective Well-Being", *Journal of Economic Behavior and Organization*, Vol. 51.
- WOLFSON, M. (1994), "When Inequalities Diverge", *American Economic Review*, 84, 2.
- WOLFSON, M. (1997), "Divergent Inequalities. Theory and Empirical Results", *Research Working Paper n° 66*, Statistics Canada et Canadian Institute for Advanced Studies, Ottawa.

Série Documents de travail / Working Papers Series Publiés depuis janvier 2009 / published since January 2009

Les numéros antérieurs sont consultables sur le site : <http://recherche.afd.fr>

Previous publications can be consulted online at: <http://recherche.afd.fr>

- N° 78 « L'itinéraire professionnel du jeune Africain » Les résultats d'une enquête auprès de jeunes leaders Africains sur les « dispositifs de formation professionnelle post-primaire »
Richard Walther, consultant ITG, Marie Tamoifo, porte-parole de la jeunesse africaine et de la diaspora
Contact : Nicolas Lejosne, département de la Recherche, AFD - janvier 2009.
- N° 79 Le ciblage des politiques de lutte contre la pauvreté : quel bilan des expériences dans les pays en développement ?
Emmanuelle Lavallée, Anne Olivier, Laure Pasquier-Doumer, Anne-Sophie Robilliard, DIAL - février 2009.
- N° 80 Les nouveaux dispositifs de formation professionnelle post-primaire. Les résultats d'une enquête terrain au Cameroun, Mali et Maroc
Richard Walther, Consultant ITG
Contact : Nicolas Lejosne, département de la Recherche, AFD - mars 2009.
- N° 81 *Economic Integration and Investment Incentives in Regulated Industries*
Emmanuelle Auriol, Toulouse School of Economics, Sara Biancini, Université de Cergy-Pontoise, THEMA,
Comments by : Yannick Perez and Vincent Rious - April 2009.
- N° 82 Capital naturel et développement durable en Nouvelle-Calédonie - Etude 1. Mesures de la « richesse totale » et soutenabilité du développement de la Nouvelle-Calédonie
Clément Brelaud, Cécile Couharde, Vincent Géronimi, Elodie Maître d'Hôtel, Katia Radja, Patrick Schembri, Armand Taranco, Université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines, GEMDEV
Contact : Valérie Reboud, département de la Recherche, AFD - juin 2009.
- N° 83 *The Global Discourse on "Participation" and its Emergence in Biodiversity Protection*
Olivier Charnoz - July 2009.
- N° 84 *Community Participation in Biodiversity Protection: an Enhanced Analytical Framework for Practitioners*
Olivier Charnoz - August 2009.
- N° 85 Les Petits opérateurs privés de la distribution d'eau à Maputo : d'un problème à une solution ?
Aymeric Blanc, Jérémie Cavé, LATTs, Emmanuel Chaponnière, Hydroconseil
Contact : Aymeric Blanc, département de la recherche, AFD - août 2009.
- N° 86 Les transports face aux défis de l'énergie et du climat
Benjamin Dessus, Global Chance.
Contact : Nils Devernois, département de la Recherche, AFD - septembre 2009.
- N° 87 Fiscalité locale : une grille de lecture économique
Guy Gilbert, professeur des universités à l'École normale supérieure (ENS) de Cachan
Contact : Réjane Hugounenq, département de la Recherche, AFD - septembre 2009.
- N° 88 Les coûts de formation et d'insertion professionnelles - Conclusions d'une enquête terrain en Côte d'Ivoire
Richard Walther, expert AFD avec la collaboration de Boubakar Savadogo (Akilia) et de Borel Foko (Pôle de Dakar)
Contact : Nicolas Lejosne, département de la Recherche, AFD - octobre 2009.

- N° 89 Présentation de la base de données. Institutional Profiles Database 2009 (IPD 2009)
Institutional Profiles Database III - Presentation of the Institutional Profiles Database 2009 (IPD 2009)
 Denis de Crombrughe, Kristine Farla, Nicolas Meisel, Chris de Neubourg, Jacques Ould Aoudia, Adam Szirmai
 Contact : Nicolas Meisel, département de la Recherche, AFD - décembre 2009.
-
- N° 90 Migration, santé et soins médicaux à Mayotte
 Sophie Florence, Jacques Lebas, Pierre Chauvin, équipe de recherche sur les déterminants sociaux de la santé et du recours aux soins UMRS 707 (Inserm - UPMC)
 Contact : Christophe Paquet, département Technique opérationnel (DTO), AFD, - janvier 2010.
-
- N° 91 Capital naturel et développement durable en Nouvelle-Calédonie
 Etude 2 : Soutenabilité de la croissance néo-calédonienne : un enjeu de politiques publiques
 Clément Brelaud, Cécile Couharde, Vincent Géronimi, Elodie Maître d'Hôtel, Katia Radja, Patrick Schembri, Armand Taranco, Université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines, GEMDEV
 Contact : Valérie Reboud - décembre 2009.
-
- N° 92 *Community Participation Beyond Idealisation and Demonisation: Biodiversity Protection in Soufrière, St. Lucia*
 Olivier Charnoz, January 2010
-
- N° 93 Participation communautaire dans le Pantanal au Brésil : stratégies d'endiguement et processus d'apprentissage
 Olivier Charnoz, Février 2010
-
- N° 94 Développer le premier cycle secondaire : enjeu rural et défis pour l'Afrique subsaharienne
 Alain Mingat et Francis Ndem, IREDU, CNRS et université de Bourgogne
 Participação comunitária no Pantanal, Brasil: estratégias de bloqueio e processo de aprendizado
 Contact : Jean-Claude Balmès, département Education et formation professionnelle, AFD - avril 2010
-
- N° 95 Prévenir les crises alimentaires au Sahel : des indicateurs basés sur les prix de marché
 Catherine Araujo Bonjean, Stéphanie Brunelin, Catherine Simonet, CERDI - mai 2010.
-
- N° 96 La Thaïlande : premier exportateur de caoutchouc naturel grâce à ses agriculteurs familiaux
 Jocelyne Delarue, Département de la Recherche, AFD - mai 2010.
-
- N° 97 Les réformes curriculaires par l'approche par compétences en Afrique
 Francoise Cros, Jean-Marie de Ketele, Martial Dembélé, Michel Develay, Roger-François Gauthier, Najoua Ghriss, Yves Lenoir, Augustin Murayi, Bruno Suchaut, Valérie Tehio - juin 2010.
-
- N° 98 Les coûts de formation et d'insertion professionnelles - Les conclusions d'une enquête terrain au Burkina Faso
 Richard Walther, Boubakar Savadogo, consultants en partenariat avec le Pôle de Dakar/UNESCO-BREDA.
 Contact : Nicolas Lejosne, département de la Recherche, AFD - juin 2010.
-
- N° 99 *Private Sector Participation in the Indian Power Sector and Climate Change*
 Shashanka Bhide, Payal Malik, S.K.N. Nair, Consultants, NCAER
 Contact : Aymeric Blanc, Research Department, AFD - June 2010.
-
- N° 100 Normes sanitaires et phytosanitaires : accès des pays de l'Afrique de l'Ouest au marché européen - Une étude empirique
 Abdelhakim Hammoudi, Fathi Fakhfakh, Cristina Grazia, Marie-Pierre Merlateau.
 Contact : Marie-Cécile Thirion, département de la Recherche, AFD - juillet 2010.
-
- N° 101 Hétérogénéité internationale des standards de sécurité sanitaire des aliments - Quelles stratégies pour les filières d'exportation des PED ? Une analyse normative.
 Abdelhakim Hammoudi, Cristina Grazia, Eric Giraud-Héraud, Oualid Hamza.
 Contact : Marie-Cécile Thirion, département de la Recherche, AFD - octobre 2010.
-
- N° 102 Développement touristique de l'outre-mer et dépendance au carbone
 Jean-Paul Ceron, Ghislain Dubois et Louise de Torcy.
 Contact : Valérie Reboud, AFD - octobre 2010